



Les mots dans l'histoire

Agnès Steuckardt

► To cite this version:

Agnès Steuckardt. Les mots dans l'histoire. Linguistique. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2009. tel-00725825

HAL Id: tel-00725825

<https://theses.hal.science/tel-00725825>

Submitted on 28 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mémoire d'Habilitation à diriger des Recherches

Les mots dans l'histoire

Représentations de la langue, rhétorique et stylistique des
discours, changement lexical

présenté par Agnès STEUCKARDT

le 14 novembre 2009

Jury :

Françoise BERLAN

Sonia BRANCA-ROSOFF

Françoise DOUAY

Provence

Jacques GUILHAUMOU

Jean-François SABLAYROLLES

Examineur, Université Paris IV

Rapporteur, Université Paris III

Examineur, Université de

Président, CNRS

Rapporteur, Paris VIII

Université de Provence

Les mots dans l'histoire

Représentations de la langue, rhétorique et stylistique des discours, changement lexical

Introduction

De Marat à Chantreau, la continuité est certaine : même période, même engagement de l'écriture dans l'histoire, colorations politiques voisines. Marat, cependant, écrit un journal, Chantreau, un dictionnaire. Aller du premier corpus au second, c'est tourner le regard du discours vers la langue, ou du moins vers les représentations de la langue. Partie de l'analyse de discours, j'avais remis à plus tard une réflexion sur le concept de langue, considérant provisoirement qu'il s'agissait d'un artefact disciplinaire ; or les discours donnent à voir l'existence d'une référence, en dehors même du champ disciplinaire, à une idée de la langue : idée variable selon les époques, que j'ai cherché à saisir, dans les discours savants ou non, par les commentaires sur les mots et par l'horizon d'une norme linguistique.

Le changement d'Université n'a sans doute pas été pour rien dans ce déplacement vers la langue, ses représentations et son histoire. À Montpellier, enseignant comme Professeur agrégée dans un département de Sciences du langage, doctorante du Laboratoire de lexicométrie politique dirigé par Maurice Tournier et formée par mes études classiques à la rhétorique, je me situais en analyse lexicométrique, avec cette particularité que les discours que j'étudiais appartenaient à l'histoire. Recrutée à Aix, après mon doctorat, dans un département de « Langue française », j'ai été amenée à enseigner, plus qu'à Montpellier, l'histoire de la langue, notamment dans le cadre des cours d'agrégation, et à fréquenter des équipes de recherche d'une pluridisciplinarité plus marquée : le Laboratoire « Parole et Langage » et le Cercle des linguistes d'Aix. Le riche dialogue avec Françoise Douay m'a permis non seulement de conforter ma formation en rhétorique, mais aussi, plus largement, de mettre en perspective mon travail empirique sur le discours politique et littéraire par une réflexion sur l'histoire des idées linguistiques. Cette réorientation vers la diachronie a été accompagnée et soutenue par la fréquentation du GEHLF : l'accueil chaleureux de Françoise Berlan, la fidèle amitié de Danielle Bouverot, les précieux conseils de Gérard Antoine, le compagnonnage constructif avec Gilles Siouffi m'ont encouragée dans cette voie. Un approfondissement de cet ancrage disciplinaire n'était cependant pas incompatible, à mon sens, avec la poursuite d'une recherche sur les enjeux socio-politiques des discours : le dialogue continué avec Jacques Guilhaumou et Sonia Branca m'a permis de ne pas lâcher ce fil, et d'ouvrir mes descriptions des mots, de leur devenir, de leur stabilisation momentanée, vers les causes et les effets historiques de ces parcours lexicaux.

Pour mon doctorat, j'avais étudié, avec les moyens de la lexicométrie et dans le cadre d'une conception rhétorique du discours, la valeur perlocutoire des désignations du locuteur, de l'allocutaire et de l'adversaire dans *L'Ami du peuple* de Marat. Ce journal quotidien m'avait permis de suivre l'évolution des désignations en fonction des objectifs politiques de l'auteur. Mais l'incertitude de l'impact d'un discours individuel

sur la collectivité des locuteurs reste évidemment une limite de ce type de recherche. Voulant dépasser l'analyse d'un idiolecte, j'ai cherché les points d'articulation entre analyse de l'usage des mots en discours idiolectal et réflexion sur l'usage collectif des mots, et sur ses changements dans l'histoire du français. J'ai complété ma question initiale : comment les mots modifient-ils le monde, par la question inversée : comment les mots sont-ils modifiés par le monde ? Mon objet de recherche reste donc le mot dans le discours, et plus précisément dans le discours écrit : l'archive ; mon objectif de recherche est devenu la compréhension des mutations lexicales dans l'histoire, de leurs conséquences, autant que possible, mais aussi de leurs causes.

Si j'ai réorienté mes analyses de discours vers l'histoire de la langue, je n'ai pas pour autant rompu avec les méthodes de travail acquises en lexicométrie ; je m'efforce d'appréhender les questions linguistiques en partant d'une évaluation quantitative, aujourd'hui facilitée par l'informatisation de la documentation. Bernard Quemada, lors de la Journée Conscla « Néologie » du 16 mars 2007, organisée par Jean-François Sablayrolles et Salah Mejri, s'étonnait en aparté que les études quantitatives soient passées de mode au moment où elles étaient devenues possibles. Montaigne et Pascal s'en amusaient déjà : la chasse plaît plus que la prise. Si la « prise » est une description diachronique documentée du lexique français, il reste cependant suffisamment à chasser pour aiguillonner le désir du chercheur.

Depuis la thèse, mes recherches puisent à deux sources principales : l'analyse des textes du XVIII^e siècle et l'enseignement de la linguistique à un public de Lettres. Chacune suit son cours et développe ses ramifications propres, qui se croisent, convergent parfois, et s'entre-nourrissent. S'il faut démêler ici ce réseau, j'en exposerai la synthèse en cinq points. Dans les première et deuxième parties, je reviendrai sur les recherches personnelles menées sur mon terrain d'observation privilégié : les textes du XVIII^e siècle, qui m'ont conduite à une réflexion plus large sur le contrôle des mots. Dans les troisième et quatrième parties, je présenterai des travaux plus ouverts, par la pluralité des approches linguistiques et par leur terrain d'investigation, couvrant la période du XVI^e au XXI^e siècle. Enfin, ma cinquième partie esquissera les chantiers en cours : l'édition de dictionnaires révolutionnaires, entreprise avec la publication, fin 2008, du *Dictionnaire national et anecdotique* de Pierre-Nicolas Chantreau, et une réflexion de synthèse sur le changement lexical au XVIII^e siècle¹.

¹ J'ai indiqué, en tête de chaque sous-section, les références bibliographiques de mes travaux. Les numéros de pages notés entre crochets renvoient à la pagination du *Recueil* joint, qui adopte la progression de la présente synthèse. Dans le fascicule *Curriculum vitae*, on trouvera une liste analytique et une liste chronologique de mes publications.

1. La dynamique lexicale du XVIII^e siècle

La pensée du XVIII^e siècle sur la langue est, selon Alexis François, partagée entre deux « caractères dominants et quelque peu contradictoires » : la « tendance rationaliste » et la « tendance conservatrice » (François, 1905, p. 136). Entrant dans le discours des Lumières par son issue révolutionnaire, j'ai d'abord été sensible à la « tendance rationaliste », et à ses vertus subversives.

1.1. La déstabilisation lexicale

La thèse selon laquelle la critique systématique de l'abus des mots, construite par Locke à la fin du XVII^e siècle, est le ferment d'une remise en question des désignations établies par les révolutionnaires avait été développée dès 1978 par René Barny, dans un article fondateur intitulé « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française » ; les travaux des années 80 et 90 (notamment, Guilhaumou, 1985, 1989 ; Branca-Rosoff, 1988 ; Ricken, 1982, 1997 ; Schlieben-Lange, 1996) l'ont étayée. La numérisation des textes, à la fin du XX^e siècle, m'a permis de mettre cette idée à l'épreuve des corpus et de mener une description précise de sa mise en œuvre.

1.1.1. Déstabilisation dans le discours philosophique et politique

Dans le présent mémoire, on n'ambitionne pas un traitement exhaustif du sujet indiqué en titre : chaque section proposera une synthèse de ce qui me semble s'y rapporter dans mes travaux.

1.1.1.1. Les journaux révolutionnaires

2000 « Révolutionnaire autonymie », colloque « Le fait autonymique dans les langues et les discours », organisé par l'équipe SYLED, du 5 au 7 octobre 2000, communication publiée dans *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury, Sandrine Reboul-Touré (éds), Presses de la Sorbonne nouvelle (Paris III), 2003, p. 257-269. [p. 4-16]

Le colloque « Autonymie », organisé en octobre 2000 sous la direction de Jacqueline Authier-Revuz, m'a amenée à passer de l'étude de la valeur argumentative des désignations à celle de leur mise en question. Ayant remarqué dans le journal de Marat la haute fréquence de l'adjectif *prétendu*, j'ai analysé la modalisation des dénominations dans trois corpus informatisés : *L'Ami du peuple* de Marat, *Le Père Duchesne* d'Hébert et *Le Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins.

L'abus de mots dénoncé par les journalistes patriotes consiste systématiquement en une inadéquation du désignant, généralement un désignant de personne, au référent. Cette inadéquation tient essentiellement à l'orientation axiologique portée par le désignant. Deux inadéquations sont théoriquement possibles :

celle du mot péjoratif à un référent apprécié favorablement par le locuteur, par exemple *canaille* et *prolétaires* pour désigner le peuple, ou bien celle du mélioratif à un référent qu'il juge au contraire défavorablement, par exemple *autorité royale* pour ce que le locuteur désigne par *despotisme*.

En pratique, j'ai pu constater que la première procédure est moins fréquente que la seconde. Quelle en est la raison ? On peut proposer l'explication suivante : quand le locuteur critique un terme péjoratif comme *canaille*, *prolétaire*, il ne conteste que le trait péjoratif du mot. Son jugement sur le référent (le peuple) est, en revanche, positif. Il doit donc prendre de nombreuses précautions pour avertir le lecteur que ce qu'il critique, c'est le mot, et pas la chose. Au contraire, quand il met à distance un mélioratif de l'adversaire, il critique bien sûr d'abord le mot, mais il n'est pas gênant que le lecteur perçoive une désapprobation globale sur le mot et sur la chose. Le locuteur peut dans ce cas se contenter d'un marquage métalinguistique léger et facile à mettre en œuvre.

Il en résulte une orientation privilégiée de la modalisation autonymique vers l'abaissement de désignations valorisantes. *Prétendu*, *appelé*, ou encore l'emblématique *ci-devant* fonctionnent ainsi comme des agents de déstabilisation lexicale. Dans les journaux patriotes, ces modalisateurs apparaissent comme un moyen de saper les valeurs de l'Ancien Régime. La modalisation autonymique peut ainsi permettre un retour sur le trait axiologique, et, en particulier, à remettre en question les valeurs établies d'une société : c'est en ce sens qu'elle me semble posséder un potentiel « révolutionnaire ».

1.1.1.2. Le discours philosophique et politique au XVIII^e siècle

2001 « L'abus des mots, des Lumières à la Révolution », *La norme lexicale*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, p. 177-196.

2003 « C'est-à-dire au 18^e siècle », *Le mot et sa glose*, Agnès Steuckardt et Aino Niklas-Salminen (éds), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 223-244.

Étendant mon champ d'investigation, j'ai exploré sous cet angle le corpus de textes du XVIII^e siècle disponibles dans la base Frantext et dans la base « Encyclopédie » pour une étude sur « l'abus des mots », développée dans le cadre d'une recherche sur la norme lexicale. Les philosophes des Lumières, en continuité avec Locke, dénoncent l'abus des mots abstraits : ainsi Montesquieu déplore la diversité des significations donnée au mot de *liberté*, et voudrait en fixer le sens. Mais les Lumières mettent en œuvre une exploitation subversive du *topos* de l'abus des mots, ainsi dans les articles « Bassesse » et « Honnêtes gens » de l'*Encyclopédie*, ou, chez Rousseau, à propos du désignant *bonne compagnie*, auquel il substitue *désœuvrés*.

Au début de la Révolution cependant, les patriotes n'ont nullement l'exclusive dans la dénonciation de l'abus des mots : le recueil alphabétique de 1789 intitulé *L'Abus des mots*, publié sans nom d'auteur, remet en question les nouvelles valorisations comme celle de *patriotisme*, et dévalorisations comme que porte *aristocrate* : au début de la Révolution, le *topos* de l'abus des mots est ainsi un moteur

de la rhétorique contre-révolutionnaire. Le retour sur les désignants axiologiques a donc un pouvoir de déstabilisation : il permet de réexaminer l'opération par laquelle un mot est choisi pour un référent, et ainsi de contester les désignations établies, c'est-à-dire les dénominations, pour leur en substituer d'autres, plus conformes aux opinions politiques du locuteur, quelles qu'elles soient. Le thème de l'arbitraire du signe, quand il est activé par les révolutionnaires à propos du langage adverse, peut ainsi servir la déstabilisation des dénominations établies, et l'institution de nouvelles désignations. Dans cette mesure, le retour sur les mots s'inscrit dans une réflexion philosophico-politique sur la langue.

Les recherches menées pour ces deux premières études procèdent par un va-et-vient entre les mots cibles de déstabilisation, tels *canaille* ou *liberté*, et les agents de cette déstabilisation, du type *prétendu*, *appelé*, *ci-devant* ou encore *c'est-à-dire*. Ces marqueurs de déstabilisation ont-ils d'autres fonctions ? Après avoir cherché dans les textes les énoncés opérant la déstabilisation lexicale, j'ai voulu conduire une recherche systématique à partir d'un marqueur, *c'est-à-dire*.

L'enquête a été menée sur la section « Traité et essai » de la base Frantext, sur la période 1700-1800. L'exploration met en évidence deux orientations des retours sur le mot : l'orientation polémique et l'orientation didactique.

Les gloses en *c'est-à-dire* participent d'une lutte contre des dénominations jugées illégitimes, selon la procédure repérée par la précédente étude dans le discours révolutionnaire ; elles confirment que la déstabilisation opérée par les révolutionnaires s'inscrit dans une stratégie développée avant eux par les Lumières, comme en témoignent les exemples suivants :

Auguste (c'est le nom que la flatterie donna à Octave) établit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable. (Montesquieu, 1748, XIII, 69)

Nous la retrouvons encore dans la pénitence, c'est-à-dire, dans le pouvoir que s'arrogent les prêtres de quelques sectes, de remettre, au nom du ciel, les péchés qu'on leur a confessés. (Holbach, 1756, IX, 124)

C'est-à-dire opère une récusation des dénominations *ordre* et *pénitence*, qui attribuent de façon trompeuse une évaluation méliorative au référent ; il introduit une nouvelle nomination, clairement péjorative, comme l'indique le marquage négatif de *servitude*, *s'arrogent*, *sectes*. Mais, à côté de ces assertions fortement idéologiques, les énoncés en *c'est-à-dire* engagent des dénominations sans marquage axiologique, du type :

Ils sont les seuls qui soient vraiment solipèdes, c'est-à-dire qui aient la corne des pieds d'une seule pièce sans apparence de doigts ou d'ongles. (Buffon, 1766, 135)

C'est ici le caractère savant du terme *solipède* qui déclenche la glose. De nombreux textes du corpus transportent le lecteur dans un univers éloigné dans l'espace et/ou dans le temps, donc dans des codes linguistiques inconnus du lecteur. Certains auteurs, comme Montesquieu et Voltaire, recourent à *c'est-à-dire* pour donner la traduction d'un mot dans les ouvrages à références géographiques, ou historiques. D'autres initient le lecteur à la nomenclature scientifique, en plein essor. La mise en équivalence d'un terme spécialisé avec un terme ou une périphrase définitionnelle

d'usage courant se rencontre dans les ouvrages scientifiques, en sciences exactes, notamment chez Buffon, Tissot, Lavoisier, ou en sciences humaines, chez Dumarsais, Montesquieu, Rousseau, Quesnay, ou Turgot. Dans tous ces transcodages, le second terme appartient à la langue de l'allocutaire, ou à l'usage courant : les gloses sont orientées de l'inconnu vers le connu : la démarche inverse est rare.

Dans les textes de vulgarisation tels qu'ils apparaissent dans le corpus Frantext, on remarque cette discrétion de la langue savante que Marie-Françoise Mortureux (1982, p. 60) notait chez Fontenelle : les termes savants sont plutôt explicités à l'usage du public qu'assenés en tant que termes savants. Les vulgarisateurs du XVIII^e marquent peu de goût pour l'ostentation d'une langue de spécialité : cette attitude serait sans doute en contradiction avec l'idéal de l'honnête homme, encore dominant. Une exception cependant : le domaine politique. Dans ce domaine, les gloses didactiques peuvent prendre le cheminement inverse :

Les hommes réunis en corps politique, c'est-à-dire, une nation, a par conséquent le même droit. (Robespierre, « Contre de droit de veto », 1789, p. 86)

Ici la glose affecte d'aller du très connu vers le moins bien connu : Robespierre met en scène la leçon de vocabulaire, avec une certaine solennité. Il importe que l'auditeur non seulement comprenne le sens de *nation*, mais aussi s'approprie le mot. Ainsi, dans les textes de vulgarisation scientifiques, les gloses didactiques enseignent au lecteur une langue qui doit être seulement comprise, mais pas nécessairement parlée, alors que celles des textes politiques semblent chercher à lui apprendre à la parler. Les retours sur le mot prennent par là une fonction instituante plus fortement marquée.

1.1.2. Étude de cas : Voltaire, Beauzée

Deux occasions de mener des enquêtes sur corpus d'auteur m'ont été fournies : en 2007, le Congrès international des Lumières portait sur les « Sciences, Techniques, cultures » au XVIII^e siècle, et invitait en particulier à mettre en évidence l'extension de l'esprit scientifique, au sein même des « belles-lettres ». Le cas de la rénovation terminologique en grammaire, entraîné par la rupture avec le modèle latin, dit de la « grammaire latine étendue » (Auroux, 1992, p. 19 et sq) en constitue une illustration : c'est sans doute Beauzée qui, au XVIII^e siècle, a poussé le plus loin l'effort de rigueur terminologique en grammaire².

En 2008/2009, le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire ayant été mis au programme de l'agrégation, j'ai pu observer dans le détail l'exploitation voltairienne du précepte de Locke « Définissez les termes » : élaborée plus tôt, la pensée de Voltaire en privilégie le volet destructeur. Présentons ici ces deux cas de déstabilisation lexicale selon leur succession dans le siècle.

² Michel Le Guern a publié en 2009 une monographie sur ce grammairien philosophe, qu'il considère comme « un des meilleurs représentants » du « rationalisme chrétien ».

1.1.2.1. La déstabilisation systématique du *Dictionnaire philosophique*

2009 « La définition dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire », *L'information grammaticale*, janvier 2009, p. 38-42. [p. 17-21]

« Savez-vous bien qu'abbé signifie père ? », demande Voltaire au début du *Dictionnaire philosophique* ([1765], 2008, p. 1)³. Avouons-le, nous l'ignorons ; la découverte étonne, amuse, et laisse songeur. La forme lexicographique permet à Voltaire de définir, et, par là, de mettre à nu les inconséquences que recèle l'emploi ordinaire des mots, de remettre en question le fonctionnement habituel du signe. Les leviers principaux de la déstabilisation lexicale sont chez lui d'une part le rappel du sens étymologique et d'autre part la mise à jour d'une absence de référent.

La définition de l'étymon prend valeur de démystification : elle démasque le dévoiement du mot *abbé*, dont le sens originel de *père* ne correspond en rien aux porteurs modernes du nom ; elle découvre l'aveu d'ignorance que révèle le choix du mot *spiritus*, « souffle » pour nommer les facultés mentales ; ailleurs encore, mettant à jour le sens étymologique concret de *baptême* : « immersion », elle présente le sens symbolique de purification comme une confusion naïve du concret et de l'abstrait. Comme Charles de Brosses et, plus radicalement, Helvétius, Voltaire sait les « vertus décapantes »⁴ de l'étymologie, et la sollicite non pas systématiquement, mais, en polémiste, selon son efficacité argumentative.

Son second angle d'attaque sémiotique porte sur le référent : que désignent les mots abstraits ? Voltaire a beau jeu de pousser le locuteur dans ses derniers retranchements. Il met en scène un acte de nomination qui ressemble à une pantomime grotesque :

Pauvre pédant, tu vois une plante qui végète, et tu dis *végétation*, ou même *âme végétative*. Tu remarques que les corps ont et donnent du mouvement, et tu dis *force* ; tu vois ton chien de chasse apprendre sous toi le métier, et tu cries *instinct*, *âme sensitive* ; tu as des idées combinées, et tu dis *esprit*. (« Âme », p. 10)

Pourquoi cet acte de nomination qui, après tout, fonde la possibilité du langage, prête-t-il à rire ? Selon la sémiotique de Voltaire, un mot devrait nécessairement s'adosser à une ou plusieurs idées claires dans l'esprit, ou bien à un être réel dans le monde. À son tableau parodique, Voltaire enchaîne une série de questions :

Mais, de grâce, qu'entends-tu par ces mots ? Cette fleur végète, mais y a-t-il un être réel qui s'appelle *végétation* ? Ce corps en pousse un autre, mais possède-t-il en soi un être distinct qui

³ *Dictionnaire philosophique*, éd. Raymond Naves, Olivier Ferret, Paris, Garnier, [1764-1774] 2008. Les références de la bibliographie primaire sont indiquées en note.

⁴ « Comment l'étymologiste, dans ces conditions, ne serait-il pas fatalement quelque peu philosophe, voire sceptique ? Helvétius, au début du *Discours IV* de l'Esprit, signale bien l'importance de la critique linguistique lorsqu'il s'agit de saisir avec justesse l'essence d'une notion complexe comme celle de *génie* : "remontons jusqu'à l'étymologie du mot", "puisque c'est communément dans ces étymologies que le public manifeste le plus clairement les idées qu'il attache aux mots". Un Voltaire n'ignorera pas non plus les vertus décapantes du retour à la première signification, ainsi que le montre par exemple le début du *Dictionnaire philosophique* » (Daniel Droixhe, 1981, p. 74).

s'appelle *force* ? Ce chien te rapporte une perdrix, mais y a-t-il un être qui s'appelle *instinct* ? (« Âme », p. 10-11)

La nomination est ridicule quand il n'y a rien à nommer. Pas d'être réel qui corresponde aux mots *végétation*, *force*, *instinct*. D'*âme*, Voltaire écrit plus loin que ce n'est qu'un mot, « mot inventé pour exprimer faiblement et confusément les ressorts de la vie ». Pour *âme* donc, pas d'être réel non plus, tout juste l'existence dans l'esprit d'une idée faible et confuse. *Beau*, *ciel*, *instinct*, *idolâtre* sont attaqués par la même méthode. Ce jeu de massacres lexicaux plonge le lecteur dans le scepticisme linguistique. Chez Voltaire, la phase de déstabilisation ne semble pas entraîner un mouvement de reconstruction : c'est le doute sémiotique systématique qui paraît le but même de son propos.

1.1.2.2. La terminologie grammaticale de Beauzée

2007 « Beauzée et la rationalisation de la terminologie grammaticale », Congrès des Lumières, Montpellier, juillet 2007. [p. 22-31]

L'entreprise terminologique de Beauzée peut se décrire en trois volets : éliminer les mots vides, réduire la polysémie des termes hérités de la tradition, établir des termes univoques. Je me suis intéressée plus particulièrement à sa mise en œuvre dans le domaine de la lexicologie, discipline pour laquelle Beauzée joue un rôle fondateur : c'est en effet sous sa plume que l'on trouve la première attestation du mot, qu'il attribue à l'abbé Girard, mais dont il fixe le sens⁵.

On trouve trace chez Beauzée de la démarche d'épuration lexicale préconisée par Locke, lorsque, par exemple, il qualifie le terme de *datisme* de « mot inutile ». Selon lui, ce terme désigne, comme celui de *périssologie*, un « vice d'élocution » consistant à répéter inutilement des mots synonymes : il choisit *périssologie*, dont il développe l'article dans l'*Encyclopédie méthodique*, et condamne *datisme*.

Sans aller jusqu'à une proscription aussi radicale, la chasse à l'abus des mots passe par une traque de l'équivoque. Le premier souci de Beauzée est d'identifier le « genre » sous lequel le terme examiné peut être catégorisé et d'en tirer avec rigueur les conséquences épistémologiques qui en résultent pour son rattachement disciplinaire. Il reproche ainsi à Dumarsais d'avoir mentionné l'onomatopée dans son *Traité des Tropes* alors qu'il ne s'agit pas même d'une figure ; pour lui, *onomatopée* est « simplement le nom de l'une des causes de la génération matérielle des mots expressifs des objets sensibles, & cette cause est l'imitation plus ou moins exacte de ce qui constitue la nature des êtres nommés » (*Encyclopédie*, « Onomatopée », 1765). Voici le terme *onomatopée* rangé à sa place, bien en amont de la rhétorique.

Le cas exemplaire du mot *synonyme* a été étudié par Françoise Douay (Douay, 2006) : le mot désigne, dans le discours linguistique du XVIII^e siècle, à la fois une figure, dont l'illustration canonique est le *abiit, excessit, erupit, evasit* de Quintilien

⁵ « Le terme *Lexicologie* signifie explication des mots ; R. R. *lexis*, *vocabulum*, et *logos*, *sermo*. Ce mot a déjà été employé par M. l'abbé Girard, mais dans un sens différent de celui que nous lui assignons, et que ses racines mêmes paraissent indiquer » (*Encyclopédie*, « Grammaire », 1757).

(*Institution oratoire*, IX, 3, 46) et un fait de lexique, devenu l'objet de toutes les attentions depuis l'abbé Girard. Beauzée retient pour le mot *synonymie* seulement cette seconde acception et préconise, pour nommer la figure, le terme de *métabole*. Chez Quintilien, *métabole* désignait un changement de rythme (IX, 4, 50). Pour affecter à ce signifiant le signifié de synonymie, Beauzée invoque les *Commentaires sur les Psaumes* de Cassiodore (VI^e siècle), qui définissent la métabole de la façon suivante : *Metabole est iteratio unius rei sub varietate verborum* [La métabole est la répétition d'une chose unique sous une diversité de mots]. Il ne s'agit pas du sens le plus usuel de *métabole*, et l'on peut considérer qu'il opère ici un quasi néologisme terminologique. Beauzée a ainsi séparé la synonymie rhétorique, devenue *métabole*, de la synonymie lexicale, qui garde l'exclusive du terme, et peut dès lors se passer de l'épithète *lexicale*.

Sans créer de mot nouveau, il opère une réorganisation terminologique comparable dans son travail sur le mot *idiotisme*. Dans l'article « Anglicisme », Dumarsais illustre la notion par la transposition du tour anglais *whip into good manners* en français, qui donnerait, selon lui, « fouetter afin de rendre meilleur » ; l'expression anglaise est remarquable à la fois parce que son sens n'est pas prévisible en anglais – le sens produit par l'ensemble des mots s'écarte du sens que produit chacun d'entre eux – et, parce que l'expression anglaise, traduite littéralement en français, présente un écart par rapport aux usages du français.

À l'article « Gallicisme », Beauzée critique vivement cette manière de présenter les idiotismes. Selon lui, il s'agit d'« une erreur manifeste », et il convient de distinguer d'une part « l'imitation gauche ou déplacée de quelque tour propre » à une langue donnée, qui relève du « barbarisme », et d'autre part l'idiotisme proprement dit, « écart de langage exclusivement propre » à une langue donnée (« Gallicisme »), et plus précisément « façon de parler éloignée des usages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particulière » (« Idiotisme »). La restructuration terminologique a consisté ici à séparer l'idiotisme envisagé en traduction, rangé sous la catégorie du barbarisme, de l'idiotisme envisagé dans une langue donnée, qui conserve, dans la terminologie rationalisée de Beauzée, l'exclusive du terme.

Considérés dans leur ensemble, les articles de Beauzée manifestent l'ambition de construire un véritable système terminologique pour la description du langage. Cependant, de la grammaire générale, l'enseignement du XIX^e siècle a d'abord retenu la syntaxe ; un glissement lexical a ainsi rendu le mot *grammaire* presque synonyme de *syntaxe*, tandis que la lexicologie restait en sommeil. Ce n'est, selon André Chervel (2006, p. 388 et sq.), qu'à partir du Second Empire que se met en place un apprentissage scolaire du lexique. Si nous confrontons la terminologie de Beauzée avec celle de la lexicologie contemporaine, force est de constater que ses efforts n'ont que très partiellement été couronnés de succès : sa tentative de typologie des idiotismes ne semble pas avoir été poussée plus loin, sa typologie des homonymes n'a pas été retenue. Entre le travail terminologique de Beauzée et l'émergence de la lexicologie, plus d'un demi-siècle s'est écoulé, et le fil épistémologique semble avoir été

momentanément rompu ; cet espace temporel et la fragilité de certaines de ses distinctions expliquent peut-être le succès mitigé de ses propositions.

Fondée sur une aspiration cartésienne au contrôle des signes, la pensée linguistique des Lumières s'adonne au doute méthodique sur la propriété des mots. La modalisation autonymique ne se limite pas au domaine politique : elle s'exerce aussi bien sur les termes philosophiques, passés au crible par Voltaire, que sur ceux de la zoologie, commentés par Buffon, ou de la lexicologie, examinés par Beauzée. Si cette démarche métalinguistique présente un volet destructif, elle comporte évidemment aussi un volet constructif. Mes analyses, infléchies par l'horizon révolutionnaire, ont d'abord privilégié la déstabilisation lexicale, et ont trouvé leur prolongement naturel dans l'étude de la restructuration du lexique déjà entreprise par les Lumières.

1.2. Néologismes du XVIII^e siècle

La conception lockienne du signe ne s'est pas présentée d'emblée comme un moteur de la néologie. Au contraire, elle semble accompagner d'abord une accentuation du malthusianisme linguistique de la période classique : dans la seconde querelle des Anciens et des Modernes (Fumaroli, 2001, p. 196 et sq.), la néologie est en butte à la satire des « Anciens », tel l'abbé Desfontaines, et cette hostilité de principe semble suivie d'effet, ou du moins conforme à la tendance observable, puisque les quatre premières décennies du XVIII^e siècle présentent un creux dans l'histoire de l'innovation lexicale dans la langue française⁶.

Cependant, la fin de la troisième décennie marque un tournant épistémologique dans la conception du signe (Formigari, 1992) : à l'exigence d'une stricte maîtrise des signes, orientée vers la censure, fait place l'idée que le mot peut façonner des idées nouvelles. Cette « révolution copernicienne » de la sémiotique se perçoit à la fois dans l'évolution du discours sur la néologie et dans le dynamisme néologique perceptible à partir des années 40. Si la néologie formelle et sémantique se déploie à la fin du siècle, c'est d'abord par l'emprunt que s'enclenche la dynamique néologique des Lumières.

1.2.1. Emprunts

Paradoxalement, les Lumières pensent le rôle des emprunts dans la structuration de la pensée et du monde dans leurs dissertations sur un « vieux mot »⁷ : *patrie*. C'est d'abord ce ressourcement latin qui semble autoriser un discours favorable à l'emprunt.

1.2.1.1. *Patrie* : latinisme ou anglicisme ?

2002 (en collaboration avec Françoise Douay) « L'allégorie dans le discours révolutionnaire », *L'allégorie. Corps et âme*, Joëlle Gardes Tamine (éd.), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 99-124. [p. 193-217]

2006 « *Patrie*, de la philosophie politique à la rhétorique révolutionnaire », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fascicule 8, Paris, Champion, p. 135-158. [p. 33-56]

Il peut paraître aventuré de soupçonner dans le très latin *patrie* un anglicisme, d'autant que le mot fait défaut à l'anglais du XVIII^e siècle. Comme s'en étonne le voyageur francophone qui publie à Londres *The Chains of slavery* en 1774 : « The

⁶ Cette observation, suggérée par Ferdinand Gohin, qui choisit de commencer en 1740 son étude des *Transformations de la langue française* (1903), semble confirmée par les données actuelles de la lexicographie électronique, comme il sera montré dans l'essai en préparation sur le changement lexical au XVIII^e siècle (cf. *infra* 5.2.).

⁷ Rousseau regrettait en 1750 cette qualification dédaigneuse du mot *patrie* : « [Ces vains et futiles déclamateurs] sourient dédaigneusement à ces vieux mots de patrie et de religion, et consacrent leurs talents et leur philosophie à détruire et avilir tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes » (*Discours sur les sciences et les arts*, seconde partie, [1750], Paris, Seuil, 1971, p. 59). La qualification de *vieux*, sur le mot, indique à la fois la perte de la notion et de sa valorisation. L'abbé Coyer en fait peu après le sujet d'une dissertation : *Dissertation sur le vieux mot de patrie*, [1755], Dziembowski (éd.), La Rochelle, Rumeur des Âges, 1997.

English have a patria, and no word to express it »⁸. Pourtant, l'introduction du mot *patrie* dans le discours politique des Lumières, si elle est évidemment portée par toute une tradition rhétorique, comme on le montrera dans un premier temps, doit beaucoup au modèle anglais.

En dépit des déplorations de l'abbé Coyer et de Rousseau sur l'oubli où est tombé le « vieux mot » de *patrie*, tout souvenir du latin *patria* n'est pas absent de la mémoire des locuteurs français : si *patrie* n'est pas encore un mot courant du discours politique, *Patrie* est une allégorie familière aux poètes. Avant même que n'apparaisse dans le lexique français le mot *patrie*, on peut reconnaître les traits traditionnels de l'allégorie romaine de *Patria* dans l'allégorie de France, aux « cheveux épanchés » et aux discours plaintifs, mise en scène par Alain Chartier en 1422 dans son *Quadrilogue invectif* (2,13-18). Une fois le mot *patrie* installé dans la langue, l'allégorie pourra utiliser en alternance le nom de *France* ou de *Patrie*. La tradition rhétorique a donc, avant l'emprunt lexical, permis la transmission d'une topique de la *Patria* romaine.

L'allégorie révolutionnaire de la patrie, dont j'ai mené l'analyse détaillée dans les textes de Marat, est fidèle à cette tradition. La première œuvre révolutionnaire de Marat, rédigée en janvier 1789, est intitulée *Offrande à la patrie* ; le titre se place d'emblée le texte dans la tradition allégorique, que les premières pages développent. On y retrouve le sein déchiré, le corps douloureux, dans une description hyperbolique des « blessures », du « sang », des « plaies » et dans une étonnante combinaison du « jeûne » et de la vampirisation, les plaintes, devenues « cris de désespoir » en une forme ensauvagée de la classique prosopopée. La Patrie de Marat conserve les traits stéréotypiques légués par les textes passés, en les exacerbant.

Dans le titre de ce premier pamphlet, le terme d'*offrande* indiquait déjà le caractère divin de la Patrie : *L'Ami du peuple*, qui paraît à partir de septembre 1789, le renforce. La patrie y a ses « autels » ; on « immole », on « sacrifie » en son nom. Marat, qui brûle pour elle de « feux sacrés », s'en fait le « martyr », et accepte, pour elle, de devenir « anathème ». C'est en invoquant la patrie comme une autorité sacrée qu'il adresse à l'Assemblée des sommations, selon des formules remarquablement ritualisées :

Je vous requiers, Messieurs, au nom de la patrie dont je suis l'avocat, de purger votre corps des membres en qui les vrais citoyens ne peuvent plus prendre aucune confiance. (*L'Ami du peuple*, n° 18, 28 septembre 1789, p. 202)

Je somme l'Assemblée nationale, au nom sacré de la patrie, d'en révoquer sans retard le funeste décret. (*L'Ami du peuple*, n° 27, 7 octobre 1789, p. 250)

Je conjure, au nom de la patrie, [les mandataires de la Commune] de faire renfermer séparément dans une maison de force les brigands relaxés. (*L'Ami du peuple*, n° 117, 29 mai 1790, p. 770)

Dans le discours de Marat, *patrie* est devenu un de ces mots dont la simple profération possède une force incantatoire. La mise en scène allégorique ménage donc une remarquable continuité entre la rhétorique des poètes et celle du journaliste

⁸ Marat, *The Chains of slavery*, chapitre VI, note 1, Bruxelles, Éditions Pôle Nord, 1995 [1774], p. 4240.

politique : elle accompagne et soutient l'appropriation du mot *patrie* dans l'univers référentiel moderne du lexique français.

Quand il entre en français, le mot *patrie*, dont la première attestation date, d'après le *TLF*, de 1516, est perçu comme un italianisme⁹ ou comme un latinisme¹⁰. Des connotations politiques sont sensibles dès les premiers emplois du mot :

Et ainsi, délivrant sa patrie d'un tel tyran, [le duc de Florence] sauva sa vie et l'honneur de sa maison. (Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, 1550, La deuxième journée, douzième nouvelle)

Patrie est ici utilisé en opposition à *tyran* dans un univers de référence contemporain. Les emplois historiques du mot montrent que cet antagonisme trouve son origine dans son référent antique¹¹. L'opposition entre *monarchie* et *patrie* est explicitement posée au lendemain de la mort de Louis XIV :

Cet amour [de la patrie] presque naturel à l'homme, cette vertu que nous connaissons par sentiment, que nous louons par raison, que nous devrions même suivre par intérêt, jette-t-elle de profondes racines dans notre cœur, et ne dirait-on pas que ce soit comme une plante étrangère dans les monarchies, et qui ne fasse goûter ses fruits que dans les républiques ? [...] Serons-nous réduits à chercher l'amour de la patrie dans les États populaires, et peut-être dans les ruines de l'ancienne Rome ? Le salut de l'État est-il donc moins que le salut de chaque citoyen dans les pays qui ne connaissent qu'un seul maître ? (d'Aguesseau, *Mercuriale* prononcée pour la rentrée du Parlement, 1715, cité par Monnier, *Le Chancelier d'Aguesseau*, Paris, 1883, p. 152-153)

Dans quelles conditions la monarchie est-elle compatible avec l'idée de patrie ? C'est autour de cette question que se construit le discours des Lumières sur *patrie*.

Selon Montesquieu, l'amour de la patrie n'est pas nécessaire à l'État monarchique :

Dans les monarchies [...], l'État subsiste indépendamment de l'amour pour la patrie, du désir de la vraie gloire, du renoncement à soi-même, du sacrifice de ses plus chers intérêts, et de toutes ces vertus héroïques que nous trouvons dans les anciens et dont nous avons seulement entendu parler. (*L'esprit des lois*, III, 5, « Que la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique »)

S'il en est ainsi, l'amour de la patrie, donc la vertu, peut-il recevoir, « dans les monarchies », un référent réel ?

Que si, dans le peuple, il se trouve quelque malheureux honnête homme, le cardinal de Richelieu, dans son testament politique, insinue qu'on doit se garder de s'en servir. Tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort de ce gouvernement ! (*ibid.*)

La fin du chapitre tempère cependant le propos : « Certainement, elle n'en est pas exclue ; mais elle n'en est pas le ressort » (*ibid.*).

C'est sur cette concession que s'appuie l'abbé Coyer : pour lui, le mot *patrie*, un temps délaissé en France par défaut de référent, peut et doit y retrouver une place. L'abbé Coyer donne comme point de rupture entre la monarchie française et l'usage du

⁹ Charles Fontaine, à qui l'on doit la formule « qui a pays n'a que faire de patrie », le considère comme une « corruption italique » (*Quintil horatian*, p. 185, cité par Littré à l'article « Patrie »).

¹⁰ Selon Nicot, *patrie* « est francisé du latin *Patria* » (*Thésor de la langue française*, 1606, article « Patrie »).

¹¹ Par exemple : « Quand Timoléon pleure le meurtre qu'il avait commis d'une si meure et généreuse délibération, il ne pleure pas la liberté rendue à sa patrie, il ne pleure pas le Tyran, mais il pleure son frère. » (Montaigne, *Essais*, 1592, Livre premier, chapitre XXXVIII).

mot *patrie* une datation que lui soufflait Montesquieu : « Il s'est perdu sous le ministère de Richelieu »¹². Sans doute, dans le despotisme oriental, le mot *patrie* ne peut-il pas trouver de référent, mais la monarchie française n'est pas le despotisme oriental, comme l'indique ici l'emploi de l'irréel du présent :

Si nous vivions sous le despotisme oriental où l'on ne connaît d'autres lois que la volonté du souverain [...], comme nous n'aurions point de patrie, nous serions excusables d'en oublier le nom. (*op. cit.*, p. 45)

Si le référent existe en France, le délaissement du mot en français n'est pas justifié : « Si nous avons la chose, pourquoi ne pas avoir le mot ? » (*op. cit.*, p. 53) La forme interrogative de cette phrase finale de la *Dissertation*, même si l'interrogation se présente comme une question oratoire, suggère peut-être cependant quelques doutes sur l'existence de « la chose » en France. Pour l'abbé Coyer, le modèle prototypique de la patrie n'est pas la France, mais l'Angleterre.

Montesquieu avait souligné les mérites de la constitution anglaise, dont l'objet est « la liberté politique » (*op. cit.*, XI, 6) ; c'est très probablement à son propos qu'il écrivait :

Voyez, dans une nation où la république se cache sous la forme de la monarchie, combien l'on craint un état particulier de guerre, et comment le guerrier reste toujours citoyen, ou même magistrat, afin que ces qualités soient un gage pour la patrie, et qu'on ne l'oublie jamais. (*op. cit.*, V, 19)

C'est aussi par allusion que l'abbé Coyer associe *patrie* et *Angleterre* lorsqu'il parle des « nations voisines chez qui le mot *patrie* est en si grand honneur » (*op. cit.*, p. 46). L'*Encyclopédie* explicite cette prégnance du modèle anglais pour Montesquieu, et, à travers lui, pour le rédacteur, qui adhère à l'enthousiasme de Montesquieu :

L'auteur de l'*Esprit des Lois* était pénétré des sentiments de ce *patriotisme* universel. Il avait puisé ces sentiments dans son cœur, et les avait trouvés établis dans une île voisine, où l'on en suit la pratique dans tous les pays de sa domination, non pas seulement au milieu de la paix, mais après le sort heureux des victoires et des conquêtes. (Jaucourt, *Encyclopédie*, article « Patriotisme », 1765)

Le mot *patriote* lui-même est expliqué par une glose en anglais :

PATRIOTE, s. m. (*Gouvern.*) c'est celui qui dans un gouvernement libre chérit sa patrie, et met son bonheur et sa gloire à la secourir avec zèle, suivant ses moyens et ses facultés. Si vous voulez encore une définition plus noble :

The patriot is one Who makes the welfare of mankind, his care, Tho'still by faction, vice, and fortune crost, Shall find the generous labour was not lost. (Jaucourt, *Encyclopédie*, article « Patriote », 1765)

Patriote, dans ce sens nouveau, emprunté à l'anglais, et le néologisme *patriotisme*, attesté en anglais depuis 1729, sont suffisamment répandus au milieu du siècle pour que le *Dictionnaire de l'Académie* les enregistre dans son édition de 1762. Si, à la lettre, il serait excessif de présenter *patrie* comme un anglicisme, il est clair toutefois que le mot *patrie* du XVIII^e siècle n'est pas simple transposition du *patria* de Tite-Live : l'origine anglaise de ses pseudo-dérivés *patriote* et *patriotisme* est perçue et

¹² *Dissertation sur le vieux mot de patrie*, éd. cit., p. 42.

le référent donné à *patrie* est d'abord anglais ; de ce point de vue, le mot *patrie* entre en français comme un xénisme référentiel.

Dès la *Dissertation* de l'abbé Coyer cependant, les Lumières s'efforcent de rendre possible une référenciation en France de cette notion politique, de manière que *patrie* puisse dénoter sans contradiction lien à un régime politique et lien au pays natal. *Patrie* entre dans le vocabulaire politique ordinaire à partir des années 60, et se détache de sa référenciation anglaise. Le mot voit son interprétation politique s'estomper quelque peu au profit d'une coloration territoriale : la patrie devient un peu moins l'État libre et davantage le pays natal ; Voltaire s'en détourne alors¹³, Rousseau, en revanche, assume la dimension territoriale de la notion, sans pour autant oublier les caractères politiques et moraux que lui donnait Montesquieu¹⁴. S'éloignant des modèles référentiels romain et anglais, le discours pré-révolutionnaire construit pour *patrie* un référent notionnel spécifique, détaché des référenciations géographiques trop précises, et qui configurera, tout en évoluant, la pensée politique pendant la période révolutionnaire.

1.2.1.2. *Liberté de la presse*

2003 « *Liberté de la presse*, des Lumières aux trois Glorieuses », *Mots*, n° 73, Lyon, ENS Éditions, p. 173-182. [p. 57-66]

2003 « La notion de liberté de la presse dans *L'Ami du peuple* de Marat », *Des notions-concepts en révolution*, Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier (éds), Paris, Société des études robespierristes, p. 87-104. [p. 67-84]

2008 « Contre la législation sur la violence verbale », Claudine Moïse, Nathalie Auger, Béatrice Fracchiolla, Christina Schultz-Romain (éds), *La violence verbale*, Paris, L'Harmattan, p. 43-54. [p. 85-96]

Par l'étape anglaise de son parcours, le mot *patrie* participe à une vaste transposition du vocabulaire politique anglais, dont la lexie *liberté de la presse* fournit un exemple plus net. Trois études m'ont amenée à en suivre l'installation en français. La première analyse l'installation du mot en français ; la deuxième et la troisième explorent son appropriation au moment où, avec la Révolution, elle acquiert un référent dans l'univers français, et devient, de xénisme qu'elle était pour les Lumières, emprunt.

La première attestation de la lexie est datée, par le *TLF* comme par le *Robert historique*, de 1738. Elle se trouve dans les *Lettres juives*, œuvre de Jean-Baptiste d'Argens, écrivain-voyageur, marquis aixois d'origine. Il s'agit d'un roman épistolaire sur le modèle des *Lettres persanes*. L'épistolier principal en est le juif Aaron Monceca,

¹³ « Il est triste que souvent, pour être bon patriote, on soit l'ennemi du reste des hommes » (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, « Patrie », 2008 [1764], p. 317).

¹⁴ « Un enfant ouvrant les yeux doit voir la patrie, et jusqu'à la mort ne plus voir qu'elle. Tout vrai républicain suçait, avec le lait de sa mère, l'amour de la patrie, c'est-à-dire des lois et de la liberté. Cet amour fait toute son existence ; il ne voit que la patrie, il ne vit que pour elle ; sitôt qu'il est seul, il est nul ; sitôt qu'il n'a plus de patrie, il n'est plus ; et s'il n'est pas mort, il est pis » (Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, section 3, Paris, Seuil, 1971 [1772], p. 533).

qui voyage à travers l'Europe. De Paris, de Londres, de Turin ou d'Hambourg, il écrit à ses amis restés en Orient pour leur raconter les mœurs européennes. La lettre où figure *liberté de la presse*, adressée de Londres, rapporte les propos d'un *whig*, ami d'Aaron ; ce *whig* proteste contre les « mauvais auteurs étrangers qui se mêlent d'écrire l'histoire de l'Angleterre » :

Nous savons parfaitement bien qu'il ne faut point opprimer la liberté de la presse ; et nous sommes les premiers à la protéger. Mais nous ne croyons pas qu'on en doive ainsi tolérer les excès ; et il nous paroît que c'est outrer la douceur du gouvernement. Aussi en abuse-t-on sans ménagement tous les jours. (Jean-Baptiste d'Argens, *Lettres juives ou Correspondance philosophique, historique et critique*, référence Frantext, 1737, t. 2, lettre 187, p. 433)

Ce premier contexte d'emploi apporte trois indications essentielles : premièrement, il montre que le mot *presse* renvoie à l'origine à des livres et non à des journaux, puisque ce sont des ouvrages d'histoire qui sont visés. Il invite à chercher en Angleterre l'origine de la lexie. Enfin, il pose d'emblée *liberté de la presse* en association avec des mots comme *excès* et *abuser*, signalant que la définition de *liberté de la presse* passe par celle des limites qu'on lui assigne.

Comme le suggère la mise en scène d'un *whig* par le marquis d'Argens, c'est en Angleterre qu'est formé le syntagme qui fait de *presse* le complément du nom *liberté*. À l'article « *Press* », le *Oxford English Dictionary* mentionne d'abord, dans le paragraphe consacré à l'étymologie de *liberty of press*, l'ouvrage de Milton, publié en 1644, pendant la première Révolution anglaise, et intitulé : *Aeropagitica ; a Speech of Mr. John Milton for the Liberty of Unlicenc'd Printing to the Parliament of England*. La « *Liberty of Printing* », c'est la « liberté d'imprimer », quelle que soit la nature de ce que l'on imprime. Les jalons étymologiques suivants montrent la substitution de *press* à *printing*, avec le *Memorial [...] upon the Liberties of the Press and Pulpit* de R. L'Estrange en 1680, et l'*Apology for the Liberty of the Press* de W. Denton, en 1681, à la veille de la Glorieuse Révolution, et peu avant l'Act de 1695 qui abolit le contrôle des publications. Le passage au substantif *press* gauchit sans doute le sens d'« action d'imprimer » au profit de celui de « résultat de cette action » ; ainsi *liberty of the press* s'achemine du sens de « liberté d'imprimer » vers celui de « liberté des choses imprimées ». Lorsque le marquis d'Argens introduit la lexie en français, le mot *presse* doit donc être compris dans une acception métonymique très large. Étant donné le mépris où les hommes des Lumières tiennent la profession de journaliste, lorsqu'ils parlent de *liberté de la presse*, ce n'est donc nullement à la liberté des journaux qu'ils pensent, mais à la liberté d'imprimer en général, et sans doute, dans leur esprit, plutôt d'imprimer des livres que des journaux. Soumis à un régime de censure, c'est de manière très théorique que les Lumières dissertent sur les avantages et les inconvénients de la liberté de la presse : le référent du mot n'a pas d'existence dans leur praxis.

La proclamation, par l'article XI de la *Déclaration des droits de l'homme*, de la « libre communication des pensées », et donc en particulier de la liberté de la presse, détermine un changement majeur dans le statut de la lexie empruntée : elle n'était en France qu'une abstraction, et il fallait en chercher une représentation concrète en Angleterre. Elle devient un droit, à l'existence menacée certes, mais un droit proclamé.

Dès lors, on ne parle plus de la liberté de la presse comme d'un but à atteindre, dont on fait valoir les mérites, mais comme d'un acquis, qu'il convient de définir. L'article XI renvoie à une loi future la définition de l'« abus de cette liberté » : c'est autour de cette idée que s'organise le discours révolutionnaire sur la liberté de la presse, les uns se plaignant qu'on l'anéantit, les autres qu'on en abuse.

Parmi les journalistes de la Révolution, ce sont les plus extrêmes qui ont eu à élaborer la notion. Au fil des affaires qui mettent en danger son journal, et, à travers lui, la liberté de la presse, Marat construit un argumentaire serré pour défendre une conception très ouverte de la liberté de la presse. Décrété d'accusation fin juillet 1790, conjointement à Camille Desmoulins, il récusé plus explicitement la responsabilité d'abord des imprimeurs, sur le mode de la prétérition : « Je ne dirai rien non plus de l'absurdité de rendre responsables, et imprimeurs et publicateurs d'un écrit dont l'auteur se nomme » (n° 181, 4 août 1790, p. 1157), puis de l'auteur lui-même, sur le mode de l'interrogation rhétorique : « Et puis n'est-ce pas une injustice criante de ne pas distinguer l'homme de sa manière de voir, de confondre ses intentions avec ses entreprises et de condamner l'écrivain pour ses erreurs ? » (*ibid.*). Enfin, sur le mode déontique, il déclare : « pour assurer la liberté, il est indispensable que tout citoyen assez courageux pour exercer les fonctions honorables et périlleuses de la censure soit déclaré irrecherchable » (n° 189, 12 août 1790, p. 1207). La question de la responsabilité de l'auteur est ici clairement posée comme la pierre de touche de la liberté de la presse¹⁵.

La sanction d'un mauvais écrit ne peut pas, selon lui, être la condamnation pénale de son auteur : elle est d'ordre intellectuel, c'est le « mépris public » (n° 316, 20 décembre 1790, p. 1937). C'est pourquoi il exige que tout auteur signe ses textes¹⁶ : si ses écrits s'avèrent fallacieux, il sera perdu de réputation et ses textes ne trouveront plus preneurs, voilà tout.

Si l'on suit Marat, il est donc permis de tout dire, et l'on pourrait voir en lui un défenseur de liberté illimitée de la presse. Il n'en est rien, pourtant. On est libre de tout dire certes, mais à condition d'accepter le principe de liberté. Marat s'indigne en effet des réclamations des contre-révolutionnaires ; d'après le principe : « La liberté n'est faite que pour ceux qui n'en abusent pas », il demande un grand autodafé des journaux contre-révolutionnaires (n° 434, 20 avril 1791, note 2, p. 2733). Un pas supplémentaire sera franchi dans le *Journal de la République française*, quand Marat, dénonçant un libelle contre-révolutionnaire, déclare que son auteur « doit être réprimé ». Que signifie *être réprimé* ? Marat ne le dit pas, mais cette répression semble bien marquer

¹⁵ Dans leur commentaire de la loi Thouret, Robespierre et Desmoulins soulignent cet aspect, Robespierre en déclarant de façon lapidaire : « La liberté de la presse n'existe pas dès que l'auteur d'un écrit peut être exposé à des poursuites arbitraires » (*Archives parlementaires*, t. XXIX, p. 646), et Desmoulins en représentant le sort fait aux auteurs par la métaphore : « Ainsi voilà une responsabilité établie qui contentera bien du monde ; nous voilà liés, si ce n'est avec des chaînes, du moins avec de bonnes cordes aux pieds qui arrêteront notre course » (*Révolutions de France et de Brabant*, n° 91, p. 17).

¹⁶ Il avertit à plusieurs reprises qu'il n'accepte pas de publier les lettres non signées (n° 28, 8 octobre 1789, p. 256 ; n° 110, 21 mai 1790, p. 742) et condamne l'anonymat (n° 183, 6 août 1790, p. 1167 ; n° 483, 8 juin 1781, p. 2996).

une limite juridique à la liberté de la presse, et Marat revendique cette limitation : « Je ne suis pas de ceux qui réclament la liberté indéfinie des opinions : elle ne doit être illimitée que pour les vrais amis de la Patrie et c'est un crime à mes yeux d'agiter des questions inciviques, comme c'en est un que de prêcher la soumission à des lois oppressives » (*Journal de la République française*, n° 51, 20 novembre 1792, p. 5117).

La pensée universaliste de 1789 se heurte, dans ses principes de liberté, comme d'égalité, à l'expérience pratique de la Révolution : par son universalité même, le principe de la liberté de la presse porte la possibilité d'être retourné contre lui-même, par l'usage qu'en font les contre-révolutionnaires. La notion de liberté de la presse reçoit donc bien, à partir de 1792 tout au moins, une forme de délimitation chez Marat : elle est certes, selon lui, le droit de tout dire, mais seulement pour les « vrais amis de la Patrie ».

La conception promue par Marat a-t-elle prévalu ? Le débat sur la liberté de la presse est récurrent à l'Assemblée nationale : l'article XI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen renvoyait pour en définir les cas d'abus à « la loi » : « tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi ». Il fallut plus de deux ans pour que cette loi voie le jour. À l'issue d'un débat de deux jours, où les députés s'affrontent sur les limites de la liberté de la presse, la loi « Thouret », du 23 août 1791, les fixe de façon nuancée :

- les propos provocateurs sont punis seulement s'ils ont été suivis d'effet ; la performativité d'une provocation restant toujours sujette à caution, cette limitation reste laissée de fait à l'appréciation des juges ;

- à l'égard de la conduite des hommes publics, est interdite la calomnie volontaire ; mais la censure est permise, et la calomnie involontaire ne tombe pas sous le coup de la loi ;

- à l'égard des tous, particuliers et hommes publics, calomnie et injure sont des délits.

La loi Thouret ne restera pas en vigueur très longtemps, puisque la loi sur les suspects étend la répression à ceux qui « par leurs écrits se sont montrés partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemis de la liberté » (17 septembre 1793). Mais elle inspire les articles 222 à 227 (section IV, chapitre II « Outrages ou Violences envers les dépositaires de l'autorité et de la force publique ») et 367 à 377 (section VII, chapitre II, « Calomnies, Injures, Révélation des secrets ») du *Code civil* de 1804, puis, en 1827, la loi dite « de justice et d'amour ». La loi du 29 juillet 1881, qui régit actuellement en France la liberté de la presse, est périodiquement ajustée aux nouveaux moyens de communications, mais aussi aux normes collectives en matière de « violence verbale » : son chapitre IV, qui définit les « crimes et délits commis par voie de presse ou par tout autre moyen de publication » (*Journal officiel de la République française*, 22 juin 2004) a été modifié en 2004. Le législateur français du XXI^e siècle est, encore aujourd'hui, à la recherche des contours de cette notion venue

d'Angleterre, et dont, en France, le pouvoir ne semble jamais s'être absolument accommodé.

1.2.1.3. Les anglicismes politiques

2006 « L'anglicisme politique dans la seconde moitié du 18^e siècle. De la glose d'accueil à l'occultation », *Mots*, n° 82, Lyon, ENS Editions, p. 9-22.

L'influence de l'anglais sur le lexique français au XVIII^e siècle avait été décrite au XX^e siècle dans les études de Fraser Mackenzie (1939) et de Gunnar von Proschwitz (1956) ; l'enquête archivistique actuellement menée par Gilles Petrequin viendra préciser les datations et étoffer les données ; reste cependant à poser la question de la représentation : comment les locuteurs français d'alors ont-ils accueilli les anglicismes ?

On sait que les années quarante du XVIII^e siècle ont marqué le début de l'anglomanie des Français (Grieder, 1985) et l'on pourrait penser qu'un accueil enthousiaste a été réservé aux anglicismes politiques. Les Lumières ne devaient-ils pas encourager l'introduction de *liberté de la presse*, *esprit public* ou *jury* ? Sans doute le souhaitaient-ils en effet, mais leurs commentaires reconnaissent rarement les motivations politiques de ces emprunts à l'anglais. L'argumentation que développent les utilisateurs d'anglicismes ne se donne généralement pas pour objectif affiché la promotion du référent désigné par l'anglicisme, mais la justification du signifiant ; ainsi cette note sur l'adjectif *inconstitutionnel* :

Il faut nécessairement adopter ces expressions pour éviter les circonlocutions et les périphrases. (*Courier de l'Europe*, 3 avril 1778, III, p. 210-211)

Les promoteurs d'anglicismes semblent se préoccuper d'abord de répondre aux objections, quelque peu fantasmées, des puristes. Ils excusent l'emprunt par l'économie lexicale et par la conformité à la morphologie française. En fait, sur la centaine de commentaires concernant les mots dépouillés pour cette étude, une dizaine seulement invoquent, plus ou moins explicitement, le désir d'introduire en France le référent grâce à l'introduction en français du mot anglais : l'anglicisme est justifié, *a posteriori*, par sa bonne intégration au système linguistique français, et non par sa motivation première, c'est-à-dire par son utilité pour faire évoluer la vie politique française. Même dans le premier élan de l'anglomanie, la justification politique de l'emprunt semble masquée, de façon volontaire ou non, derrière une argumentation linguistique.

Ce discours relativement favorable à l'anglicisme ne durera guère. Dans cette seconde moitié du XVIII^e siècle, l'anglais est, à plusieurs reprises, la langue de l'ennemi : pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, la France et l'Angleterre, puissances maritimes et coloniales rivales, se sont affrontées directement pendant la guerre de Sept ans, et indirectement, lors de la guerre d'Indépendance, la France ayant apporté, plus ou moins ouvertement, son soutien aux Insurgents américains ; loin de rapprocher les deux nations, la Révolution exacerbe leur hostilité ; l'heure n'est pas au constat serein des emprunts linguistiques.

La dénégation permet d'effacer la dette. L'Académie, dans les 4^e et 5^e édition de son dictionnaire, se livre à une stratégie d'occultation ; sans doute, ce gommage de l'emprunt lui est coutumier. Mais on le repère aussi dans le *Dictionnaire national et anecdotique*, du grammairien Chantreau ; quand il n'y a pas occultation, l'indication de l'origine est accompagnée de quelque commentaire impatient ou ironique sur les Anglais. Dans le discours politique, la volonté de se détourner du modèle anglais est clairement exprimée. S'élevant contre la restriction aux plus riches du droit de vote, selon l'exemple anglais qui inspire le décret sur le « marc d'argent », Robespierre s'écrie :

L'Angleterre ! eh ! que vous importe l'Angleterre et sa vicieuse constitution, qui a pu vous paraître libre lorsque vous étiez descendus au dernier degré de la servitude, mais qu'il faut cesser de vanter par ignorance ou par habitude ! (Robespierre, avril 1791, *Discours sur le marc d'argent*, Vovelle (éd.), 1974, t. 1, p. 69)

Le disciple entend dépasser le maître, et, des mots hérités, faire des mots neufs.

1.2.2. Réinventer les mots

La Révolution ouvre le champ à la parole politique, qui se déploie à la fois dans la presse, fraîchement libérée, et dans les assemblées d'électeurs, chargées d'élire, pour chaque ordre, ses députés, et de rédiger des cahiers de doléances, puis à la tribune de l'Assemblée nationale, et dans les districts et les clubs. Dans le prolongement de mon doctorat, j'ai abordé par l'exploitation de *L'Ami du peuple* ma recherche sur les processus néologiques à l'œuvre dans cette période, pour élargir dans un second temps mes recherches à la parole parlementaire.

1.2.2.1. L'invention du vocabulaire politique chez Marat

2001 : « Les ennemis selon *l'Ami du peuple*, ou la catégorisation identitaire par contraste », *Mots*, n° 69, coordonné par Jacques Guilhaumou et Marie-France Piguet, Lyon, ENS Editions, p. 7-22. [p. 97-111]

2007 : « Les mots de Marat », site Révolution française.net. [p. 112-115]

L'Ami du peuple est un journal de combat : une de ses principales préoccupations est de reconnaître, d'identifier, donc de nommer les adversaires politiques de la Révolution. Pour les désigner et qualifier, il recourt, plutôt qu'à l'emprunt, à des néologismes sur « matrice interne » (Sablayrolles, 2000). C'est dans *L'Ami du peuple* que l'on relève les premières attestations des mots suivants, conservés par la langue commune :

- *antipatriotisme* (n° 40, 19 novembre 1789, p. 306),
- *affameur* (n° 513, 7 juillet 1791, p. 3152),
- *modérantisme* (n° 661, 31 mai 1792, p. 4056)¹⁷.

¹⁷ Le *Trésor de la langue française*, s'appuyant sur les travaux de Theodor Ranft, Max Frey et Ferdinand Brunot, ne donne *L'Ami du peuple* comme premier contexte d'emploi que pour le mot *affameur*. L'exploration systématique de ce corpus m'a permis de faire remonter les dates de première attestation pour les trois autres mots.

On y trouve également des attestations plus anciennes que celles signalées jusqu'à présent par les philologues pour les mots suivants, en usage seulement pendant la période révolutionnaire :

- *patriotiquement* (n° 57, 26 novembre 1789, p. 423)
- *antirévolutionnaire* (n° 211, 4 septembre 1790, p. 1352),
- *anticonstitutionnaire* (n° 221, 14 septembre 1790, p. 1426),
- *robinocrate* (n° 247, 11 octobre 1790, p. 1581),
- *antipopulaire* (n° 393, 8 mars 1791, p. 2460)
- *feuilliste* (« feuellistes à gages », n° 530, 14 août 1791, p. 3234).

Marat participe, on le voit, à la néologie dans la nomination des acteurs et courants politiques (*affameur*, *robinocrate*, *feuilliste* ; *antipatriotisme*, *modérantisme*) ou dans leur qualification (*antiaristocratique*, *patriotiquement* ; *antirévolutionnaire*, *anticonstitutionnaire*, *antipopulaire*). C'est, de fait, dans ce secteur que son vocabulaire est le plus riche. Il y développe une palette de désignations qui restent propres à son idiolecte : ainsi *opineur de la culotte*, *gangrené*, *suppôt du despotisme* pour désigner des adversaires politiques, ou encore *alguazils* et *pousse-culs* pour désigner des gens de police. Connotations scatologiques et sonorités singulières affichent ici la volonté et le plaisir d'exercer pleinement le droit proclamé par l'article XI de la Déclaration de 1789.

Les désignations les plus fréquentes de l'adversaire politique restent cependant les lexies *ennemis de la Révolution* et *contre-révolutionnaires*. Moins pittoresques que les précédentes, elles ont l'avantage de permettre de mieux saisir les processus cognitifs à l'œuvre dans la nomination de l'autre et de soi.

Dans une étude inspirée du principe de Benveniste selon lequel « « La conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste », et des travaux de Paul Siblot sur la dialectique du même et de l'autre en discours, j'ai suivi l'émergence dans *L'Ami du peuple* de l'auto-désignant *révolutionnaire*. Pendant la première année de la Révolution, c'est le mot *aristocrate* qui porte la désignation de l'adversaire politique, son pendant antonymique étant *patriote*. Des variantes sont possibles, telles que *ennemis de la patrie*, *ennemis de l'État*, qui restent toutefois de fréquence limitée, ou telles que *agents du despotisme*, *suppôts du tyran*, réservés aux moments d'amplification rhétorique.

Une rupture est sensible en mai 1790 : des tensions entre Angleterre et Espagne s'étant déclarées, Louis XVI prend des dispositions pour soutenir l'Espagne ; les députés se demandent si le droit de paix et de guerre appartient à l'Assemblée ou au roi. C'est au vif du débat que reparaît, après une interruption de plusieurs mois, *L'Ami du peuple*. Dénonçant les projets de guerre et l'alliance entre ennemis intérieurs et ennemis extérieurs, Marat choisit pour désigner cet adversaire à double face la lexie *ennemis de la Révolution*, qu'il n'avait jusque-là employée qu'une seule fois : il donne pour titre à ce numéro inaugural « Dissensions excitées à Abbeville par les ennemis de la Révolution » (*L'Ami du peuple*, n° 106, 18 mai 1790). Il commence, dans le même numéro, à faire usage du mot *contre-révolution*, déjà en circulation depuis 1789 ; en juillet, *contre-révolution* génère dans son discours *contre-révolutionnaire* (n° 177, 30

juillet 1790), deux mois avant donc qu'il n'apparaisse dans le discours prononcé par 11 septembre 1790 par Mirabeau, date retenue par le *TLF*, suivant Brunot, comme date de première attestation.

Révolutionnaire, si l'on en relève des attestations isolées, n'est pas, en 1790, un auto-désignant courant. Jusqu'en 1792, lorsque Marat l'emploie, c'est dans du discours rapporté. Il est encore, en 1792, un qualificatif péjorant appartenant au discours de l'autre ; imaginant une « fête antipatriotique », il prête aux manifestants contre-révolutionnaires le slogan suivant : « RESPECT AUX ORGANES DE LA LOI, conjurés contre les factieux révolutionnaires »¹⁸. Ce n'est que fin 1792, par un de ces retournements coutumiers au discours politique (Geoffroy, 1985), que *L'Ami du peuple* emploie *révolutionnaire* comme un auto-désignant assumé. Le parcours de *révolutionnaire* se présenterait ainsi en trois étapes : une catégorisation de l'autre, opérée par le désignant *contre-révolutionnaire*, puis un passage dans le discours de cet autre, avec un *révolutionnaire* péjoratif, enfin un retournement énonciatif aboutissant à une catégorisation identitaire. Cette description demanderait à être confirmée par une analyse des corpus révolutionnaires, mais, en l'état actuel de la documentation lexicographique, il semble qu'il ait joué un rôle pionnier dans l'installation du néologisme *contre-révolutionnaire* en juillet 1790, et qu'il ait au moins contribué à diffuser de l'emploi de *révolutionnaire* comme auto-désignant.

La situation idiolectale autorise toute sorte de propositions lexicales : *L'Ami du peuple* est, du point de vue de la néologie, assez modéré ; on peut lui supposer la paternité de quelques néologismes, comme *antipatriotisme*, *modérantisme*, très liés à sa vision du monde politique, mais il est probable que, pour la plupart des premières attestations qu'on y relève, *L'Ami du peuple* ne soit que la caisse de résonance de néologismes déjà en circulation. D'autres journaux, comme les *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, se saisissent avec plus d'ardeur de la libération de la parole pour déployer leur créativité : les néologismes d'auteur, dont la plupart n'entreront pas en usage (Pruvost et Sablayrolles, 2003, p. 73-95), y foisonnent.

1.2.2.2. Les députés néologues

2006 « Quand un poète changea le nom des mois », *Langue littéraire et changement linguistique*, Françoise Berlan (éd.), Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 421-432. [p. 116-127]

2007 « Concurrence synonymique et élaboration du vocabulaire politique français », Colloque « Synonymie », organisé par le GEHLF, Paris 4. (à paraître) [p. 128-136]

La situation d'assemblée paraît moins favorable à la créativité néologique : il faut convaincre, et, pour cela, utiliser la langue commune, autrement dit les mots compris de chacun. La néologie n'a cependant pas été inconnue, dans une Assemblée qui avait beaucoup à fonder. On peut en distinguer deux sortes : la néologie qui reçoit son impulsion des bouleversements de l'univers référentiel, et qui en accompagne le changement, et celle qui, issue d'une politique linguistique, tend à impulser le

¹⁸ *L'Ami du peuple*, n° 647, 2 mai 1792, éd. cit., p. 3956.

changement de l'univers référentiel. J'ai décrit ces processus dans deux études de cas : en 2004, celle du calendrier révolutionnaire, exemple-type de néologie issue d'une politique linguistique, et en 2007, celle du déclin d'*opiner* au profit de *voter*, illustration d'une néologie issue des pratiques référentielles. Je présente ici ces deux faits de lexique dans leur succession historique.

Dans le lexique du XVIII^e siècle, pour nommer l'acte de voter, le locuteur français dispose du verbe *opiner* : installé dans la langue depuis le XV^e siècle, il s'emploie principalement à propos des délibérations des Tribunaux. *Voter* menait jusqu'alors une existence discrète au sein de quelques assemblées ecclésiastiques : selon Richelet, il est « en usage parmi quelques Moines » ; selon l'*Encyclopédie*, qui ne mentionne pas *voter* mais *votation*, ce dernier est « sur-tout en usage dans l'ordre de Malte ». Or, vers le milieu du siècle, *voter*, encore une fois par emprunt à l'anglais *to vote*, voit sa fréquence franchir un pallier, au point d'atteindre, dans la base Frantext, une fréquence comparable à celle du verbe *voter* à partir des années 1760. Les deux verbes, *opiner* et *voter*, se trouvent dès lors en concurrence.

Conformément à la démarche synonymiste initiée par l'Abbé Girard, Beauzée, reprenant une suggestion de Rousseau, voudrait que l'on distinguât deux étapes du processus de vote : *opiner* serait « le moment où l'on dit son avis », *voter*, celui où l'on donne sa voix. Cette distinction présuppose que le suffrage ait lieu au sein d'assemblées restreintes, où il est possible d'entendre chacun des électeurs, mais que devient-elle lorsque les assemblées regroupent plusieurs centaines d'individus, comme ce sera le cas à l'Assemblée nationale ?

Les *Archives parlementaires* laissent percevoir une certaine hésitation dans le premier mois de sa réunion. Une répartition des rôles différente de celle qu'envisageaient Rousseau et Beauzée se dessine au cours des mois suivants. Dans le décret du 14 décembre 1789, qui définit les modalités d'élection des municipalités, et indique qu'elles se feront par écrit et jamais à voix haute, c'est le verbe *voter* qui est utilisé (deux occurrences de *voter*, quatre de *votant*), et jamais *opiner*. En revanche, lorsque, en avril 1790, l'Assemblée débat de l'institution des jurys, les députés utilisent plutôt le verbe *opiner* pour évoquer le vote des jurés à l'issue des débats (on en relève six occurrences dans les débats du 6 avril 1790).

Ce qui apparaît ici, c'est que le verbe *opiner* demeure adéquat, aux yeux des députés de cette époque, lorsqu'il est question de donner son suffrage dans le cadre d'assemblées restreintes, où chacun peut exposer son opinion et où le vote est l'aboutissement d'une délibération commune. Mais lorsqu'il s'agit d'élections qui mobilisent l'ensemble des citoyens, c'est le verbe *voter* qu'ils choisissent. Une dissociation des situations d'emploi se dessine, et cette répartition des rôles sera défavorable à *opiner* : reflétant les pratiques anciennes d'assemblées restreintes, il tombe en désuétude, tandis que s'impose, avec l'élargissement de l'assiette électorale, le verbe *voter*.

Si nous examinons plus largement la dernière décennie du XVIII^e siècle, le déclin d'*opiner* et le succès grandissant de *voter* sont le témoignage d'un tournant

majeur dans les pratiques de la prise de décision. Celle-ci n'est plus le seul fait des « compagnies autorisées », elle appartient à chaque citoyen actif. Le vote n'est alors plus conçu comme une pratique d'assemblée, résultant d'une délibération collective, mais comme l'exercice d'un droit de la personne. L'invention de l'isoloir, au début du XX^e siècle, mettra concrètement en scène le caractère individuel pris par le vote. Le glissement métonymique qui rapprochait *opiner* et *voter* n'a plus fonctionné dès lors que la prise de décision n'émanait plus nécessairement d'une délibération collective. Le déclin d'*opiner* est d'abord lié au contexte référentiel : le déclin du vote d'assemblée au profit du vote individuel. La mise en place de procédures électorales nouvelles, avec la Révolution, a donc déterminé le succès de *voter*, qui, sans être un néologisme absolu, n'avait jusqu'alors qu'une fréquence modeste. On perçoit, à travers ce cas, comment le changement des pratiques référentielles peut déterminer une restructuration du lexique.

La restructuration est plus spectaculaire lorsqu'elle procède d'une volonté politique déclarée. C'est par l'Abbé Grégoire qu'est formulée le plus nettement l'intention de « révolutionner la langue » (*Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, 16 prairial an II, 24 juin 1794 [M. de Certeau, D. Julia, J. Revel, 1975, p. 348]). Le changement du nom des mois s'inscrivait déjà dans cette politique linguistique. Le Rapport présenté par Fabre d'Eglantine le 24 octobre 1793 explicite la fonction politique de cette entreprise néologique : la réforme du calendrier, voulue par les Conventionnels, ne doit pas, selon lui, se limiter à fixer au 21 septembre 1792 le début de l'ère nouvelle ; elle doit ancrer dans la pensée de chaque Français une nouvelle représentation du temps. Pour cela, Fabre d'Eglantine préconise une réforme des « dénominations » :

La Commission que vous avez nommée pour rendre le nouveau calendrier plus sensible à la pensée et plus accessible à la mémoire, a donc cru qu'elle remplirait son but, si elle parvenait à frapper l'imagination par les dénominations, et à instruire par la nature et la série des images.

Cette entreprise néologique a un « but » : faire adopter aux Français une nouvelle représentation du temps, c'est-à-dire remodeler leur pensée et inscrire dans leur mémoire cette représentation. Or, pour atteindre ce but, les « dénominations » nouvelles doivent « frapper l'imagination ». On voit alors Fabre d'Eglantine retrouver les réflexes de la rhétorique : les dénominations nouvelles devront plaire à l'auditoire, et le toucher. Elles plairont par leur euphonie, et le poète s'est attaché à en soigner ce qu'il appelle « l'harmonie imitative » :

Nous avons cherché à mettre à profit l'harmonie imitative de la langue dans la composition et la prosodie de ces mots et dans le mécanisme de leurs désinences : de telle manière que les noms des mois qui composent l'automne ont un son grave et une mesure moyenne, ceux de l'hiver ont un son sourd et une mesure longue, ceux du printemps un son gai et une mesure brève, et ceux de l'été un son sonore et une mesure large. (Fabre d'Eglantine, *Rapport fait à la Convention nationale*, dans la séance du 3 du second mois de la seconde année de la République française [24 octobre 1793], au nom de la commission chargée de la confection du calendrier)

De telles analyses s'inscrivent dans les conceptions phono-stylistiques que développent l'Abbé d'Olivet, le Chevalier de Piis ou Marmontel.

Plaisants à l'oreille, les noms des mois touchent la sensibilité du XVIII^e siècle. Ils trouvent leur origine dans de la poésie bucolique des Delille, Jean-Baptiste Rousseau, Gresset, à la fois par la thématique d'une nature agricole et par leur allure antiquisante.

Le cas des dénominations des mois, exemplaire, n'est pas isolé dans la néologie révolutionnaire. Ainsi les dénominations des poids et mesures, qui ont pu paraître bien disgracieuses aux oreilles de certains¹⁹, ont-elles fait l'objet du même souci esthétique :

Il est certain que pour le nombre et la beauté des sons, ils [les noms des poids et mesures] l'emportent sur la plupart des autres mots de notre langue. Il n'est donc rien de barbare pour l'oreille, ils n'ont rien non plus de contraire à l'usage, ni à la texture du français. (Legendre, Gattet, Coquebert, *La Feuille du cultivateur*, an III, 1795, cité par Brunot, 1937, p. 1159)

La néologie révolutionnaire n'a donc pas été aussi indifférente à la langue poétique que l'on pourrait l'imaginer : la recherche d'une langue poétique a parfois été un élément parfaitement conscient de pédagogie politique, ou, aux yeux de ses détracteurs, de propagande.

Cette conscience du pouvoir des mots, cette attention sourcilleuse dans leur choix et dans leur invention fait de la période XVIII^e et Révolution un terrain privilégié pour le lexicologue. Si la première moitié du XX^e siècle a peut-être été le « moment grammatical de la littérature française » (Philippe, 2002), le XVIII^e siècle a été le moment lexical du discours français, qu'il soit littéraire, philosophique, grammatical, ou scientifique. Conscience méta-lexicale, changement lexical et changement de l'univers référentiel se trouvent pris alors dans un constant mouvement d'interaction. La période reste pour moi le terrain empirique privilégié d'où émergent mes questionnements théoriques sur le rapport des locuteurs à la langue. C'est en partie l'obsession de l'abus des mots, perceptible à la fois dans les métadiscours de cette période et dans les commentaires métalinguistiques qu'on relève notamment dans le discours politique, qui m'a mise sur la voie d'une réflexion sur les attitudes de contrôle linguistique.

¹⁹ Brunot rapporte les résistances des contemporains (1937, p. 1160), et, un siècle plus tard, Rémy de Gourmont ironise encore (1899).

2. Le contrôle des mots

L'instabilité du lexique appelle, pour que subsiste l'intercompréhension, des mécanismes de stabilisation : règles limitant la variabilité du code, ou réglages circonstanciels dans la communication linguistique. J'ai cherché à les comprendre à partir de deux notions : celle de norme, que j'ai approfondie à l'Université de Montpellier III, en collaboration avec Gilles Siouffi, et celle de glose, que j'ai développée à l'Université de Provence, en collaboration avec Aïno Niklas-Salminen.

2.1. La norme

2001 *La norme lexicale*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 267 pages.

2007 *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt, Bern, Peter Lang, 310 pages.

À Montpellier, j'ai proposé d'aborder la notion par son application au lexique : c'était d'abord dans la perspective d'une réflexion sur la dynamique lexicale que la norme m'intéressait. Cependant, le dialogue avec Gilles Siouffi, la diversité des réponses reçues à l'appel à communication d'une journée d'études sur la « norme lexicale » que j'avais rédigé, m'ont amenée à replacer cette notion dans une perspective plus large, engageant le rapport du sujet non seulement à ses mots, mais à sa langue.

2.1.1. Discours normatifs sur le lexique

2001 : « L'abus des mots, des Lumières à la Révolution », *La norme lexicale*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, p. 177-196.

Abordant la norme comme un horizon prescriptif, invoqué par les locuteurs à des fins pragmatiques, j'invitais dans l'appel à communication de la journée d'études du 16 décembre 2000, à lire, au cœur de ces « querelles de mots », des conflits de pouvoir, et considérais que « prétendre fixer ou détenir la norme lexicale, c'est aussi prétendre à exercer une manière de pouvoir sur l'autre ».

C'est dans cette perspective que je traitais la question de l'abus des mots au XVIII^e siècle. L'entreprise des Lumières peut apparaître, à certains égards, comme une tentative pour déplacer la norme : le modèle n'est plus l'usage des « honnêtes gens », des « Orateurs », des « Poètes », mis en avant par les Académiciens du siècle précédent, mais celui des bourgeois et des philosophes. Pour opérer ce déplacement, les Lumières prétendent volontiers donner non pas les formes et les sens adoptés par une certaine partie de la société, mais le « vrai » sens des mots, conforme à un fonctionnement rationnel du signe.

C'est pourquoi je me trouvais conduite à déplacer mon observation vers des textes de philosophie du langage, et à présenter une analyse du chapitre de l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, consacré à l'abus des mots. Comme Locke le

souligne lui-même, son exigence de rigueur sémiotique s'applique à l'usage philosophique, mais non à l'usage commun : il n'entend pas « se mettre en peine de réformer le langage du Marché ou de la Bourse, et d'ôter aux Femmelettes leurs anciens privilèges de s'assembler pour caqueter sur tout à perte de vue » (Locke, 1685, p. 413-414). Il s'inscrit en cela dans une tradition philosophique qui abandonne au vulgaire l'usage commun²⁰.

Cependant, par la mise en circulation du *topos* de l'abus des mots, la portée du discours métalinguistique de Locke se trouve étendue : alors que, dans l'*Essai sur l'entendement humain*, elle était strictement restreinte au lexique savant, elle transite vers le lexique commun. La prescription métalinguistique de Locke « Définissez les termes », forme de « norme lexicale », se trouve dès lors, par le biais des commentaires métalinguistiques, mise au service d'une cause politique.

2.1.2. Norme, le mot et la notion

2001 (en collaboration avec Gilles Siouffi) « Présentation », *La norme lexicale*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), éd. cit., p. 5-14.

2007 « Présentation » (en collaboration avec Gilles Siouffi), *Les linguistes et la norme. Aspects normatifs du discours linguistique*, Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), Bern, Peter Lang, p. VII-XXIII.

La confrontation, à l'occasion des journées d'études montpelliéraines, de mon approche avec celles des historiens de la langue et des idées linguistiques m'a poussée à affiner une conception encore un peu sommairement prescriptive de la notion de norme. La rédaction, guidée par la main de Gilles Siouffi, des présentations de *La norme lexicale* et de *Les linguistes et la norme* m'a amenée à reconsidérer le mot, et la représentation que j'en avais.

Le mot *norme* est peu employé avant le XIX^e siècle. Toutefois, des vers d'Horace souvent cités au XVII^e²¹ siècle favorisent, par la formule *norma loquendi*, une application du mot latin *norma* (« équerre ») à l'usage linguistique :

Multa renascentur, quae jam cecidere ; cadentque,
Quae mine sunt in honore, vocabula, si volet usus,
Quem penes arbitrium est, et jus, et norma loquendi.

²⁰ Ainsi Bacon déclare : *loquendum est ut vulgus, sentiendum ut sapientes* (*The advancement of Learning*, XIV, 11, 1605), précisant, par la substitution de *vulgus* à *plures*, une interprétation sociolinguistique de l'adage aristotélicien : *loquendum est ut plures, sapiendum ut pauci*, transmis par les scolastiques (Anselme, *Les Auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval*, 1974 et *Topiques*, II, 2, 110a, 15-21) et les humanistes (Defaux, 1997, p. 36-38).

²¹ Ainsi Ménage : « On dit à coups de baston, à coups d'épée, à coups de flèche, à coups de pique, à coups de hallebarde, à coups de canon : & non pas à coups de bastons, à coups d'épées, à coups de flèches, etc. Mais on dit ordinairement, à coups de mousquets, & à coups de pistolets. Ainsi plaist à l'Usage quem penes arbitrium & vis & norma loquendi. A coups de pistolet, & à coups de mousquet, n'est pourtant pas mal dit » (*Observations sur la langue*, Chapitre 130, Paris, Claude Barbin, 1672, p. 423) ; d'Açarq : « Avons-nous dans les productions de notre littérature quelque ouvrage canonique ou qui puisse servir de règle infaillible et de loi inviolable par rapport à notre langue, *norma loquendi* ? » (*Grammaire française philosophique*, 1760, cité par François, 1905, p. 105).

Norma, associée à *arbitrium* et à *jus*, semble bien devoir s'interpréter dans le sens de « règle prescriptive ; Littré, un des premiers à faire entrer, en 1877, le mot *norme* dans le dictionnaire, donne pour unique acception : « règle, loi d'après laquelle on doit se diriger ». Cependant l'histoire du mot *norme* oblige à ne pas le restreindre à cette interprétation. Depuis le milieu du XIX^e siècle, *norme* est aussi utilisé dans le sens d'« état habituel, régulier, conforme à la majorité des cas », que, selon le *Robert historique*, il acquiert sous l'influence de l'anglais *norm*. La tentation est grande de faire de la norme statistique, solidement étayée par l'observation des faits, l'apanage de l'étude scientifique, tandis que la norme prescriptive serait renvoyée à une pensée préscientifique, ne méritant pas l'attention du linguiste.

Une dichotomie anciennement installée dans le discours des linguistes oppose, dans la norme prescriptive des grammairiens et la norme descriptive des linguistes. L'opposition est commode, et permet au linguiste de se défaire à bon compte de l'habituel quelque peu démodé du grammairien. Il n'est que trop aisé de montrer combien l'anti-prescriptivisme affiché des linguistes souffre d'accommodements : difficulté de décrire objectivement les discours, quand les termes de la description formatent les objets mêmes, difficulté de s'abstenir de jugement, si ce n'est au nom d'un usage de classe, du moins au nom d'une représentation d'un « système » idéalisé. Si le rejet de la norme a constitué, dans l'histoire de l'étude des langues, une sorte de ligne de démarcation entre grammaire et linguistique, cette attitude est dépassée dès lors que la linguistique, et plus particulièrement la sociolinguistique, s'oriente vers l'étude des représentations que les locuteurs se font de leur langue, et donc de leur conception de la norme.

Entre la régularité et la règle, des passages existent, qui méritent l'attention du linguiste : du côté des locuteurs, l'horizon de la règle est présent, et vient constamment infléchir la production langagière. Du côté des grammairiens, une conception sinon démocratique, du moins consensualiste, de l'usage n'est jamais absente. Le terme de *norme* doit-il être conservé pour désigner cet espace d'étude ? Sans doute sa polysémie, certes récente, présente-t-elle au moins l'intérêt de nouer en un mot deux sources de légitimation de l'usage : la masse majoritaire et le modèle d'une élite.

2.1.3. Le sujet dans les dictionnaires de langue, jusqu'à la Révolution

2009 « L'institution du français "révolutionné" : construction du sujet de la langue dans le *Dictionnaire national et anecdotique* (1790), colloque « Langue commune et changement de norme », organisé par l'équipe SYLED, Paris 3. [p. 138-148]

Pour répondre à l'appel à communication du colloque « Langue commune et changement de norme », organisé par Sonia Branca en février 2009, j'ai abordé la norme par les traces discursives tangibles qu'elle laisse dans les dictionnaires classiques. Au XVII^e et XVIII^e siècle, le discours lexicographique se présente comme un enregistrement des usages, qui constate entre eux une hiérarchie. Cette hiérarchie

est établie suivant plusieurs critères. La période des années 50-70 a beaucoup souligné le critère sociologique, dans un système interprétatif dont la clef de voûte était la lutte des classes²² : le « bon usage » est celui de « la Cour et de la Ville », selon la formule si souvent citée de Vaugelas. Les analyses plus récentes, conduites notamment par Hélène Merlin, cherchent à nuancer cette approche, en soulignant la recherche de paix sociale que comportait cette quête du « bon usage » ou en mettant en évidence d'autres clivages (Siouffi, 2007, p. 660 et sq.) ; elles ne remettent toutefois pas en question la nature sociologique du critère mis en jeu. D'autres critères, à la fois esthétiques et linguistiques, interviennent dans la hiérarchisation des usages, comme l'ont montré les travaux métalexicographiques menés notamment par le GEHLF dans les années 80-90 (GEHLF, 1986 et 1987 ; Glatigny, 1990) : à côté des « honnestes gens », la Préface du *Dictionnaire de l'Académie française* (1694) invoque « les Orateurs et les Poètes ». La numérisation des grands dictionnaires de langue permet aujourd'hui de se faire une idée assez précise des usagers que les lexicographes présentent comme leur référence privilégiée, et que je désigne, selon une expression que j'emprunte à Sylvain Auroux, comme les « sujets de la langue », sources de la souveraineté en matière de langue (Auroux, 1986 ; 1996).

En passant du concept de « sujet de la langue », théorisé par les historiens modernes des idées linguistiques, à l'expression du sujet énonciatif observable dans le discours lexicographique, j'opère, il est vrai, un saut du virtuel à l'actuel. Ce saut est évidemment réducteur dans la mesure où le discours lexicographique n'actualise qu'une partie des virtualités impliquées par le concept de sujet de langue. Mais le passage à l'analyse des textes a l'avantage de donner une assise empirique au concept de sujet de langue.

Comment donc ces sujets de la langue sont-ils mis en scène dans le discours lexicographique ? On peut distinguer, dans l'énonciation des dictionnaires, deux types de sujets : d'une part le sujet-lexicographe, qui rapporte les usages et, éventuellement, les évalue, de l'autre les sujets dont il rapporte les usages. Ces deux sortes de sujets sont instanciées, pour le premier, par les mots axiologiques, qui renvoient à un sujet-évaluateur, et, pour les seconds, par le sujet grammatical des verbes de discours du type *dire*, *appeler*, *désigner*, qui renvoient à un sujet-usager de la langue, que ce sujet soit conçu de façon qualitative ou quantitative. La présence et la mise en scène de ces deux types de sujets varient en fonction du dictionnaire examiné.

Pour le sujet-évaluateur, plusieurs types de dispositifs énonciatifs sont possibles :

- celui des grands dictionnaires de langue (Richelet, Furetière, Académie, Trévoux) efface l'expression du sujet-lexicographe. Y dominent le *on* du *on dit* et le pronominal de sens passif du *il se dit* ; sa subjectivité transparaît presque

²² Par exemple : « L'écriture bourgeoise a d'abord été donnée, avec le cynisme habituel aux premiers triomphes politiques, comme la langue d'une classe minoritaire » (Barthes, 1972 [1953], « Triomphe et rupture de l'écriture bourgeoise », p. 43)

seulement dans les axiologiques ; le *nous* y fait cependant quelques apparitions ;

- celui des dictionnaires critiques, ouverts sur l'extra-linguistique dans la tradition de Bayle, ou s'en tenant au domaine linguistique, à la manière de Féraud ; la subjectivité du rédacteur y est explicitement posée par l'emploi du *je* ;
- celui des dictionnaires polémiques, où s'affrontent des groupes antagonistes : le rédacteur utilise alors le *nous*.

Quant aux sujets-usagers, leurs énoncés sont rapportés par des citations, sauf dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais aussi par la désignation à la troisième personne de groupes de locuteurs, comme par exemple dans le *Dictionnaire critique* de l'Abbé Féraud : *les néologues, les Anglais, les Provençaux*.

Deux types de sujets permettent donc de mieux cerner la figure du locuteur de référence :

- le *nous* instancie la collectivité linguistique dont se réclame le lexicographe : il représente à la fois un sujet d'un usage supposé commun, et approuvé par le lexicographe,
- les dénominations mélioratives de types de locuteurs instancient un usage sans doute restreint, mais jugé recommandable pour constituer l'usage commun.

2.1.3.1. Le *nous* des dictionnaires

Dans les grands dictionnaires de langue, le recours au *nous* est exceptionnel : on relève *nous* disons trois fois dans le commentaire définitionnel de Furetière (« Manipule », « Ventre » à propos de *ventre de la Vierge*, « Volonté » à propos de *volonté de Dieu*) et une fois dans la première édition du *Dictionnaire de l'Académie* (« Sanctifier ») : dans trois cas sur les quatre, il s'agit de rapporter des textes de prière. Le *nous* semble employé lorsque la collectivité des locuteurs est conçue comme une communauté religieuse, chrétienne voire catholique, et virtuellement opposée à ceux qui n'appartiennent pas à cette communauté. Ce caractère, pour la religion, de ciment du collectif, y compris dans le domaine linguistique, apparaît aussi dans la locution *parler chrétien* (employée préférentiellement avec la négation), que l'on relève déjà dans la *Farce de Maître Pathelin*²³ et que Molière met dans la bouche de Marotte (*Les Précieuses ridicules*, scène VII).

La seconde occasion où, dans les grands dictionnaires de langue, survient le *nous*, c'est la comparaison entre les langues. *Nous appellons* présente 23 occurrences chez Furetière, 2 dans l'Académie. Par exemple, à l'article « Alcoran », Furetière écrit « Le Hatib de la Mosquée est proprement ce que nous appellons le Curé de la paroisse ». Le collectif est conçu alors par contraste avec d'autres nations.

²³ Alors que Maître Pierre vient de jargonner en « prétendu breton », le drapier commente : « Sur ma foi, il mange tant ses mots qu'on n'y comprend rien. Il ne parle pas chrétien ni un langage qui convienne » (scène VIII).

Dans les dictionnaires « critiques » apparaît un troisième trait commun susceptible d'instancier un *nous* : l'appartenance partagée à la modernité. Le *Dictionnaire critique* de Féraud (1787-1788), par exemple, oppose l'usage des locuteurs du siècle passé à celui qu'il partage avec ses contemporains :

Il faudra donc que nous *pâssions pour* honnêtes les infamies dont sont pleines les Comédies de Molière. - Cela n'est pas de l'usage actuel. Nous dirions : J'ai peine à *le regarder comme* calomniateur : il faudra donc que nous consentions à *regarder comme* honêtes, etc. ou bien que, dans notre opinion, ces infamies *pâssent pour* honêtes. (Féraud, *Dictionnaire critique de la langue française*, « Passer »)

Ce dernier usage est exploité de façon systématique dans le *Dictionnaire national et anecdotique* de Pierre-Nicolas Chantreau. L'opposition entre « les ancêtres de 1787, 88 » et le nous d'après juillet 1789 configure la macrostructure de l'ouvrage, comme sa microstructure.

En effet, au niveau macrostructurel, le *Dictionnaire national et anecdotique* est divisé en deux parties : la première est un recueil alphabétique destiné à « servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la révolution », et à celle de « la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots » ; elle commence par « Abbaye » et se termine par « Voyager », en passant par « Amendement », « Citoyen » ou « Veto ». La seconde partie se réduit à un appendice, « contenant les mots qui vont cesser d'être en usage, et qu'il est nécessaire d'insérer dans nos archives pour l'intelligence de nos neveux » ; Chantreau explique qu'il a l'intention de transformer cet appendice en un second ouvrage, intitulé le *Dictionnaire de nos neveux* : cet appendice commence à « Adjudication des fermes », et finit à « Voitures de la cour », en passant par *champart*, *gabelle* ou *lettres de cachet*. Ces deux dictionnaires correspondent à deux époques de la langue française : le français qui va « cesser d'être en usage » et le français « depuis la révolution ».

Au niveau microstructurel, plus d'un quart des 184 articles du dictionnaire sont divisés en deux parties, dont l'opposition est marquée par le parallélisme *dans l'ancien régime / dans le nouveau régime*, ou leurs variantes (*autrefois/aujourd'hui*, *avant la révolution/depuis la révolution* etc.). Les contextes d'emploi du *nous* permettent d'esquisser un portrait de cette figure identitaire du collectif linguistique : modernes par opposition à ses « ancêtres » de l'Ancien Régime, il se perçoit comme Français par opposition aux Anglais, membre du Tiers par opposition à la Noblesse et au Clergé, Parisien plutôt que provincial. Mais c'est peut-être par une figure identitaire évoquée au détour de deux articles du *Dictionnaire national et anecdotique*, que Chantreau nous peint le mieux son locuteur de référence.

2.1.3.2. Le locuteur de référence : de l'honnête homme à Monsieur Josse

Un chevauchement entre la description des usages constatés et leur évaluation se produit lorsque le lexicographe rapporte l'usage d'un groupe pour l'ériger en modèle de l'usage commun. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, l'usage des « honnêtes gens », mentionné à titre de référence positive dans la Préface de 1694, est invoqué à titre de mise en garde contre des usages « déshonnêtes », à partir de la

seconde édition, dans les articles. Elle demeure limitée à quelques mots : on la rencontre en 1718 dans les articles « Morveau », « Merde », « Paillard », « Paillarder », « Pas » (à propos de *pas de la porte*, jugé populaire), « Rot » ; en 1740 et 1762, dans « Merde », « Paillard », « Paillarder », « Ribaud » et « Rot ». *Honnêtes gens* disparaît dans la 5^e édition, et il est remplacé par *gens bien élevés* pour les seuls articles « Merde » et « Paillard ». La figure d'un modèle du sujet de la langue fait ainsi de discrètes apparitions dans les grands dictionnaires de langue, sous les traits des « dames qui parlent bien » ou, encore des « hommes doctes », chez Richelet, et sous la dénomination des « honnêtes gens » dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

Le *Dictionnaire national et anecdotique* opère un déplacement de la figure linguistique de référence en mettant en scène « Monsieur Josse », personnage issu du répertoire théâtral. Monsieur Josse est, dans l'Amour médecin, l'orfèvre auquel Sganarelle adresse la réplique restée fameuse : « Vous êtes orfèvre, Monsieur Josse ! », par laquelle le personnage entre dans le discours parémique. À la fin du XVII^e siècle, Monsieur Josse, toujours orfèvre, est le personnage principal de la comédie de Boursault *Les mots à la mode* (1694). Le Monsieur Josse de Boursault tente de tenir tête à une Madame Josse coiffée de noblesse et de jargon à la mode, en face de laquelle il campe à peu près le personnage du Gorgibus des *Précieuses ridicules* ou du Chrysale des *Femmes savantes*. Pour Chantreau, un « brave citoyen » et un « brave père de famille », ancien « vilain » et nouvel « électeur » ; on devine les traits du futur bourgeois du XIX^e siècle ; Monsieur Prudhomme, peut-être, pointe sous Monsieur Josse, mais la promotion de Monsieur Josse est encore fraîche : alors que Monsieur Prudhomme sera, selon Verlaine, maire et père de famille, Monsieur Josse, brave père de famille, n'est encore qu'électeur, et « cheville ouvrière » de la Révolution.

2.2. La glose

2003 *Le mot et sa glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

2005 *Les marqueurs de la glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence.

Dans l'horizon théorique d'une norme linguistique se perçoit le désir d'une maîtrise, par un groupe social, de l'usage linguistique ; par la pratique de la glose, c'est sur le discours en train de se dire que le locuteur cherche à exercer un contrôle. L'analyse de cette pratique discursive supposait de suivre plusieurs pistes de travail, notamment sémiotique et syntaxique, qui m'ont donné l'occasion de croiser d'autres approches linguistiques : les séminaires et Journées d'études que j'ai organisés à Aix, avec l'aide d'Aïno Niklas-Salminen, ont été un moment d'échange, à la fois convivial et productif : il s'agissait pour chacun de se mettre autour d'une table et de répondre à des problèmes linguistiques précis, et dont nul ne pouvait prétendre détenir une solution définitive. L'objectif était d'éclaircir la description linguistique des séquences de glose. Des applications concrètes (repérage des gloses, extraction du sens lexical), que j'avais exposées en 2006 au séminaire du Laboratoire *ATILF*, sont conduites par des chercheurs du *LIRMM* (UMR5506), Augusta Mela et Matthieu Roche. Personnellement, c'est sur l'exploitation rhétorique de cette recherche que je pense avoir jeté un coup de projecteur.

2.2.1. Préalables terminologiques : nommer un fait linguistique

2003 « Présentation », *Le mot et sa glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 5-17.

2006 « Du discours au lexique : la glose », *Archives des séminaires ATILF*, site web du Laboratoire ATILF, 19 pages. [p. 150-168]

L'idée de cette recherche sur la glose est née d'une expérience d'analyste de discours. Pour éclairer le sens d'un mot, l'analyse de discours privilégie traditionnellement le repérage des associations récurrentes, sans se soucier de la conscience métalinguistique qu'en a ou non le locuteur, j'ai toutefois dû constater, que, aussi bien dans mes recherches sur la presse révolutionnaire que sur les œuvres littéraires, parmi les contextes d'emploi, ceux qui présentent une dimension réflexive réservent à l'analyste des informations particulièrement précieuses. Par exemple, dans *L'Ami du peuple*, la séquence : *les noirs, c'est-à-dire les jadis nobles, les gros bénéficiers, les robins* - tout en s'inscrivant dans une stratégie argumentative de dénigrement du parti ainsi nommé - permet au locuteur du XXI^e siècle de comprendre le sens lexical qu'il faut donner au mot *noir* dans la presse révolutionnaire. Mais comment identifier ce type de séquences ? Comment délimiter l'objet et comment le nommer ? Un aspect important de nos travaux a résidé dans le va-et-vient entre l'objet à nommer et le nom à lui donner.

J'ai proposé, pour désigner cet objet discursif, le terme de *glose*, issu de la tradition philologique, mais aussi de la linguistique de l'énonciation développée à partir des travaux d'Antoine Culioli. On peut naturellement discuter l'adéquation de cette étiquette au référent visé, d'une part parce que d'autres dénominations pouvaient être pressenties, d'autre part parce que le mot *glose* a son histoire, sa polysémie et que tous ses sens ne conviennent pas pour pointer le référent visé. D'autres termes, plus courants peut-être dans le discours linguistique, auraient pu être choisis, notamment ceux de *paraphrase*, ou de *reformulation*. Revenons donc sur le passé du mot *glose* et sur son installation dans la terminologie linguistique contemporaine.

Le mot *glossa* désigne à l'origine un mot difficile, puis par métonymie, le commentaire sur un mot difficile. Historiquement, ces commentaires figuraient dans les marges, ou entre les lignes d'un texte, comme c'était le cas dans les textes juridiques au Moyen-Âge, l'exemple le plus célèbre étant la *Grande Glose* dont Accurse avait muni le *Corpus Juris civilis*. Ils ont pu s'autonomiser et être rassemblés dans des « glossaires ». De son basculement métonymique, le mot *glose* a conservé son sème générique : il s'agit d'un énoncé destiné à commenter ; de sa situation marginale dans son instanciation médiévale, il a gardé, parmi ses sèmes spécifiques, le trait de marginalité.

Dans le discours linguistique du XX^e siècle, le terme de *glose* a été utilisé et défini par Antoine Culioli. Dans un article consacré aux « données » du linguiste, il décrit, pour les distinguer, quatre « domaines »²⁴ :

- les « suites textuelles », sur lesquelles le linguiste « devra se fonder pour, inéluctablement, y retourner », qui permettent notamment d'étudier les propriétés distributionnelles d'un terme,
- les « métatextes », « phrases de manuels, textes de logiciens ou de spécialistes de l'intelligence artificielle », données dont « on a supprimé un certain nombre de traits propres aux énoncés produits et interprétés, par des sujets énonciateurs (humains !), dans des situations spécifiques et dans une langue naturelle donnée »,
- les « gloses épilinguistiques » et les paraphrases,
- les « corpus contraint[s] », qui se distinguent des « suites textuelles » par leur caractère clos ; le texte littéraire est donné comme illustration de « corpus contraint ».

C'est le troisième « domaine » qui nous intéresse plus particulièrement ici. Culioli introduit la notion de « gloses épilinguistiques » ainsi :

À première vue, rien ne semble séparer ces métatextes des gloses épilinguistiques, qui forment un troisième groupe de données. Nous appelons ainsi ces textes que le sujet produit lorsque de façon

²⁴ Cette typologie en « domaines » ne constitue pas exactement une typologie des données en catégories discrètes : concrètement, la première catégorie n'englobe-t-elle pas les trois autres sous-catégories ? Les deuxième et troisième « domaines » sont des cas particuliers de « suites textuelles » ; entre le premier et le quatrième « domaines », la différence me paraît se trouver dans une manière d'appréhender les données textuelles plutôt que dans la nature des données observées.

spontanée ou en réponse à une sollicitation, il commente un texte précédent. Nous parlons de *glose* et non de *paraphrase*, afin de réserver ce terme à une activité réglée, donc contrôlée de l'observateur (sur ce point voir plus bas), alors que la glose renvoie à la pratique langagière du sujet énonciateur.

Quant au qualificatif *épi-linguistique*, il désigne l'activité métalinguistique non-consciente de tout sujet et se distingue donc de l'activité métalinguistique délibérée. (Culioli, 1999, p. 74)

Culioli définit les gloses, dans leur nature concrète, comme des « textes » ; parmi les textes, il les caractérise par leur fonction : les gloses « commente[nt] des textes ». Dans cette activité de commentaire, Culioli réserve à l'activité « réglée, donc contrôlée par l'observateur » le nom de *paraphrase*, tandis que *glose* paraît dévolu par opposition à une activité, selon lui, non « contrôlée ». L'adjectif *épilinguistique*, par lequel il qualifie *glose*, redouble en fait, me semble-t-il, cette caractérisation de la glose comme activité supposée « non-consciente », qu'exerce non pas un « observateur », mais « tout sujet ».

La catégorisation de Culioli a été féconde : la paraphrase a été explorée par Catherine Fuchs (1982, 1990), tandis que Jacqueline Authier-Revuz définissait son terrain comme un « sous-ensemble de l'épilinguistique explicite [...] – celui où la réflexivité du langage s'inscrit dans les limites, très restrictives, d'un acte d'énonciation revenant en commentaire sur lui-même » (Authier-Revuz, 1995, p. 18). Situante, dans un « balisage initial », son objet de recherche sous la catégorie de l'« épilinguistique », elle restreint son objet d'étude pour ne retenir, parmi les gloses épilinguistiques, que celles où le locuteur commente spontanément son propre « dire » ; elle écarte en revanche les gloses portant sur la langue en général, ainsi que les gloses produites « en réponse à une sollicitation extérieure » (*ibid.*)²⁵.

Deux branches des études sur les commentaires métalinguistiques se sont ainsi développées : celles qui s'occupaient des commentaires « contrôlés par l'observateur » et celles qui traitaient des commentaires « épilinguistiques ». L'opposition a été simplifiée en une antonymie entre *métalinguistique* et *épilinguistique*, le premier se trouvant dès lors réservé aux commentaires « contrôlés par l'observateur », alors que, pour Culioli, les « gloses épilinguistiques » sont un cas particulier de l'activité métalinguistique.

On peut se demander ce qui distingue au juste le commentaire « contrôlé par l'observateur » du commentaire non contrôlé. Le critère d'opposition semble être, pour Culioli, la conscience. Plus explicitement, Auroux oppose « un savoir inconscient comme savoir (on ne sait pas qu'on sait) », au « véritable savoir linguistique », qui est « métalinguistique, c'est-à-dire représenté, construit et manipulé en tant que tel à l'aide d'un métalangage » (Auroux, 1994, p. 23). S'il est probable que le linguiste est conscient de son activité métalinguistique, comment cependant évaluer le degré de

²⁵ Voir aussi Bikialo, 2005, p. 150. J'ai suivi partiellement la voie ouverte par Jacqueline Authier-Revuz : comme elle, j'ai privilégié les gloses spontanées du locuteur. Mais mon objectif était au moins autant la description de l'activité métalinguistique que ses résultats, éventuellement exploitables dans une perspective lexicographique : dans cette seconde perspective, je n'ai pas, à la différence de Jacqueline Authier-Revuz, écarté les gloses portant sur la langue et me suis focalisée sur les gloses portant sur une unité lexicale, en laissant de côté les gloses portant sur une proposition.

conscience que le sujet-énonciateur a de son savoir ? Il ne sera pas aisé de déduire ce degré de conscience à partir des mots utilisés par l'un et l'autre, car leurs mots sont, fondamentalement, les mêmes : les linguistes en effet, pour pratiquer leur activité métalinguistique, utilisent comme « métalangage » ce qui est aussi leur langage-objet (Authier-Revuz, 2003, p. 68) ; réciproquement, pourquoi le langage qu'utilisent les sujets-énonciateurs lorsqu'ils pratiquent une « activité métalinguistique », ne serait-il pas considéré comme un « métalangage » ?

Auroux donne une inflexion plus institutionnelle à ce caractère « contrôlé par l'observateur », en mettant l'accent sur l'« observateur » : pour savoir si le commentaire est contrôlé ou non, il faudrait déterminer si le commentateur est un linguiste. Mais en vertu de quels critères sera défini le linguiste : sa position institutionnelle, s'il a la chance d'avoir été reconnu en tant que tel par la société où il vit, son savoir-faire, sa perception identitaire²⁶ ? Dans la mesure donc où la conscience est de nature graduelle, où le métalangage linguistique a la particularité de se confondre avec son langage-objet, où le statut social du sujet-énonciateur comporte une part de hasard et d'arbitraire, le critère de distinction entre métalinguistique et épilinguistique ne semble pas très facile à déterminer.

Sans aller jusqu'à inverser l'inclusion de Culioli comme le propose Cécile Canut, qui regarde le discours métalinguistique comme une sous-catégorie du discours épilinguistique (2007, p. 50-51), il me paraît intéressant d'explorer les zones frontières, où le discours joue entre métalangage et langage-objet, et où l'on ne sait pas très bien s'il émane d'un simple citoyen linguiste ou linguiste simple citoyen, comme c'est le cas dans le *Dictionnaire national et anecdotique* de Pierre-Nicolas Chantreau.

Pour autant, l'ouverture ménagée par Culioli vers les données variées, ses prolongements vers une linguistique « populaire », reste, à mes yeux, précieuse. Dans *Le mot et sa glose* et *Les marqueurs de glose*, on a retenu de la tradition culiolienne, telle que l'ont continuée Jacqueline Authier-Revuz et Catherine Julia (2001), une focalisation sur les discours ordinaires, de préférence au discours lexicographique ; la glose a été ainsi conçue premièrement comme un commentaire :

- sur le texte, conformément à la tradition philologique, et plus précisément, sur la langue, conformément à la tradition culiolienne, et, plus spécialement encore, sur les mots,
- recueilli dans des textes variés, et particulièrement non lexicographiques, conformément à la tradition culiolienne,
- comportant une visée explicative, conformément à la tradition philologique.

J'ai quelquefois regretté la visée pragmatique un peu étroite à laquelle l'histoire du terme *glose* oblige à se tenir. Par souci de m'en tenir au sens explicatif de *glose*, j'ai écarté de notre champ d'étude d'autres types de commentaires, par exemple ceux qui

²⁶ La distinction entre « discours savant » et « discours non savant » proposée dans l'argumentaire du colloque « Langue commune et changement de norme » (Paris III, février 2009) soulève les mêmes questions.

portent une appréciation morale ou esthétique sur le mot ; ainsi celui de Miss Fanny qui commente sur le mot *adieu* non pour l'expliquer mais pour le disqualifier :

Quand pourrai-je te presser contre mon sein, reposer ma tête contre la tienne ? Adieu. Ah ! le vilain mot ! Le dirai-je toujours ? (Riccoboni, *Lettres de Miss Fanny Butler*, référence Frantext N498, 1757, p. 60)

J'envisage de reprendre, au sein du groupe aixois tel qu'il a évolué, la description des commentaires métalinguistiques en corpus textuels divers. Dans le cadre d'une réflexion sur le « principe d'inertie » en langue, menée au sein de l'équipe « Dynamique des systèmes linguistiques » du laboratoire « Parole et langage », j'ai proposé de décrire les commentaires métalinguistiques normatifs sur les usages émergents, du type *selon l'expression désormais consacrée* dans la phrase suivante : « Ces auteurs venus de la gauche ou de la droite s'en prennent souvent à un Sarkozy mal élevé - avec le Pape, exemple le plus souvent cité -, ou, selon l'expression désormais consacrée, trop "bling-bling" » (*Le Figaro*, « Sarkozy phénomène d'édition », 10 mai 2008). Le but serait de répertorier et décrire les marqueurs de norme, du type *puisque c'est l'expression consacrée, si j'ose dire, passez-moi l'expression*. Telle que je l'avais délimitée, la recherche collective sur la glose a conduit à des résultats concrets, tant dans l'analyse syntaxique et sémiotique que dans les applications en traitement automatique des corpus ; une étude plus complète des commentaires métalinguistiques requiert un élargissement à la fois par la prise en compte de visées pragmatiques multiples et par l'ouverture aux textes grammaticaux et lexicographiques.

2.2.2. Description syntaxique

2003 « Présentation », *Le mot et sa glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 5-17.

2005 Françoise Douay et Agnès Steuckardt « Avant-Propos », *Les Marqueurs de la glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), éd. cit., p. 5-19.

Étant donné la perspective choisie, deux schémas discursifs étaient à examiner :

- le schéma X marqueur lexical Y,
- le schéma X /pause/ Y.

Quelle est la fonction syntaxique de X par rapport à Y ? Plusieurs configurations doivent être distinguées, en fonction de la présence (cas 1 à 4) ou non (cas 5) d'un marqueur, et, lorsqu'un marqueur est utilisé, en fonction du marqueur :

(1) Épithète

Chaque commune sera partagée en neuf divisions **appelées cantons** (Rapport du comité de constitution, présenté à l'Assemblée nationale le 4 novembre 1789, cité dans Marat, *L'Ami du peuple* (désormais AP), n° 31, 7 novembre 1789, p. 1)

(2) Apposition

Chaque commune ou district sera partagé en neuf divisions, **appelées cantons** (Décret voté par l'Assemblée nationale le 16 novembre 1789, cité dans AP, n° 52, 19 novembre 1789, p. 1)

Adieu, **ce qui signifie goodbye**. (Lettre « curieuse » du député Lemontey à Jacques Rosbiff, membre de la société des whigs constitutionnels, citée dans *AP*, n° 622, samedi 10 décembre 1791, p. 5)

(3) Proposition incidente

Le ministère d'aujourd'hui n'a point encore perdu l'esprit de l'ancien ministère, **je veux dire le penchant à dominer par l'astuce, l'hypocrisie et l'imposture**. (*AP*, n° 86, 3 janvier 90, p. 2)

Inculpation que Mirabeau repousse de cette manière : « Je ne dirai rien sur la lettre (**il voulait dire sur le caractère**) que M. Riolle m'attribue ». (*AP*, n° 362, note 5)

(4) Juxtaposition

Ouvrez l'ouvrage que j'ai publié à Londres en 1774 sous le titre *Chaînes de l'esclavage* (**the Chains of slavery**). (*AP*, n° 448, 5 mai 1791, p. 8)

(5) Coordination

L'aventure singulière, **ou l'évasion d'une religieuse de Pantémon** (*AP*, n° 88, 5 janvier 1790, sommaire, p. 1)

Les personnes en état de domesticité, **c'est-à-dire de services à gages**, ne pourront être électeurs et ils ne pourront le devenir en cas de changement d'état qu'un an après qu'ils auront cessé d'être en service. (*AP*, n° 72, 21 décembre 1789, p. 8)

Dans le tableau récapitulatif, qui figure dans la présentation du *Mot et sa glose*, demeurent deux difficultés d'analyse, imparfaitement résolues. En (5), la présence du connecteur bloque le mécanisme d'incidence. Pour autant, le connecteur place-t-il en situation d'exacte équivalence syntaxique X et Y ? Entre *Le mot et sa glose* et *Les marqueurs de glose*, la parution, en 2004, de *Pour une Grammaire de l'écrit*, de Joëlle Garde Tamine, m'a aidée à mieux décrire cette spécificité, en recourant à la notion d'insertion.

Même quand il y a une apparente coordination, X et Y ne semblent pas placés dans une stricte équivalence syntaxique, comme le manifeste le fonctionnement de l'accord :

Si le hasard d'une bataille, **c'est-à-dire** une cause particulière, **a ruiné** un état, il y avait une cause générale qui faisait que cet état devait périr par une seule bataille. (Montesquieu, *L'esprit des lois*, 1748, p. 18)

et lui, ce résidu de lui-même, **ou plutôt** cette trace, cette salissure (cet excrément en quelque sorte) **laissé** derrière soi [...]. (Claude Simon, *Le Palace*, p. 20)

L'impur, **donc** l'histoire, **va devenir** la règle et la terre déserte sera livrée à la force toute nue qui décidera ou non de la divinité de l'homme. (Camus, *L'Homme révolté*, 1951, p. 171)

Ces accords ne suivent pas les règles d'une coordination en *et*, qui entraînerait un pluriel, ni d'une coordination en *ou*, qui impliquerait un pluriel en cas d'interprétation inclusive ou un accord avec le second terme en cas d'interprétation exclusive²⁷. Verbe conjugué ou participe restent rapportés à X, et Y semble perçu comme une parenthèse. Malgré la présence d'un terme de liaison, ces gloses

²⁷ On rencontre cependant des hésitations chez les scripteurs : ainsi Delécluze semble oublier le segment glosé et accorde à Y dans : « Les honnêtes gens, **autrement dit** la masse peureuse, qui voit que le résultat sera la perte d'un dixième de revenu sur les rentes du grand livre, **commence** à être moins **morale**, moins **religieuse**, moins **monarchique** que par le passé » (Delécluze, *Journal*, 1825, p. 90).

apparemment coordonnées relèvent, pour reprendre la terminologie proposée par Joëlle Gardes Tamine, de l'« insertion »²⁸, et constituent une sous-catégorie des insertions liées, à côté des compléments de phrase introduits par une préposition, ou encore des incidentes introduites par une conjonction de coordination²⁹.

La seconde difficulté de description syntaxique est la configuration (4), où aucun marqueur lexical n'est employé entre X et Y. J'avais analysé Y, au début de cette recherche, comme une apposition. La discussion avec les syntacticiens spécialistes de cette question m'a amenée à nuancer ce point de vue. Selon Franck Neveu (2003, p. 147-148 et 160), le segment glossateur *the Chains of slavery* ne prédique pas ici une propriété du mot glosé *Chaînes de l'esclavage*, ce qui l'empêche d'y voir une apposition. L'analyse par le terme de *juxtaposition* ne me paraît cependant pas tout à fait satisfaisante : *the Chains of slavery* prédique tout de même le sens du signe ; sans doute le sens ne constitue-t-il pas une « propriété » du référent ; mais ne constitue-t-il pas une sorte de « propriété » du signe ? Cette difficulté d'analyse renvoie à la double interprétation sémiotique de *Chaînes de l'esclavage* : avant la glose, *Chaînes de l'esclavage* s'interprète comme un emploi en usage ; mais après lecture de la glose, ne le ré-interprète-t-on pas, rétroactivement, comme un autonyme ? Dès lors, *the Chains of slavery* ne peut-il s'analyser comme une apposition, à l'autonyme *Chaînes de l'esclavage* ? L'analyse syntaxique de ces séquences est perturbée par le statut sémiotique complexe du segment glosé et du segment glossateur.

2.2.3. Description sémiotique

Ma description sémiotique des séquences *X [marqueur] Y* prend appui sur les travaux de Josette Rey-Debove (1978 ; 1998). À sa suite, je distingue, pour le mot en discours, trois statuts :

- l'emploi en usage : le **chat** a quatre pattes,
- l'emploi comme nom de signifié : *chat* signifie « **petit mammifère familial à poil doux, aux yeux oblongs et brillants, à oreilles triangulaires** »³⁰,
- l'emploi en mention : **chat** a quatre lettres.

X et Y étant susceptibles chacun de présenter l'un des trois statuts, la séquence de glose marquée présente neuf combinaisons théoriquement possibles :

X [marqueur] Y	X [marqueur] « Y »	X [marqueur] Y'
« X » [marqueur] Y	« X » [marqueur] « Y »	« X » [marqueur] Y'

²⁸ « L'insertion se fonde sur l'exploitation de la faculté énonciative d'interrompre la chaîne syntagmatique et de la faculté syntaxique de placer des éléments non nécessaires dans certaines zones frontières, entre certaines des cases obligatoires de l'UN [unité noyau] » (Gardes Tamine, 2004, p. 92-93).

²⁹ Comme pour les segments glossateurs coordonnés, on note, plus généralement, pour les segments coordonnés en situation d'incidence une hésitation sur l'accord, comme en témoigne ce correcteur remplaçant : *L'expression – et surtout l'orthographe – sont défailantes* par *L'expression – et surtout l'orthographe – est défailante* (cité par Badiou-Monferan, 2002, p. 102).

³⁰ *Petit Robert*, 1987, article « Chat ».

X' [marqueur] Y	X' [marqueur] « Y »	X' [marqueur] Y'
-----------------	---------------------	------------------

Dans la « Présentation » des *Les marqueurs de glose*, j'ai synthétisé les combinaisons effectivement rencontrées en discours dans le tableau suivant :

	Y en usage	Y nom de signifié	Y en mention
X en usage	<i>à savoir, autrement dit, c'est-à-dire, en d'autres termes, je veux dire, donc, ou plutôt, comme, par exemple, tel, en particulier, bref, en somme</i>	<i>ce qui veut dire</i>	<i>appelé, dit, ou comme, par exemple, tel, en particulier</i>
X nom de signifié	Ø	<i>à savoir, autrement dit, c'est-à-dire en d'autres termes, je veux dire, donc, ou plutôt, en particulier, bref, en somme</i>	Ø
X en mention	Ø	<i>ce qui veut dire</i>	<i>à savoir, autrement dit, c'est-à-dire, en d'autres termes, donc, ou plutôt bref, en somme</i>

Cette présentation correspond à une analyse de surface, et demanderait à être nuancée, notamment sur trois points.

Premier point : l'emploi effectif de X ou Y en usage n'exclut pas la réinterprétation de l'un ou l'autre comme des autonymes. Dans une phrase comme :

Auguste rétablit l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable,

sans doute les groupes nominaux *l'ordre* et *une servitude durable* sont-ils employés en usage ; mais la présence même de *c'est-à-dire* déclenche ce que Rey-Debove appelle une *connotation autonymique*, et Authier-Revuz une *modalisation autonymique*. C'est cette potentialité d'une interprétation autonymique qui entraîne les difficultés d'analyse syntaxique mentionnées ci-dessus.

Deuxième point : le schéma de surface X en usage/marqueur/Y nom de signifié (X marqueur « Y »), suppose un relais sous-jacent, X en mention/marqueur/Y nom de signifié, car le nom de signifié est nécessairement relié au signe et non au référent. Examinons par exemple l'illustration donnée par Corinne Gomila pour le schéma X marqueur « Y » :

Tout son fonds se compose de chansonnier du premier âge, de fablier du second âge, de Plutarque de la jeunesse, de petit La Bruyère, de morale de l'enfance, de corbeille de fleurs (ce qui veut dire, recueil de compliments (ce qui veut dire, recueil de compliments pour les fêtes de tous les papas et de toutes les mamans de l'empire français). (Jouy, *L'Hermite de la Chaussée-d'Antin*, t. 1, 1811, p. 307-308)

En surface, X, ici « corbeille de fleurs », est bien en usage : la lexie réfère, dans la phrase de Jouy, à un objet du monde. Cependant le marqueur *ce qui veut dire* reprend, par la locution relative anaphorique *ce qui*, dans le signe /corbeille de fleur/ l'autonyme : seul un autonyme peut être sujet du verbe *signifier* (dans son emploi métalinguistique). On a donc en réalité un schéma plus complexe :

X en usage (X en mention /veut dire/ Y nom de signifié)

Troisième point : les trois configurations notées « Ø » (« X » marqueur Y ; X' marqueur Y ; « X » marqueur Y') n'ont pas été repérées par les contributeurs de la recherche sur les marqueurs ; pour autant, sont-elles impossibles ? Le schéma « X » marqueur Y, déjà problématique dans le sens X marqueur « Y » comme on vient de le voir, semble certes peu vraisemblable : un nom de signifié peut être mis en relation avec un mot en mention, éventuellement avec un autre nom de signifié, mais il paraît difficile de l'articuler directement à un mot en usage :

Mais le schéma X' marqueur Y est-il impossible ? On peut imaginer un énoncé du type :

Il emploie le mot *corbeille de fleurs*, qui désigne un recueil de poésie

Si *qui désigne* n'est pas un marqueur lexicalisé, la possibilité de découvrir un marqueur de ce type n'est pas absolument exclue, théorie.

De même, le schéma « X » marqueur Y' pourrait être illustré par une phrase comme :

Corbeille de fleurs signifie « recueil de poésie », qui est aussi le sens d'*anthologie*

Qui est le sens de n'est pas non plus un marqueur lexicalisé, mais le schéma est virtuellement, possible. Les derniers travaux menés sur les « marqueurs de reformulation » n'ont pas non plus fourni d'exemple de ces configurations.

Sans doute serait-il théoriquement souhaitable de mener le même type d'enquête sur les séquences du type X /pause/Y et de se demander combien, sur les neufs cas théoriques, sont effectivement réalisées ? Les études présentées dans *Le mot et sa glose* en donnent quelques illustrations :

Dans le *tikva* – l'espoir – né du traité de paix de 1994, on a estimé à 35 milliard sur dix ans le coût global du développement des infrastructures [...] (*Le mot et sa glose*, cité par Aïno Niklas-Salminen, p. 62)

Elle était à contre-jour, *Gegenlicht* (*op. cit.*, p. 63)

Le marquage typographique manifeste l'hésitation des scripteurs dans l'interprétation du statut sémiotique : les italiques de *Gegenlicht* pourraient constituer comme un marquage d'autonymie. Mais ceux de *tikva* ne sauraient se prêter à une telle interprétation : dans la phrase citée, *tikva* réfère à un concept, et non à un signe ; ses italiques n'indiquent donc qu'une connotation autonymique, voire simplement l'origine étrangère du mot. L'absence de marqueurs rend l'interprétation de ces séquences particulièrement incertaine, et je crains qu'une telle recherche ne mène à une impasse.

2.2.4. Description sémantico-pragmatique

2003 « *C'est-à-dire* au 18^e siècle », *Le mot et sa glose*, éd. cit., p. 223-244.

2005 « Les marqueurs formés sur *dire* », *Les Marqueurs de la glose*, éd. cit., p. 51-65.

Fondamentalement, la glose pose une équivalence entre deux segments, comme le ferait une prédication d'identité, du type : *Paris est la capitale de la France*, mais elle place la prédication d'identité non sur le terrain référentiel, mais sur le terrain linguistique. En fonction des trois statuts possibles du signe, trois types de prédications d'identité linguistique peuvent être distinguées :

- (1) l'équivalence aux trois niveaux sémiotiques (référents, signifiés, signifiants),
- (2) la mise en correspondance d'un référent et d'un signe,
- (3) la mise en correspondance d'un signifiant et d'un signifié.

Le cas (1) se subdivise en trois possibilités :

- (1a) l'équivalence entre référents de signes :

Paris, c'est-à-dire la capitale de la France, attire les touristes.

- (1b) l'équivalence entre deux signifiés :

Capitale signifie « Principal centre urbain de décision politique », en d'autres termes « ville où siège le gouvernement d'un Etat »,

- (1c) l'équivalence entre deux signifiants.

La capitale – die Hauptstadt – attire les touristes.

Le cas (2) présente deux configurations, suivant que le référent est donné comme premier, ou non :

- (2a) l'indication de nomination :

La capitale de la France, appelée *Paris*, attire les touristes.

- (2b) l'indication de désignation :

Paris, nom de la capitale de la France, attire les touristes.

Le cas (3) peut également présenter deux configurations :

- (3a) l'indication de signification :

Il appelait Paris *die Hauptstadt*, « la capitale ».

- (3b) l'indication de signifiant :

« Capitale » est le sens de *Hauptstadt*.

Dans toutes ces configurations, un décrochage métalinguistique est marqué : dans les cas (1b) à (3b), c'est le statut sémiotique d'un des deux segments, ou bien des deux qui signale ce décrochage ; dans le cas (1a), seul le marqueur, ou la simple pause, permettent de comprendre que le locuteur se place sur le terrain métalinguistique. Ces indices sont ténus, c'est pourquoi Joëlle Gardes Tamine s'interrogeait sur certains de mes exemples, comme :

La diète, c'est-à-dire, une diminution dans la quantité de ces alimens, quelques lavemens avec de l'eau tiède, et une purgation avec le sirop de chicorée, la manne ou la potion, les guérissent. (Tissot, référence Frantext, 1761, 26, 72)

« Certes, commente-t-elle, la présence de *c'est-à-dire* dans les exemples analysés par Agnès Steuckardt laisse penser qu'on parle de langage, qu'on est dans l'épilinguistique, mais il se pourrait que l'expression soit à prendre dans un sens étendu, qui ne renvoie pas aux propos, mais aux référents » (2004, p. 174). Il est clair en effet que, dans l'exemple cité, le mot glosé *la diète*, et les groupes nominaux qui le glosent, *une diminution dans la quantité de ces alimens, quelques lavemens avec de l'eau tiède, une purgation avec le sirop de chicorée, la manne ou la potion*, se trouvent en emploi référentiel. Pour autant, comme le dit Joëlle Gardes Tamine, l'emploi de *c'est-à-dire* « laisse penser qu'on parle de langage » : c'est, à mes yeux, dans ce « laisser penser », dans cette suggestion, que se trouve un intérêt majeur des gloses.

En effet, sans doute, le type (1a) : *X en usage [marqueur] Y en usage* est le plus superficiellement métalinguistique, mais c'est aussi celui qui fonctionne le plus souvent dans les textes, puisque c'est le schéma sémiotique habituel des marqueurs les plus courants (*à savoir, autrement dit, c'est-à-dire, en d'autres termes, je veux dire, donc, ou plutôt, comme, par exemple, tel, en particulier, bref, en somme*). Pourquoi cette prédilection ? Dans mon premier article sur la question, j'avais identifié deux orientations pragmatiques pour les gloses : l'orientation polémique (cf. 2.2.5) et l'orientation didactique.

Dans les gloses didactiques du type (1a), comme celle de Tissot, citée plus haut, le locuteur choisit d'utiliser des expressions référentielles pour expliquer un sens : au lieu de dire « diète signifie "diminution dans la quantité des alimens, etc." », il choisit de pointer un par un les référents qui constituent la diète, énumérant ses méronymes. Ce choix d'un passage par le référentiel est similaire à celui qui se produit dans une définition naturelle, du type : « la diète est la diminution dans la quantité des alimens » ; il est motivé par le désir de faire l'économie d'un discours sur le signe, jugé fastidieux. En contexte pédagogique, il peut paraître préférable de ne pas afficher ouvertement le caractère métalinguistique de la glose (Gomila, 2005, p. 104-105).

Dans les gloses polémiques du type (1a), comme celle de Montesquieu : *l'ordre, c'est-à-dire une servitude durable*, le locuteur choisit deux expressions référentielles différentes pour nommer le même objet : le détour par le métalinguistique peut apparaître comme un habillage. Il feint de présenter comme un simple éclaircissement de sens, ce qui est en réalité une nouvelle catégorisation, plus conforme à la thèse défendue par le locuteur.

2.2.5. Description rhétorique

2005 Françoise Douay et Agnès Steuckardt « Avant-Propos », *Les Marqueurs de la glose*, Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), éd. cit., p. 5-19.

2007 « Usages polémiques de la reformulation », *Recherches linguistiques*, n° 29, Mohamed Kara (dir.), Metz, Publications de l'Université Paul Verlaine, p. 55-74. [p. 169-188]

À la sollicitation de Mohamed Kara, j'ai décrit, dans une contribution à un ouvrage collectif (Kara (éd.), 2007), cet aspect rhétorique des énoncés de glose : l'effet pragmatique d'explication n'y étant qu'une façade, il m'a paru possible alors d'adopter le terme, plus partagé dans le discours linguistique, de *reformulation*, autour duquel il souhaitait réunir quelques études. On peut appréhender les deux procédures formelles de la reformulation – avec ou sans marqueur – comme deux stratégies rhétoriques.

Les marqueurs de reformulation font partie de cette organisation hypotactique du discours qui permet au locuteur de construire un montage argumentatif propre à conduire à sa guise la pensée de son « auditoire » :

L'hypotaxe crée des cadres, constitue une prise de position. Elle commande au lecteur, l'oblige à voir certaines relations, limite les interprétations qu'il pourrait prendre en considération, s'inspire du raisonnement juridique bien construit. (Perelman, Olbrechts-Tyteca, 1988, p. 213)

De la même façon que les autres connecteurs, les marqueurs de reformulation fonctionnent comme des balises signalétiques placées sur l'itinéraire argumentatif que le locuteur entend faire suivre à son auditoire ; par cet effet d'affichage, ils peuvent être analysés, comme le propose Mohamed Kara, en termes de « théâtralisation » (Kara, 2004, § 2.1). Cependant, le locuteur peut aussi choisir, dans le souci par exemple de gagner en concision, de faire l'économie de cette mise en scène.

En l'absence de marqueur, le soin d'identifier la nature de la séquence est laissé à l'auditoire : celui-ci se fonde alors, selon nous, sur la perception de l'identité référentielle entre deux segments discursifs successifs. Les changements lexicaux, particulièrement un basculement axiologique, accompagnés éventuellement d'autres indices comme l'intonation, ou le changement de locuteur, suffisent à indiquer le changement d'orientation argumentative. Par exemple, dans l'enchaînement suivant :

M. Didier Migaud – [...] On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - D'inexpérience !

M. Didier Migaud - ...mais cela relève d'une manœuvre imposée pour améliorer la présentation du budget, au risque de tomber dans l'insincérité.

(Débat sur la Loi de Finances 2007, Assemblée nationale, 19 octobre 2005)

c'est toujours le même objet qu'il s'agit de nommer : Alors que la première formulation : *on peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme*, par le trait mélioratif des mots *optimisme* et *volontarisme*, était orientée vers un jugement favorable sur le ministre, la seconde : *[on peut concevoir qu'un ministre fasse preuve] d'inexpérience* est orientée, par le trait péjoratif d'*inexpérience*, vers un jugement défavorable. Le changement lexical, l'intonation exclamative, le changement de locuteur marquent clairement le basculement d'orientation argumentative opéré dans le second segment.

Quand un marqueur est présent, permet-il de décider de la nature de la reformulation ? En d'autres termes, certains marqueurs sont-ils spécifiquement dévolus

à la reformulation polémique, comme l'estime Corinne Rossari³¹ ? Il me semble que ce n'est pas le choix du marqueur mais celui du segment reformulant qui permet de reconnaître un changement d'orientation argumentative: plus son orientation argumentative est éloignée de celle du segment reformulé, plus le changement d'orientation argumentative est important. Le marqueur peut souligner, ou masquer ce basculement. Si nous reprenons l'exemple précédent, l'introduction d'un marqueur engendre une mise en scène rhétorique de l'acte discursif accompli par le locuteur :

M. Didier Migaud - On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - En fait, d'inexpérience !

En fait présente la première catégorisation comme non conforme à la réalité, à l'inverse de la seconde. Le marqueur affiche un changement de point de vue sur le monde, la posture est ouvertement agonique.

Mais Jean-Pierre Brard aurait pu dire aussi :

M. Didier Migaud - On peut concevoir qu'un ministre fasse preuve d'optimisme et de volontarisme...

M. Jean-Pierre Brard - C'est-à-dire d'inexpérience !

On ne peut pas considérer que *c'est-à-dire* rejette absolument la première formulation : il la présente comme un énoncé opaque, qu'il est nécessaire de traduire : ce qui s'appelle *volontarisme* dans la « langue » de Didier Migaud doit être appelé (est « à dire ») *inexpérience* dans celle de Jean-Pierre Brard. Le marqueur affiche un acte d'explication métalinguistique, la posture est didactique. Bien entendu, le passage d'une « langue » à l'autre est en réalité un changement de point de vue ; mais l'affichage d'un acte explicatif enveloppe d'une apparente neutralité le basculement argumentatif. Le locuteur feint de ne pas prendre parti et de se contenter d'expliquer : il fait comme si la discordance entre les deux formulations était un simple malentendu. Plus généralement, la présence d'un métaterme dans le marqueur tend à afficher une démarche d'explication prétendument métalinguistique (Steuckardt, 2005, p. 18).

Ainsi, comme le propose Françoise Douay (Douay, 2005, p. 9-12), on peut replacer la reformulation argumentative dans la figure que la tradition rhétorique nomme *épanorthose*, *rétroaction*, ou, plus communément, *correction*. La reformulation argumentative s'appuie sur la faculté du discours à présenter plusieurs points de vue sur le monde - faculté de présentation explorée par les études contemporaines sur le dialogisme-, à en sélectionner un et à chercher à l'imposer à l'interlocuteur. Envisagée dans une perspective rhétorique, elle participe d'une stratégie du dévoilement : l'orateur, éclairé, dessille les yeux de son auditoire. Les reformulations prétendent dire « la vérité », que dissimulait une première formulation. Elles en dévoilent les implications cachées, comme en :

³¹ Corinne Rossari oppose les « marqueurs paraphrastiques », dont elle donne comme illustration : *c'est-à-dire*, *en d'autres termes*, *autrement dit*, aux « marqueurs non paraphrastiques », parmi lesquels elle mentionne *en somme*, *en fait*, *après tout* (Rossari, 1997, p. 22).

Toute la France se rappelle le discours ignoble que Louis XVI récita à l'Assemblée nationale le 18 avril dernier, pour se plaindre en écolier de ce que le peuple de la capitale l'avait empêché d'aller à Saint-Cloud, c'est-à-dire à Bruxelles. (Marat, *L'Ami du peuple*, 1791, n° 497, 3)

C'est par le choix du marqueur donc qui accomplit le plus explicitement cette fonction d'explicitation des implications :

Reine déteste le maire, qui à plusieurs reprises a voulu lui interdire de pêcher en temps prohibé, donc de manger. (Bazin, *Le Bureau des mariages*, référence Frantext, 1951, p. 132, cité par Saray Leroy)

Jouant sur la double facette, référentielle et dénomminative, de la formulation, elles mettent en scène des trajectoires qui mèneraient du mot trompeur, ou du moins anodin, vers le mot juste, censé plus proche de la chose réelle, et presque toujours péjoratif. Le modèle prototypique en est la glose de Montesquieu *l'ordre c'est-à-dire la servitude durable*, citée plus haut, mais on pourrait retenir aussi :

Les honnêtes gens, autrement dit la masse peureuse, qui voit que le résultat sera la perte d'un dixième de revenu sur les rentes du grand livre, commence à être moins morale, moins religieuse, moins monarchique que par le passé. (Delécluze, *Journal*, référence Frantext, 1825, p. 90)

M. le Ministre – La diminution de l'endettement ainsi obtenue est historique. En 2006, je m'étais engagé à réduire l'endettement de la France de 2 %, de 66,6 % à 64,6 % du PIB, grâce à l'optimisation de la gestion de la trésorerie de l'État, à la cession d'actifs non stratégiques,...

M. Jean-Pierre Brard - En clair, vous avez bazardé les autoroutes ! (Débat sur la Loi de Finances 2007, Assemblée nationale, 17 octobre 2006)

Ces reformulations argumentatives participent d'une démarche topique de la démystification, dont Marc Angenot a décrit d'autres caractéristiques (Angenot, 1982, p. 93 et sq.). Sous un paraître séduisant, le reformulateur polémiste entend dévoiler la « triste réalité ».

2.2.6. Les marqueurs de glose en diachronie

2005 « Présentation des notices », « *Autrement dit* », « *En somme* », « *Je veux dire* », *Les Marqueurs de la glose*, éd. cit., p. 219-220, 233-239, 280-285, 290-295, et « *Tel* » (en collaboration avec D. Bouverot), p. 315-321.

2005b « Les marqueurs formés sur *dire* », *Les Marqueurs de la glose*, éd. cit., p. 51-65.

En deuxième partie de l'ouvrage collectif *Les marqueurs de glose*, j'ai proposé aux contributeurs d'élaborer un « glossaire », selon un canevas parcourant, pour chacun des marqueurs, non seulement les descriptions syntaxique, sémiotique, sémantique et pragmatique, mais aussi l'histoire de son évolution sémantique, de sa lexicalisation et de sa lexicographisation. L'approche diachronique fait découvrir, pour les plus anciens marqueurs, l'existence, encore au XVI^e siècle, de variantes aujourd'hui disparues : à savoir alternait avec *c'est assavoir*, *en somme* avec *somme* ; *autrement dit*, pouvait se réduire à *autrement*, et se fléchir en *autrement dite(s)* ; *c'est-à-dire* était graphié *c'est-à-dire* ou *c'est a dire* sans trait d'union jusqu'à l'âge classique. Certains marqueurs, comme *que dis-je ?*, ou *je n'ose dire*, sont désormais réservés à l'usage soutenu.

Néanmoins, le nombre des marqueurs disponibles semble plutôt avoir augmenté : à partir du XIX^e siècle, l'emploi du marqueur *autrement dit* ne cesse d'augmenter ; celui de *en d'autres termes*, et surtout de ses variantes *en termes X*, est particulièrement apprécié depuis la seconde moitié du XX^e siècle. D'après l'enquête statistique que j'ai pu mener dans la base Frantext, le rang fréquentiel occupé par le marqueur prototypique de la glose *c'est-à-dire* est passé de 9,24/10 000 au XVI^e siècle à 16,4/10 000 au XX^e, et ce, sans que décroisse la fréquence des autres marqueurs formés sur *dire*, au contraire. L'histoire de ces marqueurs semble donc montrer la place croissante du contrôle linguistique en discours.

3. Les mots dans le discours

À l'articulation entre les mots et l'Histoire se trouve le discours. Comment de la virtualité du lexique passent-ils dans l'actualité d'un discours ? Comment ce discours a-t-il pris sur l'Histoire ? La première question oriente vers une analyse sémantico-référentielle et syntaxique, la seconde, vers une analyse rhétorique. C'est en cherchant à tirer ces deux fils que j'ai abordé les discours.

Quels discours ? Ma thèse m'avait confrontée au discours de presse, et j'ai poursuivi mes recherches sur des textes politiques de la période révolutionnaire : presse patriote et archives parlementaires, m'autorisant, à l'occasion, une incursion dans les archives parlementaires contemporaines ; la nécessité d'un retour sur les textes métalinguistiques du XVIII^e siècle m'a orientée vers les textes traitant des idées sur le langage et, surtout, vers les dictionnaires.

Mais ma formation, mon enseignement, mon goût, aussi, m'ont amenée à accorder une place privilégiée aux textes littéraires. Étant chargée de la préparation à l'épreuve de « Grammaire et style » sur deux des œuvres du programme d'Agrégation, renouvelé chaque année, j'étais de ce fait même amenée à conduire une étude approfondie sur ces textes. Cette focalisation sur les usages littéraires ne me semble pas nécessairement un handicap sur le plan théorique : sans doute, les textes retenus par la tradition culturelle ne constituent-ils qu'une toute petite partie des productions langagières d'une époque ; mais cette partie occupe une place à part : les textes littéraires ne sont pas seulement des témoins, au même titre que le tout-venant des archives ; ce sont ceux qui inscrivent dans la partition du moment un usage un peu différent, que l'on retient mieux que les autres, et qui, peut-être, influera, par la suite, sur l'usage commun (Gauvin, 2004). La légitimité d'une attention particulière pour le texte littéraire au sein même de la linguistique est aujourd'hui plus fermement affirmée, et argumentée, comme ici par Françoise Berlan et Gilles Siouffi :

Observé d'un point de vue purement descriptif, sans prise en compte des dimensions esthétique ou normative, l'usage littéraire se révèle quelquefois l'initiateur de solutions langagières valant avant tout pour leur commodité. Il en est ainsi de patrons syntaxiques aisément adoptés hors de leur lieu d'émergence, si particulier en apparence, et si éloigné de l'usage commun. (Berlan, Siouffi, 2006, p. 12)

Au delà de ces « solutions langagières » ponctuelles, trouvailles de construction syntaxique ou inventions de mot, qui séduisent par leur « commodité », voire peut-être, osons le dire, par leur beauté, quelques lecteurs, qui les diffuseront éventuellement au commun des locuteurs, j'ai cherché à reconnaître les usages par lesquels une écriture se distingue, et marque une étape dans l'histoire des discours.

3.1. Du discours au monde : l'approche rhétorique

L'emprise des discours sur le monde a été décrite, dès longtemps, par la rhétorique. Ma formation en Lettres classiques m'avait familiarisée avec la rhétorique ancienne, c'est-à-dire avec une discipline capable d'aborder l'ensemble des discours publics - qu'ils relèvent du politique, du judiciaire ou de l'« épideictique » -, et de partir d'une analyse de la réception pour parcourir les différents aspects de la production : l'invention, la disposition, l'élocution, la mémorisation, l'action. Au regard de cette envergure, les réappropriations modernes de la discipline, initiées pendant la période structuraliste par Barthes ou Genette, et limitées à la seule élocution, pour utiles qu'elles fussent, restaient modestes. C'est dans la lecture du *Traité de l'argumentation* de Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca que j'ai retrouvé la conception ambitieuse de la rhétorique, dont les traités des siècles classiques avaient transmis la tradition, autant que le permettaient les limitations de la parole publique. Étant donné la restriction que les structuralistes avaient imposée au terme de *rhétorique*, un déplacement vers celui d'*argumentation* a été, un temps, nécessaire ; cependant, l'argumentation n'est qu'un des aspects abordés par la rhétorique : celui qu'elle traite traditionnellement sous le terme d'*invention*. Sous le titre d'« empire rhétorique », Perelman annonce plus ouvertement le désir³² de refonder l'ancienne discipline.

C'est en me situant dans ce mouvement de retour moderne sur un cadre théorique issu de l'Antiquité que je me suis d'abord placée : c'est dans cette démarche que s'inscrivent mes réflexions sur les notions d'argumentation, d'allégorie et d'*ethos*. La fréquentation de Françoise Douay m'a appris à déplacer le point de vue, et à m'interroger sur ce que d'autres époques avaient retenu de la rhétorique, sur la manière dont elles l'avaient exploitée et réinvestie : je me suis essayée à proposer une description de l'interprétation révolutionnaire de la rhétorique.

3.1.1. L'argumentation dans les mots

2001 « Argumentation », *Dictionnaire des concepts linguistiques*, Paul Siblot, Catherine Détrie et Bertrand Vérine (éds), Paris, Honoré Champion, p. 35-37. [p. 189-192]

Le groupe de « praxématique » de Montpellier, dont une préoccupation majeure est le rapport du discours à ce qu'il appelle la « praxis », m'a donné l'occasion de donner une présentation succincte de la trajectoire historique suivie par l'argumentation. Après une esquisse de la typologie des arguments selon Aristote, puis selon Perelman, j'indiquais une piste d'exploitation de la perspective argumentative en analyse de discours, dans la lignée d'Anscombe et Ducrot (Anscombe et Ducrot, 1983 ; Anscombe, 1995). En effet, « l'argumentation dans la langue » a d'abord traité les mots-outils, décrivant le rôle de connecteurs *mais*, *même*, *d'ailleurs*, et l'orientation argumentative d'adverbes comme *peu*, *un peu*, *presque*, *à peine*, *peut-être*. Mais cette

³² Malgré l'ambition annoncée, l'ouvrage fait cependant la part belle à l'*inventio*, négligeant la *dispositio*, l'*elucutio*, la *memoria*, et l'*actio*.

orientation argumentative peut être analysée aussi dans les mots-pleins. Quand Jules Renard écrit dans son *Journal (1887-1910)* : *Tu es femme, donc tu ruses*, sa conclusion repose sur un lieu idéologique, un « *topos* extrinsèque » (Anscombe, 1992), porté par le mot *femme*, selon le locuteur. Dans l’acte de nomination, tel que l’a étudié la praxématique, celui-ci pose un rapport au référent : cette position est susceptible d’orienter le jugement qu’adoptera l’allocutaire par rapport à ce référent. Je proposais de voir là un point de rencontre possible entre praxématique et argumentation. Les implications d’une expression référentielle ont été pour moi une piste d’exploitation de la perspective argumentative, non seulement dans mes travaux sur les gloses, notamment dans leur explicitation des implications (cf. *supra* 2.2.5), mais aussi dans mes études sur le point de vue (cf. *infra* 3.3.1.)

3.1.2. La terminologie rhétorique

L’utilisation d’une discipline si ancienne n’est pas sans poser des problèmes d’ajustement, notamment terminologique. Donnons-en deux exemples : le cas des termes *allégorie* et *ethos*.

3.1.2.1. Allégorie

(en collaboration avec Françoise Douay) « Le corps des maîtres mots : l’allégorie comme personnification pendant la Révolution française, Joëlle Gardes Tamine, *L’allégorie, corps et âme*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, p. 99-124. [p. 193-217]

Dans le cadre du séminaire de « Rhétorique comparée », coordonné par Françoise Douay et Joëlle Garde Tamine en 2000/2001, consacré à l’allégorie, j’avais proposé un parcours des définitions successives de cette figure, dont Voltaire écrivait : « Le champ allégorique est si vaste que chacun y bâtit à son gré » (*La Bible enfin expliquée*, « Genèse », 1776). On peut synthétiser les sens donnés à *allégorie* en trois grandes orientations ; *allégorie* peut signifier :

(1) « discours à double sens », avec un phore explicite/thème implicite : on se place alors du point de vue de la production de discours ; ce premier sens paraît trop large pour que le terme contribue utilement à la description des discours ;

(2) « interprétation d’un discours, supposé à double sens » : on se place alors du point de vue de la réception de discours ; *allégorie* est alors synonyme d’*allégorèse* ;

(3) « discours à double sens, dont le phore est un être humain mis en scène selon une représentation conventionnelle » : on se place alors, comme dans le sens (1) du point de vue de la production de discours ; mais cette fois le sens semble suffisamment restreint pour fournir un terme d’analyse rhétorique.

Entre les sens (2) et (3), une légitime hésitation peut exister : Joëlle Gardes Tamine, qui penche en faveur du sens (2), a fait état du débat dans la présentation du recueil issu de ces travaux : *L’allégorie corps et âme*³³. Avec Françoise Douay, nous

³³ Le choix du titre manifeste « la tension entre ces deux directions peut-être contradictoires, en tout cas bien distinctes, dont l’une tire l’allégorie du côté du corps et du cœur, et l’autre du côté de l’énigme, du

avons préféré le sens (3), plus conforme non seulement à la définition des traités de rhétorique contemporains³⁴, mais aussi à l'usage commun³⁵ ; et c'est en suivant cette acception que nous avons décrit l'allégorie dans le discours révolutionnaire.

3.1.2.2. *Ethos*

2005 « Ethos et revendication d'égalité dans les *Euvres* de Louise Labé », *Questions de styles*, n° 2, site web de l'Université de Caen, 9 pages. [p. 218-227]

Un autre exemple des hésitations terminologiques dans les études rhétoriques actuelles est l'emploi du mot *ethos*. Tel que le conçoit Aristote, l'*ethos* se définit comme l'image morale de lui-même que l'orateur construit par son discours, afin de persuader :

C'est le caractère moral de l'orateur qui amène la persuasion, quand le discours est tourné de telle façon que l'orateur inspire la confiance. Nous nous en rapportons plus volontiers et plus promptement aux hommes de bien sur toutes les questions en général, mais, d'une manière absolue, dans les affaires embrouillées ou prêtant à l'équivoque. (Aristote, *Rhétorique*, livre I, chapitre II, 1356a, 4 [traduction Charles-Emile Ruelle, revue par Patricia Vanhemelryck, Paris, Le livre de poche, 1991, p. 83])

Le Traité de l'argumentation, deux millénaires plus tard, fait subir à la notion un premier infléchissement en estompant sa nature morale :

Ce que les Anciens appelaient l'*ethos* oratoire se résume à l'impression que l'orateur, par ses propos, donne de lui-même. (Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, 1988 [1^{ère} éd. 1958], p. 429)

S'appuyant sur le *Traité de l'argumentation*, l'analyse de discours contemporaine a développé, sous la plume de Ruth Amossy (Amossy, 1999), une notion duelle : l'*ethos* est l'image de lui-même que l'orateur construit dans son discours (*ethos* discursif), ou bien qui préexiste à son discours (*ethos* préalable). Un nouvel infléchissement de la notion apparaît chez Dominique Maingueneau. Récapitulant son usage de la notion, il déclare en effet :

soupçon et de l'intellect » (Gardes Tamine, 2002, p. 5). Voir aussi les deux articles liminaires, qui développent l'une et l'autre orientation : « Pour une définition restreinte de l'allégorie » (Gardes Tamine, 2002, p. 9-28) et « L'Allégorie comme trope dans la tradition rhétorique » (Françoise Douay, 2002, p. 29-48).

³⁴ « L'allégorie est un récit de caractère symbolique ou allusif. En tant que narration, elle est enchaînement d'actes ; elle met en scène des personnages (êtres humains, animaux, abstractions personnifiées) dont les attributs et le costume, dont les faits et gestes ont valeur de signes et se meuvent dans un lieu et dans un temps qui sont eux-mêmes des symboles » (Henri Morier, 1975, article « Allégorie ») ; « Allégorie : Image littéraire dont le phore est appliqué au thème, non globalement comme dans la métaphore ou la comparaison figurative, mais élément par élément, ou du moins avec personification » (Bernard Dupriez, 1984, p. 29) ; « On dira que l'allégorie consiste à tenir un discours sur des sujets abstraits (intellectuels, moraux, psychologiques, sentimentaux, théoriques), en représentant ce thème mental par des termes qui désignent des réalités physiques ou animées (animaux ou humains), liés entre eux par l'organisation de tropes continués » (Georges Molinié, 1992, p. 42).

³⁵ « Ainsi, à contre-jour, avec la lumière qui traversait les vêtements légers pour mieux dessiner son corps, elle surgissait comme une allégorie au milieu de la guerre » (Rimbaud, *La Bataille*, référence Frantext, 1997) ; « Les enfants sortis, elle examina de nouveau cette allégorie du malheur : la main comme une gifle au néant, les cheveux laqués rouges pareils à du vrai sang » (Queffelec, *Les Noces barbares*, référence Frantext, 1985).

J'ai été ainsi amené à travailler cette notion d'ethos dans des directions qui excèdent de beaucoup le cadre de l'argumentation : en particulier en étendant sa portée aux textes écrits et à des textes qui ne présentent aucune séquentialité de type argumentatif, pour reprendre les termes de J.-M. Adam, et qui ne s'inscrivent même pas nécessairement dans des situations d'argumentation. (Dominique Maingueneau, 1999, p. 75-76)

Le passage révèle à la fois l'intérêt d'une appropriation moderne des notions anciennes, et ses écueils. Certes, il paraît utile de chercher l'*ethos* ailleurs que dans des textes argumentatifs au sens strict ; mais, à quitter le terrain de l'argumentation, ne risque-t-on pas de voir se diluer la spécificité de la notion d'*ethos* ? Si les textes étudiés « ne s'inscrivent pas dans une situation argumentative », à quoi bon parler d'*ethos* ? Autant vaudrait parler d'« image du locuteur ». La reprise de la terminologie d'Aristote, puis de Perelman ne me semble se justifier que si l'on se donne le système rhétorique pour cadre théorique général de compréhension des discours.

Plus de vingt siècles traversés cumulent, dans les termes rhétoriques, les strates sémantiques. La linguistique contemporaine ne parvient à se les approprier qu'au prix soit de restrictions, comme celle qui tire *allégorie* vers « double-sens » (Gardes Tamine), ou bien vers « personnification » (Douay et Steuckardt), soit de gauchissements comme ceux que la linguistique textuelle fait subir à *ethos*. Et sans doute le choix, voire l'oubli sont-ils nécessaires pour que continue le parcours de ces termes. L'archéologie de leur sens n'est pas vaine pour autant, qui nous enseigne la place qu'ils ont tenue dans la culture européenne : saillance de l'allégorie de la Renaissance à la Révolution (Fanlo, 2002, p. 141-160 ; Douay et Steuckardt, 2002, p. 99-124), saillance moderne de l'*ethos*, qui, raillé de Molière à Hugo³⁶, est aujourd'hui fort en faveur auprès des « coachs en communication »³⁷.

3.1.3. La rhétorique dans l'histoire : le moment révolutionnaire

2007 « Style laconique et style abondant dans la rhétorique révolutionnaire », *L'information grammaticale*, n° 113, Paris, Peeters, p. 7-11. [p. 228-232]

Si l'on considère que chaque époque réinvente sa rhétorique, on peut imaginer décrire une histoire de ces « expériences » rhétoriques, pour reprendre le terme qu'emploient Françoise Douay et Jean-Paul Sermain à propos de la Révolution (Douay

³⁶ Vadius complimente Trissotin en ces termes : « On voit partout chez vous l'ithos et le pathos » (Molière, *Les Femmes savantes*, acte III, scène 3, 1672), utilisant la prononciation à l'orientale préconisée par Ménage. Hugo exploite l'effet burlesque de hoquet en adjoignant à *ithos* un improbable *athos* :

« Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !

Et tout quatre-vingt-treize éclata. Sur leur axe,

On vit trembler l'athos, l'ithos et le pathos.

Les matassins, lâchant Pourceaugnac et Cathos,

Poursuivant Dumarsais dans leur hideux bastringue,

Des ondes du Permesse emplirent leur seringue » (Hugo, *Les Contemplations*, « Réponse à un acte d'accusation », 1834). Littré considère encore *éthos* comme un terme de dérision : « Ce mot ne s'emploie guère chez nous que par moquerie pour désigner un style prétentieux et boursoufflé » (*Dictionnaire de la langue française*, « Éthos », 1871).

³⁷ Une agence en communication a jugé ce terme si porteur qu'elle s'est baptisée *Ethos* (www.ethos-tn.com).

et Sermain, 2002, p. 2). Quelle interprétation de la rhétorique les révolutionnaires ont-ils construite ?

Partons, à l'instar de Françoise Douay et Jean-Paul Sermain, du constat de la tension entre exigence affichée de « laconisme » et déploiement d'une éloquence abondante. De l'une et l'autre option, on peut mettre à jour les soubassements philosophique et esthétique. Le laconisme trouve son assise philosophique dans *L'essai sur l'entendement humain de Locke* (Formigari, 1992 ; Steuckardt, 2001), qui condamne les « supercheries » de l'éloquence ; du point de vue esthétique, il peut s'appuyer sur le dégoût de la « loquacité » qui s'est emparé de certains, tels d'Alembert ou Voltaire, par réaction à l'enseignement des jésuites.

Mais l'abondance peut s'autoriser de la recommandation d'un Rousseau, qui, dans son *Essai sur l'origine des langues*, accorde à la langue primitive, « langue des poètes », qu'il caractérise par son abondance, une valeur de vérité supérieure à la « langue des géomètres ». Participant d'un courant discursif et métadiscursif que Françoise Berlan (1999) a mis en évidence, Rousseau fonde ainsi en raison l'*ubertas* ; si l'asianisme n'est pas la tendance la plus en vogue au XVIII^e siècle, la recherche, soutenue par le travail des synonymistes, de la nuance chez un Marivaux (Nye, 2000), l'énergie du verbe chez un Diderot (Chouillet, 1984), ou encore l'art de la période chez Rousseau, déclinent une forme de parole abondante.

Les arguments philosophiques et esthétiques ne suffisent donc pas à affirmer une prépondérance du laconisme. Les circonstances politiques permettent en revanche d'en comprendre la revendication et l'émergence. Montesquieu signale la congruence entre exercice du pouvoir et style « concis » et « simple » :

Ceux qui ont un génie assez étendu pour pouvoir donner des lois à leur nation ou à une autre, doivent faire de certaines attentions sur la manière de les former.

Le style en doit être concis. Les lois des Douze Tables sont un modèle de précision : les enfants les apprenaient par cœur. Les *Novelles* de Justinien sont si diffuses, qu'il fallut les abrégier.

Le style des lois doit être simple. L'expression directe s'entend toujours mieux que l'expression réfléchie. Il n'y a point de majesté dans les lois du bas empire ; on y fait parler les princes comme des rhéteurs. Quand le style des lois est enflé, on ne les regarde que comme un ouvrage d'ostentation. (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748 : XXIX, 16)

La déclaration des droits, les lois, les décrets, la constitution doivent être rédigés dans ce style sobre : il s'agit là d'une contrainte inhérente à la langue du droit (Steuckardt, 2004, p. 88). On ne s'étonnera pas que, chez les Lumières, le désir d'accéder à l'exercice du pouvoir aille de pair avec l'idéal d'un style laconique, proclamé dans l'*Encyclopédie* à l'article « Laconisme », ni que, lorsque les révolutionnaires acquièrent le pouvoir de légiférer, ils recherchent le style qui convient à l'autorité, et recommandent, comme Saint-Just et l'abbé Grégoire la « fierté laconique ». Les débats conservés par les *Archives parlementaires* témoignent du travail de concision accompli par les députés, élaguant ici un adjectif superflu, condensant là trois articles en un seul. Pour autant, dans le débat parlementaire ou judiciaire, les Révolutionnaires ne méconnaissent pas les vertus de l'éloquence ; et le même Saint-Just qui voulait que l'on élevât les enfants « dans l'amour du silence et du

laconisme et dans le mépris des rhéteurs », déclare dans le discours destiné à défendre sa tête :

Caton aurait chassé de Rome le mauvais citoyen qui eût appelé l'éloquence, dans la tribune aux harangues, le tyran de l'opinion. (Saint-Just, *Discours du 9 Thermidor*, an II/27 juillet 1794)

Le moment révolutionnaire ouvre la parole publique à un laconisme qui, sous la Monarchie absolue, était l'apanage d'un seul ; il n'ignore pas cependant que l'éloquence a partie liée avec la liberté politique.

3.2. Du monde au discours : sémantique, syntaxe

2006 « Référence et points de vue : les désignations de Cromwell dans *Cleveland* », *Styles, genres, auteurs*, n° 6, Thérèse Vân Dung-Le Flanchec et Claire Stolz (éds), Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 111-122. [p. 234-245]

2007 « La nomination dans *Cleveland* : points de vue sur une caverne », *Loxias*, site web de l'Université de Nice, 10 pages. [p. 246-254]

L'approche rhétorique envisage le rapport du discours au monde en regardant surtout comment les discours cherchent à changer le monde : pour comprendre comment le discours saisit le monde, c'est d'abord vers l'analyse du signe, traitée originellement par les logiciens, qu'il faut tourner le regard.

La théorisation du signe linguistique a été développée dans notre culture par les philosophes grecs et le modèle qui l'a le plus marquée est celui d'Aristote (*De interpretatione*, 16a). Il fait du signe une structure tripartite, où sont interdépendants : *ta en tè phonè* (les sons émis par la voix), *pathè tès psuchès* (états de l'âme) et *ta pragmata* (les choses), dans ce qu'il est convenu d'appeler le triangle sémiotique, triangle inlassablement retravaillé, au Moyen Âge comme l'a montré Umberto Eco ([1997] 1999), et encore repris par la *Logique* de Port-Royal, qui distingue le mot, l'idée, la chose. Dans la logique classique particulièrement, la conception du signe postulait l'existence des choses. Le tournant sémiotique qui s'amorce au XVIII^e siècle remet en question ce postulat. À la fin du XIX^e siècle, Frege ([1892] 1971) en fait l'économie : distinguant *Zeichen*, *Sinn* et *Bedeutung*, il pose avec *Bedeutung* la notion traduite en français par les mots *dénotation*, *référence*, ou *référent*³⁸, sans que soit présupposée, dans l'établissement du sens de l'énoncé, l'existence de la chose dénotée.

3.2.1. Les expressions référentielles

Passant d'une théorie du signe à l'analyse du langage naturel, Russell nomme *denoting phrase* (« expression référentielle ») « toutes les expressions du genre : *un homme, quelque homme ; un homme quelconque ; chaque homme ; tous les hommes ; l'actuel Roi de France ; la révolution de la terre autour du soleil ; la révolution du*

³⁸ « Nous avons adopté le vocabulaire de la traduction de C. Imbert à une exception près : elle traduit *Bedeutung* par *dénotation* tandis que nous traduisons ce mot par *référent* s'il désigne l'objet dénommé ou, indifféremment par *dénotation* ou *référence*, s'il désigne la relation de dénomination » (Malherbe, 1981, p. 15).

soleil autour de la terre ; etc. Ces expressions n'ont en commun que leur forme : un quantifieur suivi d'une autre expression » (Malherbe, 1981, p. 35)³⁹.

La notion d'« expressions référentielles » ou « désignationnelles » (Kleiber, 1984) pose l'articulation du monde (réel ou notionnel) au discours. Du point de vue de la production de discours, on peut distinguer deux phases de l'encodage :

- la phase d'étiquetage : le locuteur attribue à un objet une étiquette, c'est-à-dire une forme associée à un sens (un morphème lexical), cette association pouvant être provisoire ou stabilisée,
- la phase de pointage : le locuteur donne, par les éléments cotextuels, les instructions nécessaires et suffisantes pour que l'étiquette permette de pointer l'objet qu'il vise dans l'univers de référence⁴⁰, c'est-à-dire constitue une désignation. On peut schématiser le processus de la manière suivante :

[objet à dire] – nomination → « nom » – actualisation → expression référentielle – désignation –
> [objet dit]

Une étude sur les désignations de Cromwell dans *Cleveland*, de l'Abbé Prévost, m'a amenée à préciser ma conception de la désignation. Le terme de *désignation* nomme l'opération par laquelle les mots du discours renvoient à des objets de l'univers de référence ainsi que le résultat de cette opération, c'est-à-dire la séquence linguistique envisagée en tant qu'elle accomplit cette opération. Contrairement à la dénomination, la désignation ne constitue pas nécessairement une association stabilisée avec le référent : par exemple, le référent Cromwell peut être désigné aussi bien par le nom propre *Cromwell*, qui est sa dénomination, que par le groupe nominal *mon père*, désignation contingente, qui dépend des conditions d'énonciation. L'ensemble des mots désignant un même référent forme ce que l'on a parfois appelé, à la suite de Marie-Françoise Mortureux, un « paradigme désignationnel » ; cette liste de désignants réunit les différentes configurations syntaxiques réalisées en discours pour accomplir la désignation.

³⁹ Dans la terminologie sémantique actuelle, s'est imposée une combinaison bâtarde : elle reprend les termes saussuriens de signifiant et signifié, et complète le triangle sémiotique par le terme de *référent*, emprunté à l'anglais *referent* avec le sens d'« objet dénoté » (sans postulat existentiel sous-jacent) tel que l'emploient Ogden et Richards (1923, p. 9-12). Le montage terminologique français est à vrai dire un peu étrange, puisque Saussure avait mis entre parenthèse le pôle dénotatif. Entre *référent*, qui désigne l'objet du monde ou de pensée pointé par le signe en discours, et *référence*, qui désigne en principe la capacité du signe à pointer un référent, règne une certaine confusion, comme l'a noté Gérard Petit (2002, p. 487-488).

⁴⁰ Si l'on se place du point de vue du récepteur, le processus de réception du sens comporte deux phases :

- la phase de sélection du sens : grâce à l'environnement contextuel, le récepteur choisit dans l'ensemble des sèmes possibles d'un morphème celui qui convient,
- la phase d'identification : le récepteur saisit l'objet visé par le locuteur dans l'univers de référence.

3.2.2. Approche syntaxique des expressions référentielles

Quand le référent est une substance⁴¹, cet ensemble est constitué d'un nom propre, de groupes nominaux centrés sur un nom commun et de pronoms. Dans les énoncés des logiciens, le groupe nominal ou son équivalent est en position de sujet, mais dans la réalité des textes, il peut évidemment occuper d'autres fonctions ; si le fonctionnement référentiel ne fait pas difficulté dans les fonctions complément, il semble plus problématique quand il s'agit de fonctions prédicatives.

Les constructions attributives, ou appositives, peuvent en effet introduire des substantifs, qui, du point de vue du sens, concernent le référent du support, mais ne fonctionnent pas exactement comme des désignations de ce référent. Distinguons d'abord le cas du substantif non déterminé de celui du substantif déterminé. Dans la phrase : *Elle s'était laissé séduire par l'hypocrisie de Cromwell dans le temps qu'il n'était encore que simple Orateur de la chambre basse du Parlement* (p. 53), on pourrait dire, de façon un peu vague, que le groupe nominal *orateur à la chambre basse* « renvoie » à Cromwell ; cependant, en l'absence de déterminant, la référence reste virtuelle et le groupe nominal n'apporte qu'une caractérisation, dans le cadre d'une construction attributive. Dans cette proposition, seul le pronom personnel *il* accomplit une désignation. En toute rigueur, *Orateur de la chambre basse du Parlement* n'appartient donc pas au paradigme désignationnel du référent Cromwell.

Dans le cas où le substantif attribut est précédé d'un déterminant, la question de son fonctionnement référentiel ne peut pas être écartée aussi rapidement. Comme l'indique Nelly Flaux à propos du déterminant indéfini, « UN N présuppose l'existence d'une classe de X appelés /N/ et pose l'existence d'un x appartenant à cette classe »⁴². Ainsi dans : *C'est un homme à craindre* (p. 55), le groupe nominal *un homme à craindre* réfère à un exemplaire non défini de la classe des « hommes à craindre ». Il ne s'agit donc pas, dans cette configuration syntaxique, d'une désignation directe de Cromwell ; c'est le pronom démonstratif *c'* qui le désigne. Deux référents distincts sont ici posés : celui de *c'* et celui d'*un homme à craindre* ; l'opération syntaxique d'attribution « affirme l'identité »⁴³ de ces deux référents.

Il en va de même pour les groupes nominaux attributifs à déterminant défini :

Son esprit, ses talents extraordinaires, son respect pour la religion, la régularité de ses mœurs et surtout le zèle incomparable dont il paraissait animé pour la patrie l'avaient mis dans une haute estime à Londres, et le faisaient regarder de tous les Anglais comme le défenseur de leurs lois et le soutien de leur liberté. (p. 42)

les groupes nominaux *le défenseur de leurs lois, le soutien de leur liberté* et *le réformateur de la religion, des mœurs, et de l'État* désignent un référent. Ce référent est, cette fois, non pas présenté comme un exemplaire d'une classe, mais comme

⁴¹ Dire que « chacune des catégories du discours catégorise avec des modalités particulières » (Siblot, 2001, p. 206), c'est considérer que chacune est susceptible de référer ; la question du référent, même conceptuel, d'un verbe (de Mulder, Tasmowski, Veters, 1996, p. 129) reste cependant à éclaircir, *a fortiori* celle du référent d'un article ou d'une conjonction.

⁴² Nelly Flaux, 1991, p. 28.

⁴³ *Ibid.*

l'individu unique qui possède les propriétés impliquées par les mots constituant le groupe nominal. Comme dans le cas du groupe nominal indéfini, le sujet de la proposition et l'attribut posent chacun des référents distincts : le pronom personnel *il* renvoie à Cromwell, tandis que le groupe nominal indéfini *le réformateur de la religion*, renvoie à l'individu qui est décrit par *réformateur de la religion* ; c'est la construction attributive qui établit une relation d'identité entre ces deux référents.

Le groupe nominal attribut n'appartient donc pas, à strictement parler, au paradigme désignationnel de son support. Marie-Françoise Mortureux, consciente de cette limite de la notion de paradigme désignationnel, propose de la compléter par celle de « paradigme définitionnel », qui permet d'inclure les groupes nominaux attributs, ainsi que les gloses. L'étiquette, qui convient parfaitement lorsque le référent visé est un nom commun, semblera peut-être moins adéquate lorsqu'il s'agit d'un nom propre : il paraît difficile de dire que *le réformateur de la religion* soit une « définition » de Cromwell ; il me semble préférable ici de recourir au terme de *catégorisation*, qui recouvre l'appréhension conceptuelle d'un référent, qu'elle s'opère au sein d'une expression référentielle ou par une prédication ; je distinguerai ainsi les *désignations* des *catégorisations prédictives*. Les catégorisations situées dans le pôle prédictif sont au demeurant des candidates à la désignation ; par exemple, une catégorisation proche de celle qui est opérée par prédication avec *un homme à craindre* réapparaît un peu plus loin dans le texte sous la forme d'une désignation :

[...] si ce perfide avait encore l'impudence de venir la voir, il fallait recevoir sa visite sans affectation. (p. 57)

Le groupe nominal *ce perfide* reprend le trait sémantique de défiance construit précédemment par prédication, mais il constitue ici une désignation. Si les catégorisations situées dans le pôle prédictif n'entrent pas directement dans le paradigme désignationnel, elles peuvent donc toutefois intervenir en amont, dans l'élaboration de la désignation. La notion de désignation, ou d'« expression référentielle » conduit ainsi du signe à la syntaxe, c'est-à-dire à l'arrangement des mots en discours.

3.3. L'approche stylistique

Pour franchir le seuil qui sépare la syntaxe du discours, les linguistes s'en remettent à l'analyse de discours. Dans le cas du texte, ils préfèrent parler de linguistique textuelle ; dans celui du texte littéraire, ils renvoient à la stylistique.

3.3.1. Une stylistique « linguistique-littéraire »

Telle qu'elle s'est reconfigurée dans les années 80, la stylistique entend décrire les caractéristiques linguistiques des textes littéraires : guidé par les *Éléments de stylistique française* (Molinié, 1986), l'apprenti-stylisticien passe en revue, avec rigueur et systématisme, les différents niveaux du discours ; il parcourt le niveau lexical, phrastique, supra-phrase, énonciatif, pragmatique, chaque niveau enchâssant le précédent selon un système de poupées gigognes.

Le style, qui, dans la rhétorique classique, tenait son rang à côté des tropes et de la période dans l'élocution, devenait ainsi le niveau suprême : celui du discours même. De cette promotion, la stylistique a recueilli une visibilité pédagogique, au-delà peut-être de ses espérances, les manuels de l'enseignement supérieur appelant à un parcours un peu austère, « travail méthodique en ses débuts, en ce qu'il prohibe la fantaisie » (Perrin-Naffakh, 1989, p. 8), et ceux de l'enseignement secondaire se présentant tout hérissés d'encadrés et glossaires supposés aider les collégiens dans leur apprentissage d'une « lecture méthodique » des textes ; elle en a également retiré, au moins dans le champ universitaire, une certaine reconnaissance : « La stylistique linguistique-littéraire n'est pas la parente pauvre, la Cendrillon mal assise entre ses grandes sœurs, linguistique et théorie littéraire », triomphait, il y a une quinzaine d'années, Jean Molino (1994, p. 258), œuvrant pour transformer en princesse la petite sœur disgraciée.

Aux yeux des étudiants de Lettres modernes, cette stylistique « linguistique-littéraire » a rendu plus tangibles les fruits des apprentissages dispensés dans les cours de linguistique française. Dans chacun des cours que j'ai pris en charge, j'ai cherché à indiquer les points de passage entre l'étude de la langue et celle des textes littéraires. Au niveau Licence 1 et 2, j'ai ouvert le cours de « Sémantique lexicale » à la « Sémantique discursive », en y intégrant les études de réseaux sémantiques inspirées de Rastier (Rastier, 1987 ; Hébert, 2001) ; en « Grammaire » (niveau L1), j'intègre à la réflexion syntaxique une forte composante sémantique, par exemple dans l'étude de la détermination, comme y invite la *Grammaire méthodique du français* (Riegel et alii, 1994). Au niveau Licence 3 et Master 1, dans mes cours de rhétorique et argumentation, qui s'appuient sur la rhétorique ancienne et classique, sur la nouvelle rhétorique, et sur l'histoire de la Logique (Blanché, 1957 ; Blanché et Dubucs, 1996), je pars de textes appartenant à la culture littéraire commune des étudiants de Lettres, pour amener des textes argumentatifs qui leur sont moins familiers, comme les articles de l'*Encyclopédie* ou les discours de Mirabeau.

Comme tout un chacun, j'ai adopté, dans mon enseignement de la stylistique pour les concours, l'esprit de géométrie, et parcouru patiemment les étapes d'une

lecture linguistique. Mon volume de la collection Atlante sur les *Élégies* de Chénier, destiné à la préparation de l'épreuve de « Grammaire et style » de l'Agrégation, en témoigne, qui traite successivement les niveaux du lexique, de la syntaxe, de l'énonciation, des figures et du vers. Sans doute serait-il théoriquement possible de parcourir l'une après l'autre les rubriques d'un manuel de lexicologie, d'une grammaire, d'un traité des tropes, d'un abrégé de versification ; mais le temps manque, et manquera toujours, pour cette lecture exhaustive, aussi impossible que vaine. L'analyse du style est nécessairement sélective.

3.3.2. À la recherche des récurrences singulières

Toujours en quête d'une définition de leur objet, les stylisticiens d'aujourd'hui recentrent leur regard sur le critère de la singularité :

On pourrait ainsi répartir les théories stylistiques ou, plus modestement, les réflexions sur le style, en deux classes principales : celle, illustrée à l'instant, retient de la manière d'écrire ce qui est supposé, sur le fond d'une langue commune, dépendre d'un *art* d'écrire, c'est-à-dire d'une volonté (plus ou moins ornementale) d'imprimer sa marque personnelle au discours ou de « produire de la beauté ». Le deuxième courant pourrait être dit « objectif », d'inspiration humboltienne ou crocienne, en ce qu'il considère un style-de-monde dans lequel un discours individuel s'inscrit en l'exploitant. Ces deux stylistiques, comme on le pressent, ne sont d'ailleurs pas irréconciliables au point de ne pouvoir trouver à se rencontrer (Jousset, 2008, p. 9)

Qu'on se demande comment le texte imprime « sa marque personnelle » dans l'histoire du discours, ou comment il s'inscrit dans un moment singulier de l'histoire du discours, dans un « style-de-monde », c'est toujours une singularité que l'on cherche à appréhender.

Les stylisticiens d'aujourd'hui gardent cependant quelque méfiance à l'égard du remarquable limier des singularités qu'a été, au milieu du XX^e siècle, Léo Spitzer, tancé aujourd'hui pour sa conception du style comme « écart ». Sans doute le présupposé d'un « degré zéro » du discours qu'elle implique est-il fâcheux ; cependant, pour peu que l'on se donne comme norme un corpus, l'écart se mesure, et la notion n'est pas nécessairement une si coupable ineptie (Piat, 2006, p. 113-141). Mais surtout, la notion d'écart est, chez Spitzer, moins centrale, à mon sens, que sa méthode, ainsi décrite dans son essai sur Proust :

Pour découvrir l'âme de Proust dans ses œuvres, Curtius emploie la méthode même que préconisait Proust (elle rejoint celle que je propose depuis des années) : le critique lit, déconcerté d'abord par l'étrangeté du style, s'arrête sur une « phrase en quelque sorte transparente » laissant deviner le caractère de l'artiste, trouve en poursuivant sa lecture une deuxième, puis une troisième du même type, et finit par pressentir une « loi » dont l'application lui permettra de remonter aux « éléments psychiques d'un auteur » (Spitzer, 1970 [1959], p. 398)

L'analyste d'aujourd'hui bronchera sur ces « éléments psychiques d'un auteur », périphrase qui glose en des termes un peu datés⁴⁴ la spécificité d'un style ; il se méfiera de l'épithète détachée *déconcerté par l'étrangeté d'un style*, qui présuppose

⁴⁴ L'exaltation romantique de la singularité du moi, puis l'essor de la psychologie et de la psychiatrie à la fin du XIX^e siècle ont entraîné une focalisation de la stylistique sur la psychè à l'époque où elle s'est constituée en tant que discipline ; le mot, dû à Novalis (1797), est emprunté à l'allemand en 1872. On peut penser que les travaux de Bakhtine, plus sensibles aux identités sociales et culturelles, et le fil renoué avec la tradition rhétorique contrebalancent aujourd'hui cette tendance originelle (Branca, 2007).

une conception du style comme écart, quand, aussi bien, il peut être conçu comme un usage marqué, peut-être porté à une forme d'excellence par l'écrivain, mais disponible dans l'univers langagier de son époque. À ces réserves près, on trouve, dans le récit de Spitzer - avec sa succession chronologique « s'arrête [...], trouve [...] une deuxième, puis une troisième du même type, et finit par pressentir une loi » - la base, à mes yeux, de l'enquête stylistique : le repérage des récurrences⁴⁵. Proust raconte lui-même son expérience de lecteur, en des termes plus métaphoriques, et peut-être finalement, par là même, plus aisés à accommoder à une représentation contemporaine du travail du stylisticien :

Dès que je lisais un auteur, je distinguais bien vite sous les paroles l'air de la chanson qui en chaque auteur est différent de ce qu'il est chez tous les autres et, tout en lisant, sans m'en rendre compte, je le chantonais, je pressais les mots ou les ralentissais ou les interrompais tout à fait, comme on fait quand on chante où on attend souvent longtemps, selon la mesure de l'air avant de dire la fin d'un mot. (Proust, Note manuscrite, Cahier II, [Notes sur la littérature et la critique], *Contre Sainte-Beuve*, Gallimard, La Pléiade, 1971, p. 303)

Quand il saisit l'« air de la chanson », le stylisticien, plus soucieux de preuves positives que l'habile auteur de pastiche, cherche à confirmer les indices, crayon à la main comme autrefois Spitzer⁴⁶, ou muni de logiciels puissants, menant une analyse « outillée », comme on dit en linguistique de corpus. C'est par ce repérage des récurrences que commencent mes travaux de stylistique.

⁴⁵ Ces récurrences singulières recouvrent, dans la pratique de l'analyse, ce que Molinié appelle *stylèmes de littérarité singulières* (Molinié, 1994, p. 203). À un premier niveau, « on cherche, nous dit-il, à caractériser des traits spécifiques de littérarité comme telle ; ces traits spécifiques de littérarité comme telle, je les appelle des *stylèmes* » ; à un deuxième niveau, on trouvera les *stylèmes* de « littérarité générique », enfin les *stylèmes* de « littérarité singulière ». C'est au *stylème* de troisième niveau que pensent généralement les stylisticiens quand ils emploient ce terme, comme en témoigne la définition donnée par Frédéric Calas dans le glossaire de son Introduction à la stylistique : « *Stylème* : fait de style saillant et récurrent, caractéristique de l'écriture d'un écrivain » (2007, p. 205). Le terme, qui peut cependant renvoyer aussi aux *stylèmes* de premier et deuxième niveau, reste cependant équivoque ; comme c'est en fait le repérage des récurrences qui permet d'identifier ces « traits spécifiques », définitoires du « *stylème* », je préfère utiliser ici la périphrase *récurrences singulières*.

⁴⁶ « Quand je lisais les romans français modernes, j'avais pris l'habitude de souligner les expressions dont l'écart me frappait par rapport à l'usage général ; et souvent, les passages ainsi soulignés semblaient une fois réunis prendre une certaine consistance » (Spitzer, 1970, p. 54).

3.4. Études de cas

À chaque œuvre ses récurrences : c'est au gré des programmes d'agrégation que j'ai proposé mes analyses stylistiques à l'*Information grammaticale*, à *Questions de style* ou aux journées « Styles, genres, auteurs » organisées par le département de Langue française de Paris, quand il me semblait avoir repéré une des ces récurrences. Il y a donc une part de hasard dans l'intérêt que j'ai porté sur telle ou telle question de syntaxe et de lexique. Mais sans doute ai-je été plus réceptive à celles qui croisaient mes axes de recherches. L'analyse de l'emprise du discours sur le monde a orienté mon regard vers la syntaxe de la phrase, celle de la saisie du monde par les mots l'a dirigé vers les expressions référentielles.

3.4.1. Les structures comparatives de Louise Labbé

2005 « Ethos et revendication d'égalité dans les *Euvres* de Louise Labé », *Questions de styles*, n° 2, site web de l'Université de Caen, 9 pages. [p. 218-227]

Louise Labbé était-elle un homme, se demandait naguère Mireille Huchon (Huchon, 2006) ? Ou plus exactement un groupe d'hommes s'amusant à écrire comme s'ils étaient femme ? Était-elle une femme écrivant comme les hommes attendent qu'écrive une femme ? Si l'identité civile de Louise Labbé ne fait guère de doute pour les spécialistes (Martin, 2006) – pas plus que celles, sporadiquement réexaminée de Corneille, ou de Molière –, la question que se pose Mireille Huchon signale la perception, dans les *Euvres* de Louise Labbé, d'une confrontation entre masculin et féminin.

Un des indices que l'on en peut relever est l'usage insistant de structures comparatives. Dans le *Débat de Folie et d'Amour* s'affrontent, sur le mode de la *disputatio*, la figure féminine de Folie et la figure masculine d'Amour. Plus habile oratrice, Folie développe un long parallèle entre l'une et l'autre. Il s'ouvre par une revendication d'égalité par une subordonnée comparative introduite par *comme* : « Je suis déesse comme tu es Dieu » (p. 52)⁴⁷. Mais l'oratrice glisse de l'égalité à la supériorité par une structure comparative moins convenue. On remarque dans sa tirade une récurrence de coordination en *mais* :

Tu lasches l'arc, et gettes les flesches en l'air ; mais je les assois au cœur que je veus. (p. 52)

Tu t'adresses contre Jupiter : mais il est si puissant, et grand, que si je ne dressois ta main, si je n'avoy bien trempé ta flesche, tu n'aurois aucun pouvoir sur lui. (p. 52)

Tu as fait aymer Jupiter : mais je l'ay fait transmuier en Cigne, en Taureau, en Or, en Aigle. (p. 53)

Chaque fois, l'agent de la première proposition est le *tu*, qui réfère à la figure masculine d'Amour, tandis que celui de la seconde est le *je*⁴⁸, qui réfère à la figure féminine de Folie. La coordination en *mais*, plaçant la puissance de Folie en second

⁴⁷ Louise Labbé, *Euvres*, Paris, Garnier-Flammarion, [1555], 2004.

⁴⁸ Dans la deuxième phrase, le sujet *tu* est agent d'un procès négatif, c'est bien le *je*, sujet des verbes *dresser* et *trempier* qui occupe la position sémantique d'agent.

terme, marque sa victoire à l'issue de la comparaison. Folie affirme en fait non pas seulement son égalité avec Amour, mais bien sa supériorité.

Les *Sonnets* donnent du locuteur féminin une représentation *a priori* beaucoup moins flamboyante de la femme. La locutrice s'y présente comme une amante « navree » (sonnet III), « cassee » (XIV), « pamee » (VII). Les structures comparatives invitent cependant à relativiser l'appréciation négative à laquelle semblaient conduire ces participes.

Dans l'ultime sonnet adressé à l'Ami, une comparative évalue les places respectives du *je* et du *tu* :

Mais je m'assur', quelque part que tu sois,
Qu'autant que moy tu souffres de martire. (XXIII, p. 134)

Le choix de conjonction *autant que* marque, dans ce texte en position conclusive, une affirmation d'égalité.

Dans les sonnets adressés à d'autres instances, la figure de la locutrice est appréciée à d'autres aunes. On retrouve, dans le sonnet XXII, adressé au Soleil, la conjonction *comme*, qu'utilisait Folie pour poser son égalité de statut avec Amour. Elle pose que, devant l'amour, les Dieux-astres se trouvent dans une sujétion égale à celle de la locutrice :

Mais s'ils [les dieux-astres] avoient ce qu'ils ayment lointain,
Leur harmonie et ordre irrevocable
Se tourneroit en erreur variable,
Et comme moy travailleroient en vain. (XXII, p. 133)

Est ainsi affirmée l'égale condition de chacun devant l'amour. Le sonnet XXIV pousse un peu plus loin la thèse : non seulement les Dames auxquelles il s'adresse se trouvent, devant l'amour, dans la même situation que la locutrice, mais il se pourrait fort bien que la locutrice prenne l'avantage sur elles :

Mais estimez qu'Amour, à point nommé,
Sans votre ardeur d'un Vulcan excuser,
Sans la beauté d'Adonis acuser,
Pourra, s'il veut, plus vous rendre amoureuses :
En ayant moins que moy d'ocasion,
Et plus d'estrange et forte passion,
Et gardez vous d'estre plus malheureuses. (XXIV, pp. 134-135)

À la comparaison d'égalité que posait *comme*, les adverbes *plus* et *moins* substituent ici une comparaison d'inégalité, plaçant la locutrice en position de supériorité. Si elle adopte une posture d'humilité, ce n'est pas devant ses interlocuteurs qu'elle s'incline, mais devant une puissance qui s'exerce sur elle comme sur eux. L'absolue soumission à l'amour est en définitive une condition partagée par l'amante-poétesse et ses allocutaires : c'est cette égalité de l'humaine condition devant la passion amoureuse que disent les structures comparatives de Louise Labbé.

3.4.2. La phrase nominale de Montaigne

2003 « *Plaisante fantasie* : la phrase nominale dans les *Essais* de Montaigne », *L'information grammaticale*, n° 96, Paris, Société pour l'information grammaticale, p. 12-16. [p. 256-260]

Dans les pages compactes des *Essais*, le lecteur peut s'arrêter sur de plaisantes aires de repos :

Plaisante fantasie : [...] (III, IX, p. 981)⁴⁹

Ingenieux meslange de nature. (III, XIII, p. 1070)

Bienheureuse franchise, qui m'a conduit si loing. (III, IX, p. 968)

Pauvre vaisseau, que les flots, les vents et le pilote tirassent à si contraires desseins. (III, X, p. 1016)

Moustarde apres disner (III, X, p. 1010)

Selon le parler de Montaigne, ces tours pourraient être nommés des « lopins »⁵⁰ : mais comment les nommera le grammairien du XXI^e siècle ? Faute d'une étiquette plus satisfaisante, je les ai appelées *phrases nominales*.

La dénomination est hasardée : d'abord parce que Montaigne écrit dans un temps où les grammairiens distinguent mal *proposition*, *oraison*, *période*, et ne parlent pas de *phrase* : on sait que le terme ne s'installe en grammaire qu'au XVIII^e siècle ; ensuite parce qu'aujourd'hui même la notion de phrase est en butte aux critiques (Béguelin, 2000 ; Gardes Tamine, 2004), et *a fortiori*, celle de phrase nominale. Cette dernière est cependant confortée par Le Goffic, 1993 et Lefeuve, 1999.

Le Goffic (1993, p. 509-523), partant de l'hypothèse que la phrase est toujours prédicative, en retient deux schémas : la phrase nominale à sujet et prédicat d'une part, la phrase nominale limitée au seul prédicat d'autre part. Le premier type se rencontre dans les *Essais* :

O le vilain et sot estude d'estudier son argent, se plaie à le manier, poiser et raconter (III, IX, p. 953)

C'est cependant le second type que préfère Montaigne. Ses phrases averbales à un seul terme, prédicatif, sont construites dans notre corpus sur le schéma adjectif épithète + substantif, du type *Plaisants causeurs* (III, XI, p. 1026). Des complémentations diverses apportent des variantes à ce schéma de base : un datif d'intérêt dans *Cruel garrotage à qui ayme affranchir les coudées de sa liberté en tous sens* (III, IX, 969), une apposition métadiscursive dans *Vaines pointures, vaines par fois, mais toujours pointures* (III, IX, 950), une relative explicative dans *Fascheuse science, qui nous descrie les plus douces heures du jour* (III, XIII, p. 1084).

⁴⁹ Montaigne, *Essais*, édition Villey, Paris, Presses Universitaires de France [édition posthume 1595] 1924, 1978.

⁵⁰ « Le parler que j'aime, c'est un parler simple et naïf, tel sur le papier qu'à la bouche ; un parler succulent et nerveux, court et serré, non tant délicat et peigné comme véhément et brusque :

Haec demum sapiet dictio, quae feriet

un parler plustost difficile qu'ennuyeux, esloigné d'affectation, desreglé, descousu et hardy ; chaque lopin y fasse son corps » (I, XXVI, p. 171-172).

Dans toutes les phrases nominales de cette configuration, l'adjectif épithète antéposé présente un caractère axiologique. Rarement positive, l'appréciation est souvent un jugement sévère (*vitieuse, monstrueuse, injurieux, fascheuse*), empreint de scepticisme (*pusillanime et absurde, vaine*), ou parfois d'ironie (*nouvelle, plaisante, plaisants*). Ce regard critique porte sur la conduite des hommes : c'est à la guerre que Montaigne réserve le dépréciatif le plus fort : *monstrueuse*. Il dénonce les faiblesses de l'humaine raison, les inconvénients de leur médecine (*Fascheuse science*), leur susceptibilité (*Vaines pointures*), leur goût masochiste des responsabilités (*Cruel garrotage*). L'homme Michel de Montaigne n'échappe pas à l'analyse distanciée de sa personnalité (*Injurieux vices*), non plus que ses *Essais* (*Plaisante fantaisie*) : la démarche réflexive est particulièrement manifeste ici. La phrase nominale est un lieu privilégié pour l'inscription de la modalité subjective ; par là même, elle introduit une distance à l'égard du propos qui vient d'être énoncé, comme si se distinguait du scripteur ayant écrit un scripteur commentant l'écriture. Ce simulacre de dédoublement énonciatif entraîne un effet de dialogue.

Dans le flux de la lecture linéaire, la phrase nominale attributive à sujet implicite peut s'entendre en effet comme une réplique. Comme dans l'interaction verbale, le substantif, sur lequel elle est centrée, peut reprendre un mot de la phrase précédente :

C'est raison [...] que les vices dequoy je luy montre les racines chez moy, il les grossisse en arbres, qu'il y emploie non seulement ceux qui me possèdent, mais ceux aussi qui ne font que me menasser. Injurieux vices, et en qualité et en nombre ; qu'il me batte par là. (III, IX, p. 980)

Injurieux vices pose une prédication nouvelle sur les « vices » de Montaigne, évoqués dans la phrase précédente. Tout se passe comme si une autre voix prenait ici la parole pour commenter ce qui vient d'être dit. L'effet de réplique immédiate est sensible encore quand le substantif de la phrase nominale n'est pas repris de la phrase précédente, mais un dérivé de ce mot qu'il reprend :

Aristote se vante en quelque lieu de l'affecter ; vitieuse affectation. (III, IX, p. 980)

Ils laissent là les choses, et s'amuse à traiter les causes. [C] Plaisants causeurs. (III, XI, p. 1026)

Un president se vantoit, où j'estois, d'avoir amoncelé deux cents tant de lieux estrangers en un sien arrest presidential. [C] En le preschant à chacun il me sembla effacer la gloire qu'on luy en donnoit. [B] Pusillanime et absurde vanterie à mon gré pour tel sujet et tel personne. (III, XII, p. 1057)

La perception d'une distance avec la phrase précédente en est renforcée. Cette distance permet de passer à la métaphore :

Moy qui m'en vay, resigneroy facilement à quelqu'un qui vinst, ce que j'apprens de prudence pour le commerce du monde. Moustarde apres disner. (III, X, p. 1010)

La voix du commentateur est ici celle du discours parémique : c'est celle de la sagesse populaire, avec ses images fortes, et son pessimisme. En mettant en scène une instance énonciative volontiers critique ou moqueuse, la phrase nominale participe à la construction de ce dialogue de soi à soi, et sur soi, qu'inventent les *Essais*.

3.4.3. Les expressions référentielles de l'Abbé Prévost

2006 « Référence et points de vue : les désignations de Cromwell dans *Cleveland* », *Styles, genres, auteurs*, n° 6, Thérèse Vàn Dung-Le Flanchec et Claire Stolz (éds), Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 111-122. [p. 234-245]

2007 « La nomination dans *Cleveland* : points de vue sur une caverne », *Loxias*, site web de l'Université de Nice, 10 pages. [p. 246-255]

Pour saisir un même objet de l'univers romanesque, les personnages des romans de Prévost ne choisissent pas les mêmes mots. J'ai analysé cette variation de la désignation en partant de deux objets fondateurs de l'univers de *Cleveland*⁵¹ : son père, Cromwell, et le refuge où il passe avec sa mère ses années de formation, la caverne.

La désignation initiale du référent Cromwell est *mon père*. Très fréquente au début du livre I, elle s'efface dans la suite de ce livre non qu'il ne soit plus question du personnage, mais à cause de la présence de longs discours rapportés, et du changement de point de vue qu'ils impliquent. Dans le discours de Fairfax, personnage qui occupe dans le schéma narratif une position d'opposant, on rencontre le titre *Mylord Protecteur*, qui signale la servilité du locuteur. Cette désignation n'est pas reprise par le narrateur. Les personnages d'adjuvants : Madame Riding, puis le vicomte d'Axminster, interviennent ensuite ; dans les deux longs passages qui rapportent leur récit, Cromwell est très majoritairement désigné par son nom propre. Quelques désignations alternatives apparaissent cependant ; chez Madame Riding, elles sont tirées du vocabulaire moral, dont relève *ce perfide* (p. 57), *ce caractère inflexible* (p. 63), tandis que le vicomte d'Axminster puise au vocabulaire politique avec *ce/le/un tyran* (huit occurrences). Au fil de ces désignations rapportées, on voit ainsi se renforcer une représentation négative de Cromwell.

Mais le narrateur lui-même modifie, au cours de son récit, la désignation de son père. Quand il en arrive à la mort du roi, il opère d'abord une catégorisation prédicative fortement péjorative : *Je le détestais comme un monstre qui s'était rendu coupable du plus noir de tous les crimes* (p. 47). L'attribut accessoire indirect *un monstre qui s'était rendu coupable du plus noir de tous les crimes* propose, pour Cromwell, une nouvelle désignation, sans cependant la poser. Mais, après une telle catégorisation, le narrateur semble reculer devant la désignation par *mon père* :

Ainsi, je m'accoutumais à mépriser l'auteur de ma naissance en commençant à le connaître, et le doux nom de père se lia tout d'un coup dans mon esprit à des idées d'aversion et de haine. (p. 47)

La description définie *l'auteur de ma naissance* permet une désignation moins chargée de connotations stéréotypiquement positives que *mon père*, connotations rappelées dans la seconde proposition par l'adjectif *doux*. Le commentaire métaénonciatif sur ce « doux nom » en instaure une réinterprétation paradoxale : pour le personnage, le mot s'est alors chargé de connotations affectives négatives. Une telle acception, spécifique au lexique de *Cleveland*, pourrait autoriser l'utilisation d'un mot

⁵¹ Prévost, *Cleveland*, Paris, Éditions Desjonquères, [1731] 2003.

père, vidé de tout sème affectif positif, si elle n'était par trop éloignée du lexique commun. Après le livre I, le narrateur abandonne complètement la désignation par *mon père* et nomme Cromwell par son nom propre, comme le font les autres personnages du roman.

L'étude des noms donnés à la caverne en fait apparaître trois interprétations différentes. La mère de Cleveland et son père d'adoption, le vicomte d'Axminster, la regardent comme un « tombeau » réel, ou métaphorique ; formés par l'expérience du monde à éprouver les passions, et contraints de trouver refuge dans « les ténèbres de [cette] solitude », ils sentent, jusqu'au « martyr », l'infortune où ils sont tombés. Pour l'âme neuve de Cleveland, la caverne est un « lieu obscur », c'est-à-dire, selon sa conception initiale de l'obscurité, un lieu exempt des « mouvements involontaires » de la perception, et donc des passions qu'ils déclenchent. Elle lui apparaît, dans un premier temps, comme le lieu idéal d'une existence philosophique.

Après la mort de sa mère, resté seul dans la caverne, il entreprend de la visiter ; il s'enfonce dans le souterrain avec une bougie. Mais il s'égare dans ce qu'il nomme alors *ce labyrinthe* (p. 75), et sa bougie s'éteint. Une nouvelle interprétation philosophique de l'obscurité est alors proposée : les ténèbres de la caverne sont source d'erreur. C'est à cause de la pénombre que l'homme, dont on apprendra ensuite qu'il s'agit du vicomte d'Axminster, prend Cleveland pour « quelque habitant monstrueux du sein de la terre » (p. 76), c'est-à-dire probablement, dans l'univers racinien du personnage, pour quelque minotaure. C'est aussi à cause de la pénombre que Cleveland croit avoir été la victime d'une « illusion » (p. 76), comparable à celle dont sont victimes les prisonniers de la caverne platonicienne, ou, en des termes qu'il emprunte à Descartes, du « jeu de quelque génie malin » (p. 76). L'épisode amène Cleveland à adopter une conception de la caverne plus conforme à la tradition philosophique de la symbolique de l'ombre et de la lumière. Un déplacement métonymique s'opère dans la désignation de la caverne, qui devient *l'obscurité*.

Ce travail sur la désignation s'inscrit dans une poétique du genre romanesque. Dans un récit premier, où le narrateur est en même temps le personnage principal, Prévost en insère d'autres, qui, comme dans le roman épistolaire, permettent de multiplier les points de vue. *Cleveland* donne une ampleur particulière à cette expérimentation de la multiplication des points de vue. La scène qui nous montre la femme de Cleveland, Fanny, enfermée à clef et observant, le visage « collé à la fenêtre » (p. 663), celui qu'elle croit, à tort, être son mari en compagnie de celle qu'elle croit être la maîtresse de celui-ci, est emblématique de l'enfermement de chacun dans un champ de vision restreint, et trompeur. L'univers référentiel n'est perçu que dans les limites de ce champ de vision et chaque point de vue construit de l'univers de référence une représentation partielle et éventuellement faussée, comme l'est ici celle de Fanny ou ailleurs celle du trop crédule Des Grieux.

3.4.4. L'estompage de la syntaxe dans les *Élégies* d'André Chénier

2005 Catriona Seth et Agnès Steuckardt, *André Chénier*, Neuilly, Atlande.

Le mot *et* occupe dans les œuvres de Chénier⁵² le premier rang des fréquences. C'est habituellement au morphème *de* qu'est dévolue cette place. En matière de liaison, *et* tient lieu, pour Chénier, de connecteur quasi-universel. Lisons par exemple la fin de la première élégie : « Il connaît sa victoire ; et sa bouche embaumée / Verse un miel amoureux sur ma bouche pâmée » (I, 1, 27-28)⁵³. Entre la première et la seconde proposition, on perçoit une successivité, voire une consécutivité : on pourrait avoir *de sorte que* ou du moins *alors* ; c'est *et* que préfère Chénier. Le discours poétique, même chez les classiques⁵⁴, marque quelque répugnance à l'égard des mots qui assistent pesamment l'effort de la pensée ; avec Chénier, l'estompage des mots grammaticaux apparaît comme une facette d'un estompage généralisé de la syntaxe.

3.4.4.1. Estompage de la structuration propositionnelle

Pour introduire des prédictions dépendantes, Chénier apprécie la légèreté des constructions par attribut de l'objet, où une seconde prédication s'emboîte dans la première. S'il faut une proposition dépendante, la phrase des *Élégies* se déploie par juxtaposition, coordination, ou insertion, plutôt que par subordination.

La coordination cependant y paraît souvent un peu approximative. Elle suit, en hyperbate, le mouvement de la pensée, sans se préoccuper de l'ordre canonique de la proposition :

Si la gaze la couvre, et le lin pur et fin (II, 12, 54),

Ah ! mon œil est savant, et depuis plus d'un jour (IV, 2, 7).

Elle admet le zeugma, attelant infinitif et complétive :

[Ses vers] trouvent doux d'être au monde et que vieillir est sage (IV, 33, 14)

ou nom propre et nom commun :

[Je lui dis] Bacchus et les moissons (I, 1, 15),

l'air et Thétis et la terre [rend compte de soi-même] (I, 11bis, 78).

Elle accueille des décrochages de niveau énonciatif :

Tel, car ainsi que toi c'est l'Amour qui le guide (I, 22, 13),

Une rustique épouse et soigneuse et zélée,

⁵² Plus précisément dans le corpus de ses œuvres, tel que l'a constitué la base de données Frantext.

⁵³ Chénier, *Œuvres poétiques*, t. I, éditeurs Buisson et Guitton, Orléans, Paradigme, [édition posthume 1819] 2005.

⁵⁴ « Des pronoms démonstratifs et relatifs, des conjonctions, des locutions destinées à marquer les transitions et les liaisons sont exclus du vers d'une manière générale [...]. *Celui, ceux, celles, celui-ci, celui-là, lequel, laquelle, lesquelles, le premier, le second, l'un, l'autre, outre que, or, d'ailleurs, tant s'en faut, non seulement, pour ainsi dire, en vérité, à la vérité, puisque, de sorte que, c'est pourquoi, pourvu que, d'autant que, afin que, car, ainsi*, d'autres mots encore, ne font point partie du beau langage » (Lote, 1992, VII, p. 154).

Blanche (car sous l'ombrage au sein de la vallée
Les fureurs du soleil n'osent les outrager) (IV, 11, 64).

Le commentaire du poète sur son propre discours vient couper la phrase des *Élégies*, selon une pratique de l'insertion plus généralement employée par Chénier, notamment pour exprimer une émotion personnelle, douloureuse :

De quel art ses discours (faut-il qu'il m'en souviennne !) [...] (I, 23, 25)
Jadis, il m'en souvient, quand les bois du Permesse [...] (II, 12, 15) ;
[...] je veux que nuit et jour
Tu m'aimes (nuit et jour, hélas ! je me tourmente) (II, 19, 76-77).

La structure propositionnelle même peut se dispenser de verbe. Les groupes nominaux sont alors lancés, en série énumérative, comme autant de prédicats successifs :

Des jours amers, des nuits plus amères encore (I, 13bis, 9) ;
Là, les danses, les jeux, les suaves concerts,
Et la fraîche Nàïade, en ses grottes de mousses,
S'écoulant sur des fleurs, mélancolique et douce (I, 13bis, 44-46).

Parfois, la phrase reste en suspens, la syntaxe échouant sur le silence, en aposiopèse. La proposition laisse alors :

- le verbe transitif en attente de son complément :

Je jure... Eh ! serments superflus ! (II, 27, 63) ;

- le sujet sans prédicat :

Et son haleine encore agitée, et son sein... (II, 26, 68)

- ou encore, s'arrête au connecteur :

Pourtant... Ô Lycoris (I, 13bis, 66).

Propositions incidentes, phrases averbales ou phrases inachevées sont caractéristiques du style « naturel », que l'on rencontre aussi, au XVIII^e siècle chez un Marivaux ou un Diderot. Cette déstructuration de la phrase semble plutôt cependant, dans le texte poétique, contribuer moins à une recherche de naturel qu'à un report du travail littéraire sur le niveau lexical.

3.4.4.2. Le goût des noms

2005 « Les noms propres dans les *Élégies* d'André Chénier », *Styles, genres, auteurs*, n° 5, Thérèse Vân Dung-Le Flanchec (éd.), Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, p. 89-102. [p. 261-273]

Dans le groupe nominal, c'est le déterminant qui pâtit de l'estompement syntaxique pratiqué par Chénier. Il semble en effet se tourner de préférence vers les situations syntaxiques qui permettent son absence : particulièrement l'énumération, l'apposition, l'apostrophe. Mais surtout on remarque dans les *Élégies* une présence envahissante des noms propres.

Si l'on compare le corpus des *Épîtres* de Jean-Baptiste Rousseau avec celui des *Élégies* de Chénier, on compte, sur 100 vers, en moyenne 15 noms propres dans le premier, 25 dans le second. La proportion de 15 pour 100 paraîtrait elle-même déjà importante si on la comparait à un corpus de poésie contemporaine : chez Francis Ponge par exemple, la proportion de noms propres oscille entre zéro et un pour 100 vers ; le nom propre occupe, de façon générale dans la poésie du XVIII^e siècle, une place importante, mais elle l'est particulièrement dans celle de Chénier.

Plusieurs passages des *Élégies* décrivent la puissance de séduction qu'exerce par lui-même le nom propre. Quand il s'agit de la femme aimée, une des facettes de la passion amoureuse consiste en la fascination qu'opère l'image graphique de son nom :

Si j'écris, son nom seul est tombé de ma plume ;
 Si je prends au hasard quelque docte volume,
 Encor ce nom chéri, ce nom délicieux,
 Partout, de ligne en ligne, étincelle à mes yeux.
 Je lui parle toujours, toujours je l'envisage ;
 D'[A]z[an], toujours D'[A]z[an], toujours sa belle image
 Erre dans mon cerveau, m'assiège, me poursuit,
 M'inquiète le jour, me tourmente la nuit. (II, 3, 41-48)

Le verbe *étinceler* exprime la séduction exercée sur le poète par l'image graphique du nom propre ; mais le plaisir de la prononciation se mêle au plaisir visuel, comme on le perçoit par l'utilisation du verbe *parler*, et par les reduplications : *D'Azan, toujours D'Azan* et *ce nom chéri, ce nom délicieux*. L'adjectif *délicieux* dénote le plaisir quasiment gustatif que le poète trouve à avoir ce nom en bouche.

Quelques notes de Chénier nous permettent de saisir la place privilégiée qu'il accorde de façon plus générale à tout nom propre dans sa poétique. Une élégie inachevée du livre III projette ainsi de présenter un vaste catalogue des héros de Rome et de la Grèce ; pour les Romains, il ébauche un alexandrin : *Thraséa, Soranus, Sénécion, Rustique* (III, 6, 23) ; pour les Grecs, il esquisse seulement son plan :

En Grèce, tous les peuples différents, chacun avec son front, son visage, sa physionomie, passent en revue devant mes yeux. Chacun est conduit par ses héros, qu'il faut nommer. Comme l'énumération d'Homère. (III, 6, l. 24-27)

« Il faut nommer » les héros : il faut décliner, selon le modèle du catalogue homérique, les noms propres, qui permettent en effet d'introduire dans son vers les « doux sons de la langue d'Homère » (III, 3b, 29), comme dans l'élégie III, 18 :

Salut, Dieux de l'Euxin, Hellé, Sestos, Abyde.

Mais, en gourmet des langues, Chénier goûte aussi d'autres systèmes phonologiques ; il n'est pas insensible aux charmes, un peu brouillés pour nous par l'histoire du XX^e siècle, des sonorités germaniques : il introduit dans l'élégie IV, 11, évoquant l'Helvétie, les toponymes *Hasly* (v. 43 et 44), *Ar* (v. 46), *Appenzel* (v. 56), *Thoun* (v. 84), et tente de mettre en harmonie ces sonorités germaniques avec les

dominantes plus méditerranéennes de l'ensemble du recueil, comme ici par le mot *Élysée* qui vient servir de liant entre les deux systèmes phonologiques :

Ô ! que n'ai-je entendu ces bondissantes eaux,
Ces fleuves, ces torrents, qui, de leurs froids berceaux,
Viennent du bel Hasly nourrir les doux ombrages !
Hasly ! frais Élysée ! honneur des pâturages ! (IV, 11, 41-44)

L'apposition d'*Élysée* à *Hasly* fait percevoir l'identité phonique et graphique de leur deuxième syllabe *ly*, ménageant un effet d'écho entre le toponyme germanique et le toponyme hellène. De même, on peut entendre entre le premier et le second hémistichique du vers : *Trienz, Cluse, Magland, humides Élysées* (IV, 23, 20) des correspondances de phonèmes : le [l] de *Cluse* et *Magland* revient dans la deuxième syllabe d'*Élysées*, le [z] de *Cluse* et de sa troisième syllabe.

Les noms propres venus d'ailleurs, étranges par leur son et leur sens, sont la matière poétique de Chénier : il exploite leur texture phonique en les mettant en résonance entre eux ou avec d'autres mots voisins. Avant les audaces hugoliennes, il fait entrer dans son vers *Cosnay, Hasly, voire Niemcewicz* (IV, 15, 3).

Dans un vaste parcours de l'histoire des relations qu'entretiennent syntaxe et poésie, Lucien Victor rappelle que la publication des *Poésies* de Chénier semble avoir donné l'impulsion à la poésie du XIX^e siècle :

La poésie des premières années [du XIX^e siècle], y compris celle des premiers recueils dits romantiques reste largement par sa langue et par ses formes stylistiques une poésie « classique ». Il faut la publication, approximative, en 1819, par Henri de Latouche, des *Poésies* d'André Chénier, qu'on ne peut pas dire révolutionnaires, pour que surgissent les *Méditations* de Lamartine, ce premier « frisson nouveau », encore très discret [...]. C'est la génération de créateurs issue de Baudelaire, à savoir Mallarmé, Verlaine et Rimbaud, qui va mettre au cœur du poème la recherche d'une autre syntaxe, d'une syntaxe autre. (p. 57-58)

Même s'il faut reconnaître, avec Lucien Victor, que Chénier n'est pas un « révolutionnaire », il occupe dans cette recherche d'une syntaxe autre, une position charnière.

Entre l'œuvre littéraire et la langue, la stylistique linguistique-littéraire a pour vocation de passer par le seuil du discours. Parcourant l'histoire des discours, elle repère, dans le texte littéraire, l'expérimentation d'un usage disponible, et la reconfiguration qu'elle entraîne dans les virtualités du discours (Jaubert, 2004 ; Détrie, 2005). Chacune des œuvres rencontrées dans ce parcours opère un déplacement des usages discursifs : celle de Prévost pousse le genre romanesque vers l'écriture des points de vue ; celle de Chénier invite le genre poétique à dégager les mots de la gangue syntaxique, propositions que reprennent à leur compte, respectivement, romanciers et poètes du XIX^e siècle. Les *Euvres* de Labbé posent les préalables comparatifs d'une écriture au féminin, de l'ordre du mythe. Les *Essais* de Montaigne, par la phrase nominale notamment, engagent le discours à revenir sur lui-même : Pascal, mais aussi La Fontaine, par la phrase nominale et autrement, continuent cette invention du discours réflexif. Le retour entêté de la plume vers un usage construit une certaine façon de dire le monde, que d'autres, à leur tour, modifieront.

4. Les mots dans l'histoire de la langue

Si le discours littéraire individuel marque un palier du changement linguistique, il s'inscrit lui-même dans un sous-ensemble de discours, partageant des caractères communs : pour pouvoir décrire un « état de langue », il faudrait être capable d'envisager l'ensemble de ces sous-ensembles à un instant donné ; à cet arrêt sur image, dont la possibilité reste toute théorique, les linguistes donnent le nom d'*état de langue*.

On peut aborder horizontalement les états de langue, en cherchant à identifier dans une époque donnée ce que Foucault appelait les « formations discursives » (1969) ; on peut aussi tenter une approche verticale, en suivant le parcours d'un mot, ou d'une série de mots, traversant des « états de langue » successifs. C'est la seconde démarche, plus familière au lexicologue, que j'ai suivie sur deux sortes de mots, auxquels ce début de siècle a porté une attention particulière : les premiers ressortissent à un domaine que la modernité préfère nommer *éthique* que *moral* ; les seconds appartiennent à une catégorie, qui, longtemps reléguée dans les marges des traités de lexicologie, suscite aujourd'hui un intérêt renouvelé, à la faveur des travaux sur les contacts de langue : les emprunts.

4.1. Enquête sur l'histoire du vocabulaire moral

2004 Gérald Antoine (sous la direction de), *Morale et Langue française*, Paris, Presses Universitaires de France.

Au sein de l'Institut de France, c'est bien sûr à l'Académie française qu'est dévolue la mission de veiller à la langue. Le souci linguistique n'est cependant pas absent des autres académies. La deuxième section de l'Académie des Sciences morales et politiques, baptisée « Morale » à sa fondation en 1832, puis « Morale et sociologie » en 1958, accueille traditionnellement des personnalités du monde des lettres. C'est dans cette section qu'est reçu, en 1832, Garat, le préfacier de l'édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, que la première Restauration avait chassé de l'Institut ; en 1996, Gérald Antoine y succède à Pierre-Georges Castex.

À son initiative, est lancée, en 2002, une « enquête sur les rapports entre la langue et la morale ». Sur la suggestion de Danielle Bouverot, Gérald Antoine a bien voulu m'associer à l'équipe des quatre rapporteurs chargés de mener cette enquête. Pour la mener, Gérald Antoine et Jean-Paul Clément ont établi une liste de mots-clefs. Sur les vingt mots à traiter, onze m'ont été confiés. Gérald Antoine nous a chargés de suivre l'histoire de leur variation et de décrire leur emploi présent. Pour chaque mot, le cahier des charges imposait de parcourir les rubriques suivantes :

- (1) Origines
- (2) Histoire
- (3) Notice
- (4) Actualité.

La première rubrique, « Origines », a été traitée par des médiévistes ; j'ai été chargée des trois autres. La démarche proposée était, selon l'expression de Gérard Antoine, « non à l'image, mais à la ressemblance d'un dictionnaire historique » ; à la différence du dictionnaire historique de langue, la description devait être fermement articulée à l'Histoire, et tournée vers le futur proche : « les sciences morales, plus que d'autres, travaillent sur des réalités vivantes, donc mouvantes ; la langue où elles s'incarnent va du même train » (2004, p. 9).

S'en remettre, pour l'organisation de l'ouvrage, au désordre alphabétique eût été le choix de la facilité, Gérard Antoine a préféré esquisser des champs lexico-sémantiques. Mon propos étant ici l'inscription des mots dans une diachronie, je vais adopter ici une présentation un peu différente : je distinguerai, trop schématiquement, le champ de la morale privée de celui de la morale publique, et, pour chacun, je chercherai à pointer ce qui a pu être son moment historique.

La partition morale privée/morale publique est évidemment critiquable : la plupart des mots étudiés participent des deux champs – *équité*, par exemple, peut se définir comme un principe de régulation sociale », et comme « la disposition d'une personne à agir justement » – ; le parcours diachronique rend justement sensibles aux passages de l'un à l'autre. Du point de vue du locuteur du XXI^e siècle cependant, les uns désignent plutôt des dispositions individuelles, les autres, des principes de la vie sociale. Dans les deux champs définis, on présentera les mots selon la chronologie de leur plus grand succès⁵⁵ : on suivra ainsi, dans l'ordre de la morale privée, la succession de *droiture*, *fidélité*, *vertu*, *mérite*, *opportunisme*, et, dans l'ordre de la morale publique, celle d'*équité*, *justice*, *droit*, *responsabilité*, *sanction*, *devoir de mémoire*.

4.1.1. Quelques jalons lexicaux de la morale privée

- 2004 « Droiture », p. 16-23,
 « Fidélité », 108-117,
 « Vertu », p. 45-53,
 « Mérite », p. 35-41,
 « Opportunisme », p. 144-151,
 Morale et Langue française, sous la direction de Gérard Antoine, Paris,
 Presses Universitaires de France.

Si les fréquences et les réseaux sémantiques observés dans Frantext permettent de repérer assez nettement le moment historique de *fidélité*, *vertu*, *mérite*, *opportunisme*, il n'en va pas de même pour *droiture*, qui se maintient, au cours des siècles, dans une fréquence régulièrement basse. Son emploi au sens de « disposition à se conduire sans s'écarter des règles du devoir, de la morale », selon la définition donnée par le *Dictionnaire de l'Académie* dans sa dernière édition, se rencontre dès le XVI^e siècle et se développe au XVII^e, tout en restant limité : « Ce mot est de peu

⁵⁵ Frantext et les grands dictionnaires de langue ont été les principaux outils d'évaluation de cette enquête.

d'usage », note Furetière. La droiture semble, dès l'âge classique, en décalage avec la modernité. C'est le mot que choisit Philinte pour peindre Alceste :

[...] Mais cette rectitude

Que vous voulez en tout avec exactitude,

Cette pleine droiture où vous vous renfermez,

La trouvez-vous ici dans ce que vous aimez ? (Molière, *Le Misanthrope*, acte I, scène 1, 1667)

C'est celui qui peint l'Ingénu de Voltaire, « qui avait beaucoup de bon sens et de droiture » (*L'Ingénu : histoire véritable*, 1767). C'est encore *droiture* qui vient sous la plume de Rousseau quand il se peint lui-même :

C'est ainsi que la droiture et la franchise en toute chose sont des crimes affreux dans le monde, et je paraîtrais à mes contemporains méchant et féroce, quand je n'aurais à leurs yeux d'autre crime que de n'être pas faux et féroce comme eux. (Rousseau, *Les Rêveries du promeneur solitaire*, 1778, Seconde promenade)

La droiture est la qualité de ceux qui vivent à l'écart du « monde », au sens restreint de « bonne société » ; elle appartient à un lointain âge d'or, la Fable des poètes, ou l'Eden des chrétiens :

L'imagination des poètes est qu'il n'y a eu de la foi et de la justice parmi les hommes que dans le premier âge du monde, qu'ils appellent le siècle d'or, durant lequel, disent-ils, le cœur de l'homme garda sa droiture, sa pureté, son innocence. (Esprit, *La fausseté des vertus humaines*, 1678, chapitre 26)

Cette parole nous renvoie à l'institution primitive de notre nature : Dieu a fait l'homme droit, dit le Sage, et cette droiture consistait en ce que l'esprit étant parfaitement soumis à Dieu, le corps aussi était parfaitement soumis à l'esprit. (Bossuet, *Traité de la concupiscence*, 1694, chapitre 7)

C'est peut-être ce qui explique que *droiture* n'ait pas eu, dans l'histoire de la langue française, son moment historique.

Fidélité a suivi une trajectoire plus nette : la notion atteint au XVIII^e siècle sa place la plus éminente dans la hiérarchie des valeurs, pour décliner ensuite. Le mot semble venu du fond de la féodalité : en réalité, l'ancien français employait *foi*, *feauté*, *foyaité*, *fealtie*. *Fidélité* n'est emprunté au latin qu'à la fin du XIII^e siècle : s'il est utilisé alors pour désigner l'engagement vassalique d'homme à homme, il garde cependant de son étymon latin une plus large envergure. La *fidelitas* était un engagement envers la République romaine ; la fidélité est due, sous l'Ancien Régime, « au Roi et à la patrie » : « On fait tacitement un serment de fidélité au Roi et à sa patrie en naissant », dit Furetière. Avec le développement des théories sociales contractualistes et du capitalisme naissant, la fidélité devient un soubassement moral indispensable : la Révolution et l'Empire affectionnent les « serments de fidélité ». Cependant, les trahisons politiques du XIX^e siècle semblent renvoyer *fidélité* dans le même paradis perdu que *droiture*. Seul l'exilé peut se réclamer de cette valeur tournée vers le passé :

Sombre fidélité pour les choses tombées,

Sois ma force et ma joie et mon pilier d'airain !

(Hugo, *Les Châtiments*, livre VII, « Ultima verba », 1853)

À cette époque, les emplois de *fidélité* se replient vers la morale privée. Dès longtemps, la fidélité avait été définie comme une obligation de la femme mariée : « Une femme doit fidélité à son mari » (*Dictionnaire de l'Académie*, « Fidélité », 1694). Le code Napoléon érige en loi l'asymétrie de ce devoir : seul l'adultère de la femme est punissable en toutes circonstances. Ce défaut d'universalité entache durablement le mot, qui s'égare dans les frasques du théâtre de boulevard. La difficile conquête d'une relation symétrique assurera peut-être le « *come-back* de la fidélité », annoncé par Gilles Lipovetsky (1987, p. 89).

Vertu a connu le même genre d'infortune : sa trajectoire diachronique est analogue à celle de *fidélité*. Le XVIII^e en fait à la fois « la plus douce des voluptés » (Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, 1761, cinquième partie) et le principe du gouvernement républicain :

Pour l'intelligence des quatre premiers livres de cet ouvrage, il faut observer que ce que j'appelle la vertu dans la république est l'amour de la patrie, c'est-à-dire l'amour de l'égalité. Ce n'est point une vertu morale, ni une vertu chrétienne, c'est la vertu politique ; et celle-ci est le ressort qui fait mouvoir le gouvernement républicain, comme l'honneur est le ressort qui fait mouvoir la monarchie. J'ai donc appelé *vertu politique* l'amour de la patrie et de l'égalité. J'ai eu des idées nouvelles ; il a bien fallu trouver de nouveaux mots, ou donner aux anciens de nouvelles acceptions. (Montesquieu, *De l'esprit des lois*, Avertissement de l'auteur, 1755)

La Révolution met le mot dans toutes les bouches, en particulier dans celle de Robespierre :

Si le ressort du gouvernement populaire dans la paix est la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution est à la fois la vertu et la terreur : la vertu sans laquelle la terreur est funeste ; la terreur, sans laquelle la vertu est impuissante. (Robespierre, *Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale dans l'administration intérieure de la République*, 5 février 1794)

Marc Fumaroli (2002) attribue à cette fâcheuse association des mots *terreur* et *vertu*, le déclin du second. Peut-être. Mais le « moment critique » pour *vertu* ne serait-il pas plutôt l'âge de la bourgeoisie triomphante, qui s'effarouche de ces « joies illicites qui font oublier à certaines femmes les lois de sagesse, les principes de vertu sur lesquels repose la société » (Balzac, *La femme de trente ans*, 1842) ? Une restriction au sens de « chasteté des femmes » était latente dans le mot *vertu* : Molière se moquait déjà des « dragons de vertu » (*L'École des femmes*, IV, 8, 1662) ; la bourgeoisie triomphante du XIX^e siècle a pleinement actualisé cette interprétation étroitement sexuelle, et sexiste, qui n'a probablement pas été sans contribuer au désenchantement du mot. Valéry se désolait en 1938 : « Messieurs, ce mot *Vertu* est mort, ou, du moins, il se meurt. *Vertu* ne se dit plus qu'à peine » (Valéry, *Discours sur la vertu*, 1938). De fait, dans le discours contemporain, *vertu* s'emploie essentiellement au pluriel dans le sens de « pouvoir efficace », à propos des vertus des plantes par exemple, ou au singulier dans la locution *en vertu de*⁵⁶.

Tandis que déclinent *fidélité* et *vertu*, le XIX^e ajoute l'avènement d'*opportunisme*, né avec la troisième République. Il connaît un court moment de

⁵⁶ Pendant la semaine du 1^{er} au 7 avril 2009, on relève dans *Le Monde* cinq occurrences de *vertu*, toutes dans la locution *en vertu de*, et neuf du pluriel *vertus*, dont huit avec le sens de « pouvoir efficace », et une seule avec celui de qualité morale.

faveur, quand Gambetta le définit l'opportunisme comme une « politique avisée, ne laissant jamais passer l'heure propice, les circonstances favorables ». Mais l'opportunisme des politiques s'attire bientôt la réprobation des moralistes :

En tout, c'est l'opportuniste qui est vil, et le pire de tout est d'adorer l'opportunisme, d'en faire une doctrine. (Alain, *Propos*, « La vraie République », 1914)

Employé dans un contexte moral ou politique, *opportunisme* se charge, dans la langue contemporaine, de péjoration, tandis que *pragmatisme* emporte toutes les faveurs. Est-ce à dire que le XIX^e siècle, où triomphent les « bourgeois, prêtres du Dieu boutique, plus voisins de Chrysès que de Caton d'Utique » (Hugo, *Châtiments*, III, 7, « Un bon bourgeois dans sa maison ») aurait connu une dévaluation généralisée du vocabulaire moral ?

Loin s'en faut. Le siècle du progrès s'invente de nouvelles valeurs qui ont nom *philanthropie*, *secours mutuel*, *laïcité*. Le mérite, plus ancien, devient, dans le système éducatif de la Troisième République, une valeur centrale. Sous l'Ancien Régime, *naissance* et *mérite* n'avaient pas d'emblée fonctionné en antonymie ; le mérite était perçu comme qualité innée : « La nature fait le mérite, et la fortune le met en œuvre » (La Rochefoucauld, *Maximes*, 153, 1665) ; en tant que « qualité naturelle », il appartenait à la noblesse. Le XVIII^e siècle construit patiemment l'opposition entre ceux qui ont « mis en œuvre » leurs qualités, et ceux qui ne se sont donné que la peine de naître. Rousseau en fait le fondement de toute hiérarchie sociale :

Que le rang se règle par le mérite, et l'union des cœurs par leur choix, voilà le véritable ordre social. (Rousseau, *La Nouvelle Héloïse*, 1761, seconde partie)

Si la Révolution a voulu abolir les privilèges de la naissance, la reconnaissance du mérite est longue à s'établir ; c'est, selon Stendhal, la « grande dispute » du XIX^e siècle :

« Après tout, ce n'est qu'un bourgeois, né on ne sait où, et qui ne peut jouir que de la noblesse personnelle que lui confère son épauvette de sous-lieutenant. » Ce mot de nos officiers démissionnaires lorrains résume la grande dispute qui attriste le dix-neuvième siècle : c'est la colère du rang contre le mérite. (Stendhal, *Lucien Leuwen*, 1835, chapitre 17)

La Troisième République voudrait trancher ; dans les contextes d'emploi, *mérite* est soigneusement dissocié de la compétence innée, des « dons naturels » :

Une manière de déconcerter [les consciences], c'est de louer et de récompenser à l'égal et au dessus de la bonne volonté, seule méritoire, les dons naturels et « la force », même quand le bon vouloir n'y a point de part. (Henri Marion, *La Grande Encyclopédie*, 1885-1902, article « Discipline »)

Fruit de la seule « volonté », le mérite, contrairement aux « dons naturels » et à la « force », serait accessible à chacun : il permet d'établir une hiérarchie sociale sans contrevenir au principe d'égalité. 68 semble devoir entraîner le mérite dans l'effondrement des valeurs dépassées, d'autant que l'école est pointée du doigt pour sa reproduction des élites (Bourdieu, Passeron, 1970), et donc leur absence de mérite, car un mérite que l'on hérite n'est pas un mérite. Au début du XXI^e siècle, la communication politique, jouant sur la nostalgie des valeurs anciennes, remet à l'honneur le mot *mérite*, par les expressions *salaire au mérite*, *avancement au mérite*, *rémunération au mérite*, *prime au mérite*. Les syndicats dénoncent dans ce prétendu

« mérite » un habillage moralisant de la performance. L'économie libérale, amoral, dissociant la rémunération du mérite, voire de la performance, on peut douter que la séduction du mot *mérite* s'inscrive dans la durée.

Tandis que *droiture* n'a jamais catégorisé que l'exigence solitaire de suivre le droit chemin, *fidélité* et *vertu* ont vu leur domaine d'exercice ramené du collectif à l'individuel : le XIX^e siècle, en focalisant son attention sur un des sens disponibles, les a singulièrement réduits à une obligation conjugale faite aux femmes, ruinant la vocation à l'universalité d'une valeur morale. Il a en revanche, avec la Troisième République, érigé le mérite des individus en principe de structuration sociale : cette sortie de la sphère privée, mise en doute par les sociologues, fragilisée par la communication politicienne, reste aujourd'hui problématique.

4.1.2. Quelques jalons lexicaux de la morale publique

- 2004 « Équité », p. 77-82,
« Justice », p. 67-75,
« Droit », p. 86-93,
« Responsabilité », p. 163-169,
« Sanction », p. 172-177,
« Devoir de mémoire », p. 136-151,
Morale et Langue française, sous la direction de Gérard Antoine, Paris,
Presses Universitaires de France.

En parcourant l'histoire des mots *équité*, *justice*, *droit*, *responsabilité*, *sanction*, *devoir de mémoire*, c'est l'évolution de la régulation des relations entre les hommes que l'on perçoit. Dans un temps où le droit était essentiellement coutumier, l'équité du juge, sachant tenir compte des inégalités et proportionner sa sentence, était une qualité majeure pour que justice soit rendue :

Tous magistrats jugent, condamnent et commandent, ou selon la loi, et lors leur sentence n'est qu'exécution de la loi, ou selon l'équité, et tel jugement s'appelle le devoir du magistrat. (Charron, *De la Sagesse*, 1601, livre 1 chapitre 46)

Avec la Révolution, le juge prononce selon la Loi, édictée par le Législateur, émanation du peuple souverain, l'équité occupe alors une place beaucoup moins centrale. Elle cède le pas à une justice, conçue selon la formule de Montesquieu, comme la « bouche de la Loi » :

Les juges de la nation ne sont, comme nous avons dit, que la bouche qui prononce les paroles de la loi ; des êtres inanimés, qui n'en peuvent modérer ni la force, ni la rigueur » (*De l'esprit des lois*, 1755, partie 2, livre 11, chapitre 6)

Au cœur de ce dispositif de régulation sociale se trouve le droit. Du droit naturel aux droits de l'homme, l'époque moderne et contemporaine a fait du droit la clef de voûte de la vie en société. La passion du droit a entraîné une prolifération des lexies en *droit de* et *droit à*. Les « droits de » (*droit des peuples*, *des minorités*, *de l'enfant*, etc.) égrènent tous les possesseurs imaginables de droits ; les droits à, « droits créance » (*droit à l'éducation*, *au logement*, *au travail*, ou encore, selon Paul Lafargue, *à la paresse*) promettent plus qu'ils ne peuvent tenir.

À cette demande de droit répond une prolifération de textes juridiques, dont s'est inquiété le Conseil d'État : « on légifère par petits bouts, par petites touches, sous la pression des médias » (*Rapport du Conseil d'État*, présenté par Marceau Long, 1991) ; il en résulte « un développement des textes d'affichage, un droit mou, un droit flou, un droit à l'état gazeux » (*ibid.*). Le Conseil d'État craint que cette dégradation du contenu du droit ne s'accompagne d'une détérioration de son image : « Qui dit inflation dit dévalorisation : quand le droit bavarde, le citoyen ne lui prête plus qu'une oreille distraite » (*ibid.*). À la fin des années 80, les néologismes *droits de l'homme* et *droits-de-l'homme* viennent stigmatiser ce décalage ; et *judiciarisation*, apparu à la même époque, nomme, en la péjorant, la tendance contemporaine à traiter toute relation sociale par l'entremise de l'institution judiciaire.

Les derniers entrés dans le vocabulaire de la morale publique, *responsabilité*, *sanction* (au sens punitif) et *devoir de mémoire*, comportent tous une dimension juridique. Le mot *responsabilité* n'est apparu qu'au XVIII^e siècle, on pourrait s'en étonner. L'adjectif *responsable* était employé depuis l'ancien français. Dans les contextes antérieurs à 1789, on remarque que *responsable* est, de façon récurrente, construit avec un complément introduit par *devant*, ou, selon une construction devenue archaïque, par *à* :

Et qui donne à sa fille un homme qu'elle hait

Est responsable au Ciel des fautes qu'elle fait.

Molière, *Tartuffe*, acte II, scène 2, 1669.

Le complément ainsi introduit est *Dieu*, ou, comme ici une métonymie qui en tient lieu. C'est devant Dieu que les hommes sont alors responsables. Dans la société que construisent les hommes de la Révolution, chacun est responsable devant chacun, et c'est dans cette réciprocité des droits et des devoirs que s'élabore notre notion moderne de responsabilité. Au début de la Révolution, on considère que les ministres, puis que les fonctionnaires doivent rendre compte de leurs actes :

La Constitution doit s'appliquer surtout à soumettre les fonctionnaires publics à une responsabilité imposante, en les mettant dans la dépendance réelle, non des individus mais du souverain. Robespierre, *Sur la Constitution*, 10 mai 1793.

L'homme qui sert le souverain engage sa réputation, ce qui constitue la responsabilité morale, mais aussi sa personne, et c'est là cette responsabilité physique qui, selon Robespierre, constitue « en dernière analyse, la plus sûre garantie de la liberté » (*ibid.*). Étendue de l'activité politique à l'action sociale, la responsabilité est la situation de celui qui doit répondre de ses actes devant la société ; dès lors que ces actes troublent l'ordre social, cette situation entraîne l'obligation de réparer. Les articles 1382 et suivants du Code Napoléon, énoncent une définition juridique de la responsabilité qui fait référence aujourd'hui encore.

Peu à peu, les juristes ont distingué la responsabilité civile de la responsabilité pénale. La responsabilité administrative est plus récente ; si, pendant la Révolution, les fonctionnaires arborent *Responsabilité* sur leurs insignes, en fait, jusqu'à la Troisième République prévaut le principe d'irresponsabilité de l'État, hérité de la maxime

d'Ancien Régime : « Le Roi ne peut mal faire ». Afin de réparer les préjudices causés par la puissance publique, les juristes ont considéré qu'elle constitue une personne morale susceptible de répondre de ses actes ; alors qu'une responsabilité de nature civile de l'État est assise dans le droit français depuis plus d'un siècle (arrêt Blanco, 8 février 1873), la responsabilité pénale des personnes morales apparaît seulement dans le Code pénal de 1994.

Solidement défini par les juristes, le mot *responsabilité* jouit d'une grande faveur dans le discours contemporain : la métaphore du poids, inscrite dans ses collocations, ne semble pas faire obstacle à cette valorisation ; au contraire, l'homme responsable s'enorgueillit de son fardeau et chante avec Dutronc :

Plus j'ai d'la bile

Plus ça me plaît

Je la bats comme du petit lait [...]

Je suis un homme responsable

Je cache pas ma tête dans l'sable. (« Le responsable », 1969)

Ce goût de la responsabilité ne va pas toujours cependant jusqu'à ses dernières conséquences. Georgina Dufoix, ministre de la santé mise en cause lors de l'affaire du sang contaminé, a pu ainsi déclarer selon un subtil distinguo : « Je me sens responsable, mais nullement coupable » (1991), acceptant la responsabilité de la puissance publique, dont elle se trouvait être la représentante, mais non une quelconque faute personnelle. Il semble que, pour être supportable, la reconnaissance accrue de la responsabilité s'accompagne d'un détachement de la notion de choix du sujet. *Responsabilité* n'est-il pas alors vidé d'une partie de son sens ? Certains emplois du mot, qui lui donnent pour complément un nom d'êtres inanimés, témoignent de cette désagrégation du lien entre la responsabilité et la personne : on parle par exemple de la « responsabilité d'un gène » ou « d'une bactérie » dans telle ou telle maladie ; *responsabilité* signifie seulement alors « rôle déterminant », le gène et la bactérie n'étant pas, jusqu'à plus ample informé, des sujets susceptibles d'un choix moral.

Plaçant la Loi au cœur du fonctionnement social, la pensée des Lumières s'est intéressée aux moyens de la faire respecter, de la rendre « sacrée ». Le mot *sanction* était au XVIII^e siècle encore assez ambivalent pour que Jaucourt puisse le présenter comme un hyperonyme de *récompense* et de *peine* :

L'on demande si la sanction des lois ne peut pas consister aussi bien dans la promesse d'une récompense que dans la menace de quelque peine ? Je réponds d'abord qu'en général je ne vois rien dans la sanction des lois qui s'oppose à la promesse d'une récompense ; parce que le souverain peut suivant sa prudence prendre l'une ou l'autre de ces voies, ou même les employer toutes deux.

Mais comme il s'agit ici de savoir quel est le moyen le plus efficace dont le souverain se puisse servir pour se procurer l'observation de ses lois, et qu'il est certain que l'homme est naturellement plus sensible au mal qu'au bien, il paraît aussi plus convenable d'établir la sanction de la loi dans la menace de quelque peine, que dans la promesse d'une récompense. (*Encyclopédie*, « Sanction », 1765)

Cette ambivalence, ainsi que l'interprétation de *sanction* comme « approbation », activée en particulier dans la lexie *sanction royale* pendant la Révolution, semble entraver l'installation du mot dans le discours juridique et moral. La spécialisation du mot dans le sens de « peine » ne se met en place qu'au cours du XIX^e siècle. Ce n'est qu'à la veille du XX^e siècle que la notion fait l'objet d'une élaboration philosophique, dans l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* de Guyau, et chez Durkheim :

Nous avons réparti [les règles morales] en deux genres : les règles à sanction répressive, soit diffuse, soit organisée, et les règles à sanction restitutive. (Durkheim, *De la division du travail*, « Conclusion », 1893)

Ces deux « genres » de sanction répondent à une double préoccupation, déjà posée dans le débat des Lumières sur les délits et les peines. Le droit d'Ancien Régime partait du principe que « la vindicte publique s'exerce par l'autorité de l'État, le prince porte l'épée en tant que ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal et le punir » (Paul, *Épître aux Romains*, XIII, 4). Montesquieu propose une interprétation nouvelle du crime en distinguant justice humaine et justice divine :

Dans les choses qui troublent la tranquillité ou la sûreté de l'État, les actions cachées sont du ressort de la justice humaine. Mais dans celles qui blessent la Divinité, là où il n'y a point d'action publique, il n'y a point matière à crime [...]. Il faut honorer la Divinité, et ne la venger jamais. (Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, 1748, XII, 4)

En même temps qu'il s'associait à la protestation des Lumières contre la cruauté disproportionnée des supplices, Beccaria développe la conception de la peine découlant de la position de Montesquieu :

Le but des peines ne peut être que d'empêcher le coupable de causer de nouveaux dommages à ses concitoyens et de dissuader les autres d'en commettre de semblables. (Beccaria, *Des Délits et des peines*, 1764, § 12, trad. Morellet, 1766)

La peine est alors conçue non comme la vengeance de Dieu par la main des hommes, mais comme un moyen de protéger la société. L'utilisation d'un mot nouveau dans cet emploi : *sanction*, ouvrait la possibilité de penser l'acte de punir en dehors des notions de vengeance, d'expiation et de douleur impliquées par *peine*. Retardé par une trop grande polysémie, l'usage de *sanction*, avec la double dimension, répressive et restitutive, du concept, a fini par s'imposer.

La position juridique moderne affirme en effet conjointement le caractère moral de la sanction et l'utilité sociale qui la fonde. Par son caractère répressif, mis en avant dans le discours gouvernemental depuis 2007, elle exprime les valeurs morales revendiquées par la société ; par sa proportionnalité, elle respecte un principe moral d'équité. Mais la vocation protectrice et préventive de la sanction n'a pas été perdue de vue par le législateur. En témoigne l'installation dans le lexique du composé néologique *sanction-réparation*. Créée en 1998 comme peine réservée aux mineurs, la sanction-réparation a vu depuis sa portée étendue par la « Loi sur la prévention de la délinquance » (*Journal officiel*, n° 56, 7 mars 2007) : désormais, elle peut être appliquée à n'importe quel prévenu, sans restriction d'âge. La réunion des deux substantifs implique une évolution de la place du sanctionné car, s'il est objet de la sanction, il est en revanche sujet de la réparation. Par sa participation active, il est

traité en sujet apte sinon à négocier, du moins à accepter et assumer une sanction quasi-contractuelle. Définie, dans le texte de la « Loi sur la prévention de la délinquance », comme « l'obligation pour le délinquant de procéder à l'indemnisation du préjudice causé à la victime », elle est explicitement conditionnée par l'accord des deux parties, en particulier du sanctionné, traité par là en sujet actif.

L'émergence, à la fin du XX^e siècle, de la lexie *devoir de mémoire* illustre ce que l'on peut entendre par la notion d'« événement linguistique ». Ses premières attestations se trouvent dans le discours universitaire :

La production indéfinie de l'archive est l'effet aiguisé d'une conscience nouvelle, l'expression la plus claire du terrorisme de la mémoire historicisée. C'est que cette mémoire-là nous vient de l'extérieur et que nous l'intériorisons comme une contrainte individuelle, puisqu'elle n'est plus une pratique sociale. Le passage de la mémoire à l'histoire a fait à chaque groupe l'obligation de redéfinir son identité par la revitalisation de sa propre histoire. Le devoir de mémoire fait de chacun l'historien de soi. (Nora, 1984, p. XXVIII-XXIX)

Malgré les réserves de Pierre Nora à l'égard du « terrorisme de la mémoire historicisée », qui n'a plus rien à voir avec la mémoire vive, mais constitue une « contrainte sociale », la formule séduit : elle cristallise l'expression, en cette fin du XX^e siècle, d'une exigence de retour collectif sur des événements trop longtemps mis sous le boisseau. C'est à la suite de l'affaire Paul Touvier que la presse commence à parler de « devoir de mémoire ». Le 13 avril 1992, l'ancien chef des renseignements de la milice lyonnaise bénéficie d'un non-lieu ; le 14, un rassemblement d'hommes politiques, d'anciens résistants, d'anciens combattants, accompagnés de leur ministre Louis Méxandeau, se rend devant le Monument à la mémoire des martyrs de la déportation, sur l'île de la Cité ; le ministre des anciens combattants déclare :

J'ai voulu témoigner de ma solidarité totale avec ceux qui ont été victimes de l'occupant. On ne peut pas oublier. Il y a un devoir de mémoire » (propos rapportés dans *Le Monde*, 16 avril 1992)

En réaction contre l'oubli, contre les tentatives de négation des faits, l'acte de se souvenir est perçu sinon comme une réparation, du moins comme une obligation morale. La lexie fait florès dans les médias. En juin 1993, les candidats parisiens au baccalauréat de philosophie sont sommés de répondre à la question : « Pourquoi y a-t-il un devoir de mémoire ? », libellé qui ne leur laisse guère la possibilité de remettre en question l'existence d'un tel « devoir ». Les doutes émis dès l'origine par Pierre Nora minent pourtant la crédibilité d'une telle notion, qui mélange l'exercice d'une mémoire collective, fondatrice d'identité, et l'exigence de justice. Le recueil de Thomas Ferenczi *Devoir de mémoire, droit à l'oubli* témoigne de l'exaspération des intellectuels à l'égard de ce qu'ils perçoivent comme une imposture :

C'est à peine si l'on ose encore prononcer les mots de « devoir de mémoire », une notion devenue, pour beaucoup, haïssable entre toutes, symbole par excellence d'un penser « politiquement correct » qu'incarnerait l'odieuse et toute puissante figure du « vigilant », moraliste et donneur de leçons, tout à son ressassement, à ses amalgames idéologiques et à ses combats sectaires. (Alexandra Laignel-Lavastine, « Des intellectuels contre la mémoire : remarques sur les ressorts d'une exaspération », 2002, p. 33)⁵⁷

⁵⁷ Dans Ferenczi Thomas (dir.), *Devoir de mémoire, droit à l'oubli ?*, Paris, Éditions Complexe, 2002.

Sept ans plus tard, le vocabulaire moral n'en a pas encore fini avec *devoir de mémoire*, toujours présent dans le discours des médias. Les maladresses politiques accumulées au début de son mandat par l'actuel Président de la République française ont cependant porté un coup peut-être décisif à la valorisation de cette notion. L'injonction gouvernementale de faire lecture dans les établissements scolaires de la lettre de Guy Môquet⁵⁸, puis la proposition, finalement abandonnée⁵⁹, de demander à chaque enfant de CM2 de « parrainer » rétrospectivement un enfant juif déporté ont activé dans le mot *devoir* la connotation scolaire, que Gérard Lefort met plaisamment en lumière, en imaginant le discours d'un père à son fils, au retour de l'école :

« Quand tu auras fini d'aider ta maman à faire à manger, mis la table, torché tes cinq frères et sœurs, fait la vaisselle, passé la serpillière et rentré les bûches dans la remise, n'oublie pas de faire ton devoir de mémoire ». Lequel aurait donc la valeur édifiante qu'on attribuait autrefois dans les sectes catholiques au devoir de ne pas oublier de faire sa prière. (Gérard Lefort, *Libération*, « Mémoire (devoir de) », 16 février 2008)

Or, « dès lors que quoi que ce soit devient un devoir, on sait que cette injonction comminatoire emporte avec elle la tentation légitime du cancre de ne pas les faire (ses devoirs) », ce qui conduit Gérard Lefort à « proposer un moratoire linguistique qui suspende le collage, devenu automatique, entre “mémoire” et “devoir de” » (*ibid.*).

Chaque forme de société construit son vocabulaire moral. L'invention lexicale, mais aussi les fines réorganisations du lexique disponible donnent jour sur ces équilibres successifs toujours instables, dont on aimerait pouvoir embrasser une vue plus ample, à l'exemple du panorama hardiment brossé par Paul Ricœur :

Il y a en nous une conscience de style féodal gravitant autour de l'honneur et de l'héroïsme chevaleresque, une conscience de style chrétien centrée sur la charité et sur le pardon, une conscience de style bourgeois et encyclopédiste amorcée par les idées de liberté et de tolérance, une conscience moderne éprise de justice et d'égalité. (Ricœur, *Philosophie de la volonté : le Volontaire et l'involontaire*, 1949, partie I)

Le philosophe donne les grandes lignes et les mots-phares ; à l'enquête patiente de l'historien du lexique d'affiner la description de ces « styles » de société et leurs subdivisions. Ainsi dans le « style moderne », la plongée lexicologique conduit-elle à identifier des moments d'inflexion : la Révolution, qui en pose les soubassements, la Troisième République, qui bâtit et réaménage, mais aussi les « événements » de 68, la redécouverte de la Shoah dans les années 70. C'est une périodisation plus fine de l'histoire du lexique que je cherche actuellement à développer avec mes étudiants de Master, en exploitant les ressources nouvelles que représentent les dictionnaires électroniques. Sont entreprises des études sur des dates qui semblent charnières : Nathalie Goult a amorcé une analyse des mots dont la date de première attestation donnée par le *Robert électronique* est 1968. D'autres étudiants embrassent des tranches chronologiques plus larges en ciblant un type particulier de mots, comme les emprunts.

⁵⁸ Bulletin officiel n° 30, 30 août 2007.

⁵⁹ Ce vœu, émis par l'actuel Président de la République le 13 février 2007, à l'occasion du dîner du Conseil Représentatif des Institutions juives de France (CRIF) n'a pas été repris dans la circulaire sur l'enseignement de la Shoah (Bulletin officiel n° 29, 17 juillet 2008).

4.2. Pour une histoire des emprunts

Le phénomène de l'emprunt, rencontré dans le discours des Lumières et de la Révolution, retrouvé dans l'étude des gloses, croisé au détour des noms propres de Chénier et de certains mots-phares du vocabulaire moral, m'a semblé mériter une attention que ne lui avaient pas prêtée les linguistes de la deuxième moitié du XX^e siècle. Quand, en 2004, j'ai proposé de travailler à Aix sur « l'emprunt et sa glose », j'ai été étonnée de trouver sur la question de l'emprunt en français la bibliographie récente un peu légère : à l'exception notable des travaux sur le domaine de la francophonie, l'ouvrage de référence restait *L'emprunt linguistique* de Louis Deroy, paru en 1956. Un texte de Deroy lui-même, intitulé « Vingt ans après *L'emprunt linguistique* », donne des éléments d'explication à ce relatif désintérêt. Il y fait part de la réception bien sévère que les grands linguistes français des années cinquante, Benveniste et Mounin, avaient réservée à son ouvrage :

On ne tarde pas à reconnaître le véritable caractère de ce livre : c'est une compilation habile de faits pris de toutes parts, arrangés et commentés dans un esprit traditionnel, sans doctrine linguistique. (Benveniste, *BSL*, 1959, cité par Deroy, 1980, p. 9)

Ces critiques ont désarçonné Deroy, « trop jeune encore pour affronter les fauves » (Deroy, 1980, p. 8), et, qui, sollicité vingt ans après pour ouvrir une journée d'études sur l'emprunt commençait son intervention par ces vers d'André Rivoire :

Mais c'est en vain que tu m'apportes

L'espoir d'un suprême printemps :

La Belle-au-bois dormant est morte ;

Elle aura dormi trop longtemps. (cité par Deroy, 1980, p. 7)

La recherche française sur l'emprunt s'est trouvée mise en sommeil, en partie peut-être à cause du manque de combativité de Louis Deroy, mais aussi, plus profondément, parce que l'emprunt s'intégrait mal aux cadres théoriques qu'offrait la linguistique d'alors : Benveniste reproche à Deroy de n'avoir pas de « doctrine linguistique » (1957, cité par Deroy, 1980, p. 9) ; alors qu'il appelle la linguistique à « mettre fin à la dépendance, consciente ou non, où la linguistique se trouvait vis-à-vis de l'histoire » (Benveniste, [1954], 1966, p. 9) et rêve d'une science du langage toute formaliste⁶⁰, la démarche empiriste de Deroy l'agace. Ce terme de *doctrine*, qui, par son ancrage historique dans le domaine religieux, évoque une démarche de foi plutôt que d'expérience, ne doit-il pas cependant inspirer quelque défiance ? Dans une période où la linguistique se veut plutôt une « linguistique de corpus », une « linguistique de terrain », l'empirisme éclectique de Deroy n'aurait peut-être pas été aussi durement jugé.

⁶⁰ « Si la science du langage doit se choisir des modèles, ce sera dans les disciplines mathématiques ou déductives qui rationalisent complètement leur objet en le ramenant à un ensemble de propriétés objectives munies de définitions constantes. C'est dire qu'elle deviendra de plus en plus "formelle", au moins en ce sens que le langage consistera en la totalité de ses "formes" observables » (Benveniste, [1954], 1966, p. 9). Benveniste en plaçant au cœur de sa réflexion le sujet parlant, a cependant, quant à lui, résisté à la fascination du formalisme.

L'emprunt était, sans doute, pendant une période dominée par la « doctrine » structuraliste, un « non-sujet » : selon le *Cours de linguistique générale*, « le mot emprunté ne compte plus comme tel, dès qu'il est étudié au sein du système » ([1916], 1966, p. 42). Le mot emprunté se trouve soit dans le système de la langue prêteuse, où il n'est pas emprunt, soit dans le système de la langue emprunteuse, où « ne compte plus comme tel », mais comme élément du système ; le fait d'emprunt en lui-même se trouve ainsi placé hors du « champ visuel » du linguiste structuraliste.

Le déplacement du regard des linguistes, en particulier sous l'impulsion de la sociolinguistique, a permis de réinvestir la question de l'emprunt. Figurant parmi les trois grands moteurs habituellement cités du changement linguistique, elle se trouve au cœur des travaux sur les contacts de langue ; en linguistique française, le chantier est réouvert, notamment par l'enquête d'Éva Buchi sur les russismes (2003), ou par celle de Gilles Petrequin sur les anglicismes (2006). La réflexion sur l'emprunt m'a amenée à expliciter ma compréhension du changement linguistique, à mettre au point des méthodes d'investigation, qui ont produit quelques résultats, encore très partiels.

4.2.1. Emprunt et changement linguistique

2008 « Présentation », *L'emprunt : un événement linguistique*, *Neologica*, n° 2, p. 9-17.

4.2.1.1. Cadre théorique

Pour raconter l'histoire sociale du lexique, le fil n'a jamais été absolument rompu de Michel Bréal à Antoine Meillet, Ferdinand Brunot, Louis Guilbert, Gérard Antoine, Maurice Tournier, Louis Guespin, François Gaudin. Au cœur de leur démarche se trouve le souci d'appréhender le changement d'une langue dans son articulation avec le changement de la société où elle est parlée :

Le seul élément variable auquel on puisse recourir pour rendre compte du changement linguistique est le changement social dont les variations du langage ne sont que les conséquences parfois immédiates et directes, et le plus souvent médiates et indirectes. (Meillet, [1906], 1982, p. 17)

C'est dans cet esprit que j'ai abordé la question de l'emprunt, considérant que, si certaines évolutions lexicales peuvent, en partie, être expliquées par des considérations systémiques, comme par exemple l'élimination d'une synonymie temporaire par l'émergence d'une dissociation sémantique, c'est l'histoire sociale qui, englobant l'histoire de la langue, donne l'impulsion décisive au changement linguistique.

Indépendamment de cette tradition française, les travaux sur le changement linguistique, ont connu, depuis une vingtaine d'années, un développement nouveau, initié notamment par les travaux anglo-saxons sur les phénomènes de grammaticalisation de Paul Hopper et d'Elizabeth Traugott (1999). Ces recherches sur le changement linguistique ont d'abord privilégié : du point de vue du secteur linguistique : la syntaxe, du point de vue des mécanismes de changement : la réanalyse, l'analogie et l'emprunt, du point de vue du concept de changement : l'aspect accompli.

Des élargissements ont été proposés : il y a eu développement dans la direction du lexique, avec les travaux sur la lexicalisation d'Elizabeth Traugott et Laurel Brinton (2005) ; la typologie des mécanismes de changement a été affinée, dans les travaux de Christiane Marchello-Nizia (2006). Le déplacement de l'attention vers les changements en cours, éventuellement inaboutis semble intéresser plutôt les diachroniciens français, comme Gilles Siouffi, organisateur du colloque « Modes langagières » (2008).

Les travaux de Christiane Marchello-Nizia, tout en jouant un rôle de diffusion pour les travaux anglo-saxons, signalent une réappropriation de la tradition de Bréal et de Meillet, abondamment cités dans *Grammaticalisation et changement linguistique*. Plutôt que dans le courant anglo-saxon, dont j'ai découvert après coup les possibles points de rencontre avec mes travaux, c'est dans la ligne de cette tradition française, infléchie par les apports de l'analyse de discours, et de la linguistique de l'énonciation, que j'ai élaboré ma compréhension de l'emprunt.

4.2.1.2. Le processus de l'innovation linguistique

Dans le processus général de la néologie, à l'intérieur duquel s'inscrit la néologie par emprunt, on peut distinguer deux grandes phases : « celle qui se produit dans l'instant même de l'énonciation du locuteur-créditeur, et celle qui est enregistrée par les locuteurs de la communauté linguistique » (Guilbert, 1975, p. 46). Louis Guilbert exprime par cette formulation le point de vue exact du descripteur de néologisme : son objet d'étude est, dans le domaine langagier, « ce qui se produit » et « ce qui est enregistré », c'est-à-dire, en somme, un événement, au sens usuel de « ce qui arrive et a quelque importance pour l'homme » (*Nouveau Petit Robert*, 2007). Par rapport à l'énonciation, ce point de vue est légèrement différent de celui qu'adoptait Benveniste, qui déclarait : « c'est l'acte même de produire l'énoncé et non le texte de l'énoncé qui est notre objet » ([1970], 1974, p. 80). Pour le descripteur de néologisme, l'objet précis n'est ni le texte de l'énoncé, ni l'acte énonciatif mais bien l'événement énonciatif. Il se place au-delà de la perspective pragmatique et envisage l'acte énonciatif comme un fait advenu dans la phénoménalité du discours.

Cet événement énonciatif reste parfois une production individuelle, isolée, sans conséquence pour la communauté des locuteurs : il est alors simplement « ce qui se produit » et définit un avant et un après à un niveau seulement individuel. Les récits de voyage fourmillent de mots empruntés aux locuteurs du pays visité, sans que pour autant ces mots ne s'implantent dans la langue du locuteur emprunteur. L'événement énonciatif solitaire peut faire l'objet d'un retour métalinguistique et d'un jugement normatif, éventuellement positif ; passe-t-on alors directement à la seconde phase de Louis Guilbert, celle de l'enregistrement ? Les commissions de terminologie sembleraient le souhaiter, présentant leurs énoncés comme une norme recommandable pour la collectivité. Mais, dans la mesure où la langue est une institution sociale, l'enregistrement dans une norme commune ne peut concerner que des énoncés effectivement passés du niveau individuel au niveau collectif : il faut que, formant série, les événements énonciatifs individuels soient devenus « événement discursif »,

pour reprendre l'expression utilisée depuis Michel Foucault en analyse de discours. Parallèlement, les locuteurs examinent, en fonction de leur sentiment de la norme linguistique, la possibilité de cautionner ou non dans leurs usages communs un énoncé devenu récurrent ; un jugement positif décide son enregistrement parmi les énoncés considérés comme normés et cet enregistrement⁶¹ constitue pour la langue d'accueil un « événement linguistique » (Guilhaumou, 2006, p. 92).

Si, comme l'indique Jacques Guilhaumou, l'existence de sujets dotés d'une « conscience linguistique » et posant des « jugements généralisants sur des faits de langue » d'une part et, d'autre part, « des outils linguistiques tels que les Dictionnaires et les Grammaires » (*ibid.*) sont ses conditions préalables, l'événement linguistique en lui-même est, à mon sens, le résultat de l'exercice par les locuteurs de leur sentiment normatif, à propos d'un événement discursif.

L'innovation linguistique passe ainsi par plusieurs étapes : un événement historique, qui déclenche sa création de la part d'un locuteur donné, dans un acte énonciatif unique : un « événement énonciatif » ; un événement discursif, consistant en la prise en charge par une collectivité de l'énoncé d'abord produit par un individu ; enfin, un événement linguistique, marquant une institutionnalisation de l'usage innovant. L'emprunt, cas particulier de l'innovation linguistique, procède donc d'une chaîne d'événements de nature différente :

- l'événement historique : une guerre, un voyage, une rencontre avec la culture prêteuse, la diffusion d'un événement survenu dans la culture prêteuse,
- l'événement énonciatif, par lequel un locuteur introduit, dans sa propre langue, un mot qu'il emprunte à une autre langue,
- l'événement discursif, par lequel le mot emprunté est repris par un ensemble de locuteurs,
- l'événement linguistique, par lequel les locuteurs emprunteurs enregistrent l'entrée, pour une durée plus ou moins étendue, de l'emprunt dans leur langue commune.

Ce parcours, qui mène de l'événement historique à l'événement linguistique, met en évidence l'ancrage de la langue dans l'histoire des locuteurs. Dans le cas de l'emprunt, l'étrangeté de la morphologie peut inscrire dans le signifiant la trace mémorielle de ce processus historique.

4.2.1.3. La notion de mémoire des mots

La notion de mémoire des mots⁶² a été sollicitée dans les travaux d'analyse de discours centrés, dans la tradition de Bakhtine, sur le dialogisme (Moirand, 2000 et

⁶¹ Pour ce qui est du lexique, depuis plus de trois siècles dans notre culture, les dictionnaires tiennent le journal de bord de ces événements linguistiques.

⁶² *Mots* est entendu ici comme un génitif subjectif : ce sont les mots qui « se souviennent », ou du moins qui portent le souvenir du passé. Dans le discours des médecins et des psycholinguistes, *mots* est habituellement en fonction de un génitif objectif : ils étudient comment le sujet parlant se souvient des mots (ainsi dans Pillon, *La mémoire des mots*, 1993).

2004 ; Paveau, 2006). Rappelons un des passages fondateurs de la compréhension du dialogisme constitutif du lexique :

[Le mot] ne renvoie jamais à une seule conscience, à une seule voix. La vie du mot, c'est de passer de bouche en bouche, d'un contexte à un autre contexte, d'un groupe social à un autre, d'une génération à une autre génération. Ce faisant, le mot n'oublie pas quelle est sa voie et ne peut se libérer complètement du pouvoir qu'ont sur lui les contextes concrets dans lesquels il est entré.

Chaque membre du groupe parlant trouve d'avance le mot non point comme mot neutre de la langue, libre des aspirations et des jugements des autres, inhabité par les voix des autres. Non, il reçoit le mot par la voix d'un autre et rempli de la voix de l'autre. Le mot arrive dans son contexte à lui venant d'un autre contexte, pénétré de sens donnés par d'autres. Sa propre pensée trouve le mot déjà habité. (Bakhtine, 2001, [1929], p. 235-236)

À la thèse bakhtinienne du « mot habité », les analystes de discours se sont efforcés d'apporter des preuves. Les analystes de discours étudient volontiers le moment de la reprise, conceptualisé par la notion d'événement discursif, que ce soit dans les archives, étudiées par Régine Robin, et Jacques Guilhaumou, dans les discours contemporains analysés par Sophie Moirand, Paul Siblot ou Alice Krieg-Planque, sans se préoccuper nécessairement de savoir si le mot ou la formule d'un moment s'est inscrit durablement dans la langue commune. Les travaux du *Dictionnaires des usages socio-politiques* peuvent ainsi porter aussi bien sur des lexies appartenant à un espace-temps limité, comme *sans-culottes* et *buveurs de sang* (1985), ou sur des mots-clefs du vocabulaire politique français, comme *république* ou *citoyen* (1987, 1989). Focalisant leur analyse sur le moment de l'événement discursif, les analystes de discours ne saisissent des mots que la mémoire à court terme.

À l'inverse, les lexicologues, privilégiant l'étude des mots installés dans la langue, interprètent la « mémoire des mots » comme une mémoire de long terme. Une certaine fascination pour la mémoire lointaine, enfouie dans l'inconscient étymologique, semble s'exercer sur eux. Cette piste était esquissée par Robert Martin : « Le lexique porte en lui la marque de croyances profondément enracinées » (1987, p. 9) ; il illustre ces « marques » par « la phraséologie, les métaphores usées, les métonymies habituelles » (*ibid.*) :

Un Français peut « se ronger les sangs », être victime d'un « coup de sang », le sang peut « se glacer » ou « se figer » dans les veines. (*ibid.*)

Autant de témoignages des « contextes concrets » dans lesquels le mot *sang* s'est trouvés pris : discours populaire, où l'on mangeait, ou « rongait », le sang caillé sous forme de boudin, discours médical qui prêtait aux émotions des conséquences sur le mouvement et la température du sang. Robert Martin n'a pas suivi cette piste : « rien n'en sera dit », nous prévient-il en introduction (*ibid.*). D'autres cependant se sont saisis de l'idée : ainsi Salah Mejri (1998), Laurent Perrin (2006), qui centrent leur propos sur le discours parémique, donc sur une mémoire bien lointaine.

C'est une mémoire à moyen terme que réveillent d'autres lexicologues, comme Alain Rey et Jean Pruvost dans leurs chroniques, ou Maurice Tournier dans ses « propos d'étymologie sociale ». Ce dernier nous rappelle par exemple la fixation du sens moderne de *grève* dans les « contextes concrets » du milieu du XIX^e siècle, ou

celle de *jaunes* dans les grèves qui s'organisent un demi-siècle plus tard. « L'histoire des mots n'est pas qu'un jeu de forces subconscientes », note Maurice Tournier (1992, p. 194), et le lexique ne porte pas seulement « la marque de croyances fortement enracinées » (*ibid.*), mais aussi le souvenir encore vif dans la mémoire collective, dans la culture historique où s'ancre la langue, tout au moins pour les points névralgiques du lexique. Plusieurs couches mémorielles se superposent donc dans le mot : la mémoire enfouie, qui requiert l'enquête étymologique pour devenir clairement consciente, la mémoire historique, accessible pour peu que la transmission culturelle ait été assurée, la mémoire individuelle, qui gagne en épaisseur au fur et à mesure que le locuteur avance en âge.

4.2.1.4. La mémoire des emprunts

Les emprunts, plus que les mots formés sur « matrice lexicogéniques interne » (Tournier, 1993 ; Sablayrolles, 2000) donnent à voir la nature historique des mots. L'information qu'ils fournissent par eux-mêmes est, bien entendu, fort lacunaire et sujette à caution. Elle peut se réduire à un simple soupçon d'histoire. Prenons par exemple *pamplemousse* : aucun indice, ni phonologique, ni graphique ne permet de déceler l'origine étrangère ; pourtant, il est impossible au locuteur de le rattacher à une famille : il pourrait être tenté par une composition sur *mousse*, mais que faire de *pample* ? Et quel rapport entre la mousse et le pamplemousse ? Il faudrait un Francis Ponge pour l'inventer. La recherche d'une morphologie française conduit à une impasse, ce qui conduit le locuteur à l'hypothèse de l'emprunt. Ce mot a une histoire, mais laquelle ?

Des marques plus tangibles, comme un graphème *ph* transcrivant un phi grec, s'ils renseignent, ou prétendent renseigner⁶³, sur la langue d'origine, n'apportent pas d'information sur le moment où s'est produit l'emprunt. Nous avons alors une piste géographique, un indice tangible d'emprunt : nous savons qu'il y a une histoire, un parcours, un passage. Les détails en sont plus ou moins présents à notre conscience : si, par exemple, la mémoire collective des locuteurs actuels replace sans difficulté *nazi*, *SS* et *führer* dans les « contextes concrets » de la Seconde Guerre mondiale, il reste un peu court devant *hamster*, *zinc* ou *quartz*, qui paraissent tout aussi marqués, mais dont le parcours lui est opaque ; et, à l'inverse, il ne soupçonne guère l'emprunt dans l'hispanisme *moustique* (1611) ou l'italianisme *comparsa* (1669), la parenté romane masquant le transfert linguistique. S'il existe quelques sommes savantes sur les emprunts à l'anglais et quelques ouvrages de vulgarisation à l'affût d'anecdotes curieuses, comme ceux d'Henriette Walter (1998) et de Marie Treps (2003), l'histoire générale des emprunts en français reste à raconter. La lexicologie me semble avoir aujourd'hui les moyens, grâce aux dictionnaires informatisés, de se lancer dans une entreprise de ce genre. Avant d'en présenter les premiers résultats, revenons sur ces moyens d'observation, et sur leur statut dans le processus d'emprunt.

⁶³ Ainsi la graphie *muphti* oriente-t-elle à tort, comme le remarque Féraud dans son *Dictionnaire critique de la langue française* (article « Mufti »), vers une étymologie grecque de ce mot, emprunté à l'arabe au XVI^e siècle.

4.2.1.5. Le seuil de l'intégration

Les dictionnaires généraux de langue, sans doute dans la culture européenne depuis la Renaissance, et à coup sûr dans la culture française depuis la fondation de l'Académie, assument la fonction d'intégrer un lexème dans la langue commune, au moins pour un temps. L'entrée dans le dictionnaire, qui accomplit, dans le parcours esquissé ci-dessus l'« événement linguistique », présente le caractère d'un acte social.

Pour nommer ce moment, grammairiens, linguistes ou usagers de la langue utilisent des formules empruntées à la langue juridique : Vaugelas, rapportant l'anecdote de Suétone selon laquelle le grammairien Pomponius Marcellus se serait élevé contre le droit pour Tibère d'accorder aux mots la « *civitas* », traduit *civitas* par « droit de bourgeoisie » ; Bouhours parle de « passeport », Féraud de « naturalisation ». Ces métaphores juridiques affichent un désir de soumettre la décision d'intégration à une sorte de code, à des critères objectifs et stables ; cependant, même en droit, les normes évoluent : les règles de naturalisation changent d'une époque à l'autre, d'un pays à l'autre⁶⁴. Les normes de la langue ne donnent pas même lieu à une explicitation comparable ; il faut guetter au détour des commentaires métalinguistiques les facteurs qui interviennent dans l'intégration d'un mot dans la langue commune.

Les lexicologues observent les indices d'intégration : intégration phonétique, phonologique, graphique, sémantique, productivité lexicale par dérivation ou composition, et, pour ceux qui intègrent une dimension discursive, productivité rhétorique, présence de marquages de connotation autonymique ou de commentaires métalinguistiques. Mais ils voudraient garder une prudente réserve sur les critères d'intégration. La notion équivoque de xénisme semble cependant les entraîner où ils ne voulaient pas nécessairement aller.

Une définition que l'on rencontre sous la plume de Guilbert voudrait que le mot emprunté restât xénisme s'il ne s'emploie qu'en référence à des *realia* extérieures à l'univers culturel de la langue emprunteuse ; c'est cette définition apparemment aisée à mettre à l'épreuve que reprennent Lehmann et Martin-Berthet : « *Xénisme* est réservé à l'emprunt qui correspond à une réalité étrangère (*apartheid, toundra*) » (2008, p. 28). Mais, quand les deux univers culturels s'entremêlent, comment distinguer le xénisme de l'emprunt ? Les chercheurs qui, à la fin des années 80, avaient entrepris de dresser l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*⁶⁵, réunirent des « jurys », qui tranchaient entre xénisme et emprunt, selon leur « sentiment linguistique », comme le raconte Ambroise Queffélec, dans un article judicieusement intitulé « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable » (2000, p. 296). Bon gré mal gré, c'est aux locuteurs constitués en une sorte d'instance juridique, en « jury », qu'appartient la décision d'intégration. Le xénisme reste

⁶⁴ Si l'on considère le cas de la France depuis la Seconde Guerre mondiale, le code de la nationalité, défini par l'ordonnance du 19 octobre 1945, a été modifié en 1973, 1984, 1993, 1998 et 2003.

⁶⁵ Paris, EDICEF/AUPELF, 1988.

xénisme non par une série de critères lexicologiques, mais par un refus d'intégration, qui relève d'une décision collective.

Les mots empruntés, ou construits sur des formants étrangers, où s'entend plus qu'ailleurs la « voix des autres », confrontent à la question des limites de la langue commune, et des changements que les locuteurs y admettent. La compréhension sinon des critères, du moins des facteurs d'intégration implique une recherche sur les représentations de l'emprunt.

4.2.2. Histoire des emprunts : méthodes et résultats

2007 « Les emprunts aux langues germaniques », séminaire du CLAIX (Cercle de Linguistique d'Aix-en-Provence, Marie-Christine Hazaël-Massieux), à paraître. [p. 276-287]

2008a « Les dictionnaires informatisés : un atout pour l'histoire du lexique », Jacques Durand, Benoît Habert, Bernard Laks (resp.), *Congrès mondial de Linguistique française*, Paris, Institut de Linguistique française, EDP Sciences, 2008, CD-ROM. [p. 288-298]

2008b « À travers le *TLFi* : les emprunts au russe » (en collaboration avec Danielle Bouverot), *Neologica*, n° 2, p. 117-129.

Une histoire des emprunts peut être menée dans une perspective de stricte description diachronique, en recherchant tous les emprunts que présente le français à une période donnée, ou du point de vue de la mémoire linguistique d'un locuteur moderne, en recherchant, dans le français du XXI^e siècle, les emprunts qui ont perduré. Mes premières études générales sur les emprunts ont privilégié la seconde perspective, plus aisée à mettre en œuvre, et dont l'intérêt pour la connaissance du français actuel est plus immédiatement perceptible. Cette histoire de l'emprunt, limitée actuellement à la représentation qu'en donnent les dictionnaires contemporains, pourra être complétée grâce à l'exploitation des dictionnaires anciens entreprise à présent dans le cadre de l'équipe « Diachronie, discours, dictionnaires ». Le Congrès mondial de Linguistique française, qui invitait à présenter des méthodes de recherche émergentes, m'a donné l'occasion de mettre en évidence les possibilités nouvelles ouvertes à l'histoire du lexique par les dictionnaires informatisés, et leurs limites.

4.2.2.1. Les recherches étymologiques dans les dictionnaires informatisés

Quelles recherches étymologiques sont aujourd'hui rendues possibles par les dictionnaires informatisés ? Il faut distinguer deux cas de figure : le cas des dictionnaires anciens, qui n'ont pas de rubrique spécifique pour l'« étymologie », et celui des dictionnaires contemporains qui ont une rubrique « étymologie », distincte et normée.

L'étymologie n'est pas systématiquement traitée dans les dictionnaires anciens. Les éditions « Champion électronique »⁶⁶ font figurer une rubrique « étymologie » dans leur menu, mais la requête n'aboutit finalement que pour assez peu de mots, et il

⁶⁶ *Dictionnaires des XVI^e et XVII^e siècles*, cd-rom, Paris, Champion électronique, 1998.

est finalement plus sûr de revenir à une recherche en plein texte. Pour une recherche sur les emprunts, il convient ainsi de passer par des métatermes, comme *emprunté*, *naturalisé*, *anglicisme*, ou *anglais*. Un des objectifs du colloque les « Dictionnaires et l'emprunt » est le repérage des marques d'emprunt dans les dictionnaires anciens.

Qu'en est-il dans les dictionnaires contemporains ? La situation est très différente puisque une rubrique spécifique est consacrée à l'étymologie : elle comporte des indications sur l'étymon, sur le mode de formation, sur la langue d'origine de l'étymon quand ce n'est pas un mot du lexique français, et, éventuellement, la date de première attestation. Tout cela semblerait assez facile à baliser.

En fait, le balisage actuel est variable en fonction des dictionnaires. J'ai comparé trois dictionnaires informatisés comportant une rubrique « étymologie » normée : le *TLFi*, le *Nouveau Littré* et le *Robert électronique* :

- le *TLFi* ne balise que la « Langue empruntée »,
- le *Nouveau Littré* balise la langue empruntée et ce qu'il appelle l'« ancienneté », c'est-à-dire qu'il permet de repérer les mots datant de l'époque du Littré, et les mots introduits dans le *Nouveau Littré* ; il permet en somme une datation sommaire : avant/après 1874,
- le *Petit Robert électronique* balise la langue empruntée, la date de première attestation. Il donne en outre la possibilité d'effectuer une recherche en plein texte limitée au texte de l'étymologie.

Il peut sembler regrettable que le *TLFi* exploite aussi peu les informations contenues dans sa rubrique « étymologie ». Le projet *TLF-étym* actuellement en cours de réalisation devrait permettre un meilleur accès à ces informations : sont prévues des balises distinguant le « lexique héréditaire », issu du latin, les « transferts linguistiques », issus d'emprunts à d'autres langues ou dialectes, et les « formations françaises », parmi lesquelles sont distingués composés, dérivés etc. Il faut remarquer que, pour l'instant, seulement 186 notices sont interrogeables suivant ces nouvelles procédures, et que l'interrogation par date n'a malheureusement pas été envisagée. À la suite de mon intervention au CMLF, la Laboratoire ATILF a cependant mis à disposition, depuis septembre 2008, sur le web un accès en « plein texte » à la rubrique étymologie, et donc en particulier à la date de première attestation. Il s'agit d'une première étape, qui pourra être complétée par le balisage de cette date.

Bien que l'automatisation des recherches étymologiques constitue un progrès remarquable, les résultats ainsi obtenus doivent être analysés avec précaution. Un premier constat qui invite à la prudence est la différence des résultats obtenus en fonction du dictionnaire utilisé. Par exemple, si l'on recherche les emprunts à l'allemand, quand on lance une requête par « langue empruntée » dans le *TLFi*, on en obtient 208 ; la même requête dans le *Robert électronique* en ramène 512. Pour les russismes, même constat : un peu moins de cinquante dans le *TLF* et le *Nouveau Littré*, mais près de 100 dans le *Robert électronique*. Pourquoi cette disparité ? Elle tient d'abord à un balisage lacunaire dans les premiers, et peut-être trop généreux dans le *Robert électronique*, qui par exemple fait figurer dans sa liste de russismes le mot

personnalité à cause du calque *culte de la personnalité*. Si l'on répare les oublis du *TLF* et du *Nouveau Littré*, et si l'on enlève les calques du *Robert*, on arrive à une liste d'environ 80 russismes pour les trois dictionnaires, ce qui pourrait paraître rassurant. Mais quand on confronte les trois listes, on s'aperçoit qu'elles ne contiennent pas exactement les mêmes mots. Dans le tableau ci-dessous, j'ai fait figurer les russismes du XIX^e siècle qui ne se trouvent pas à l'intersection des trois listes :

Emprunts russes attestés au XIX ^e siècle	<i>TLF</i>	<i>NLE</i>	<i>PRE</i>
<i>barine</i> (« seigneur »)	X	Ø	Ø
<i>byline</i> (« épopée populaire »)	Ø	X	Ø
<i>blinis</i> (« petite crêpe épaisse »)	Ø	X	X
<i>datcha</i> (« maison de campagne »)	Ø	X	X
<i>kirghiz</i> (« peuple nomade d'Asie centrale »)	X	X	Ø
<i>nagaïka</i> (« fouet »)	X	Ø	Ø
<i>sotnia</i> (« escadron de cavalerie »)	X	Ø	Ø
<i>tcherkesse</i> (« peuple du Caucase »)	X	Ø	Ø

Le *TLF* enregistre *barine*, mais pas *byline* qu'enregistre le *Nouveau Littré*. Le *Nouveau Littré* et le *Robert* enregistrent *blinis* et *datchas*, que n'enregistre pas le *TLF*. Pourquoi *blinis* et *datchas* dans les dictionnaires de 2007 ? Sans doute les modes culinaires et immobilières n'avaient-elles pas encore promu ces *realia* avec leurs noms russes dans la société française de l'époque de rédaction du *TLF*.

Pourquoi *barine*, *kirghiz*, *nagaïka*, *sotnia*, *tcherkesse* dans le *TLF* et pas dans le *Robert* : très probablement d'abord à cause de la documentation du *TLF*, qui, du fait de sa documentation, on le sait, très littéraire, reflète l'éclat de la littérature russe du XIX^e siècle. Mais la présence des mots *kirghiz* et *tcherkesse* amène à invoquer une seconde explication : le *TLF*, comme le *Nouveau Littré*, est plus accueillant que le *Robert* à l'égard des ethnonymes. On a là une prise de position théorique sur ces mots qui se trouvent à la limite du nom propre et du nom commun.

Dernier facteur de disparité : des décisions différentes concernant l'origine linguistique des mots. Comparons le traitement du mot *cosaque* dans les trois dictionnaires étudiés :

	<i>TLF</i>	<i>NLE</i>	<i>RE</i>
<i>cosaque</i>	Étymol. et Hist. 1578 Empr. au pol. <i>kozak</i> , lui-même empr. aux lang. turques, par l'intermédiaire de l'ukrainien <i>kozak</i> (cf. turc <i>quzzak</i> « aventurier ») (VASMER, p. 158; <i>FEW</i> t. 20, p. 39).	Étymologie : pol. et ukrain. <i>kozak</i> , du turc <i>quzzak</i> , aventurier	ETYM. 1578; <u>russe</u> <i>kosak</i>

Cosaque est considéré par le *TLF* et par le *Nouveau Littré* comme un emprunt au polonais, parce que c'est par le polonais qu'il est passé en français. Il est considéré par le *Robert* comme un emprunt au russe, parce qu'il était russe avant d'être polonais. Faut-il privilégier, dans la description d'un emprunt, le processus historique, et dire que *cosaque* est un emprunt au polonais, dans une perspective plutôt diachronique ? ou préférer mettre en évidence la langue d'origine du mot, et le présenter comme un emprunt au russe, dans une perspective plutôt synchronique ?

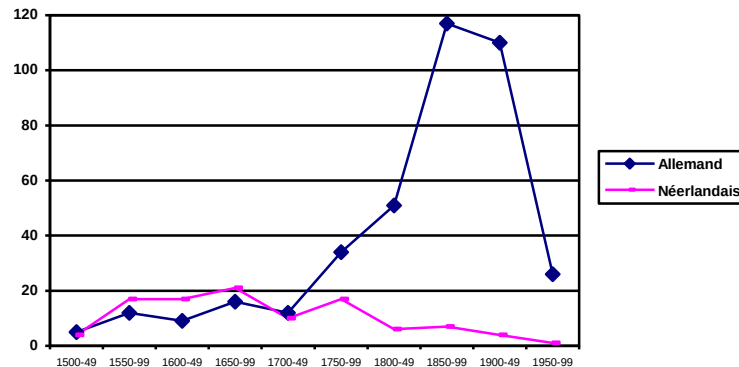
La comparaison des listes fournies par les trois dictionnaires informatisés révèle donc deux grands facteurs de disparité. Le premier réside dans les incertitudes de nos analyses linguistiques : les ethnonymes ont-ils leur place dans un dictionnaire de langue ? Les mots-voyageurs doivent-ils être présentés comme des emprunts à la langue qui les a créés ou à la langue qui les a transmis ? Si le dictionnaire tranche clairement en faveur d'une lexicologie diachronique, il devra indiquer les différentes étapes du parcours et articuler le balisage des langues à celui des dates de première attestation.

Le second tient à la nature de l'outil de recherche : le dictionnaire ne donne pas un recensement exhaustif des emprunts qu'a pu faire, au cours de son histoire, le français, mais retient seulement ceux qu'il juge devoir figurer dans sa nomenclature : de là, par exemple, la présence de *datcha* et *blini* dans le *Robert électronique* et le *Nouveau Littré*, mais pas dans le *TLFi*. Il faut donc compléter les résultats présentés par une analyse de la conception de la langue qui sous-tend le dictionnaire utilisé.

4.2.2.2. Un exemple d'exploitation : l'histoire des emprunts au néerlandais d'après le *Robert électronique*

Le *Robert électronique* est actuellement le seul à permettre la recherche des emprunts par leur date de première attestation. Avec les réserves que cette position de monopole doit susciter, on peut retracer l'histoire des emprunts à une langue donnée grâce à cet outil. J'en ai présenté les résultats au séminaire du Cercle des Linguistes d'Aix-en-Provence en 2007 pour l'ensemble des langues germaniques. À titre d'exemple, exposons ici le cas des emprunts au néerlandais, qui, s'ils paraissent aujourd'hui modestes, ont pu, par le passé, concurrencer les emprunts à l'allemand, comme on le voit d'après le graphique ci-dessous :

Evolution des emprunts aux langues germaniques



La grande époque des emprunts au néerlandais correspond au « siècle d'or » des Pays-Bas. En 1681, l'Acte de La Haye proclame l'indépendance des Provinces unies, qui se libèrent du joug espagnol. Les Hollandais développent leur puissance maritime et disputent, souvent avec succès, aux Espagnols et aux Portugais leurs possessions coloniales. Le pays est prospère et ouvert aux réfugiés politiques ou religieux, qui mêlent leur français d'origine à la langue du pays d'accueil en ce que Voltaire appelait, non sans mépris, le « style réfugié »⁶⁷, qui conserve un état du français figé au moment de leur départ, et le mâtime de néerlandais. Le français ne semble pas avoir retenu les mots de ces francophones exilés ; les emprunts au néerlandais restent essentiellement liés à la puissance maritime des Provinces unies, de deux manières :

- ils relèvent du vocabulaire spécialisé de la marine, depuis le Moyen-Âge : on importe des noms d'animaux marins, comme *flétan* et *pingouin* (XVI^e), mais surtout des mots appartenant au domaine de la navigation : *rouf*, *raban* (XVI^e), *foc*, *gournable*, *houache* (XVII^e),

- à partir de l'époque des grandes découvertes, le néerlandais sert d'intermédiaire entre le français et les mots venus des comptoirs, comme *thé*, venu du chinois ou du malais, ou *palissandre* venu d'un créole de Guyane. De la même manière, il diffuse les dénominations portugaises de *realia* lointaines, comme dans le cas de *sargasse*, ou de *pamplemousse*.

En dehors de ce vocabulaire lié à la mer, les emprunts au néerlandais occupent une place assez mince dans le lexique français. Matelots et soldats, mais aussi main d'œuvre en quête de travail, ont au fil des siècles laissé des traces dans la langue populaire. Les apports du néerlandais sont quantitativement modestes, mais réguliers :

- au XVI^e siècle : *ripaille*, *drôle*,
- au XVII^e, *gribouiller*, *gredin*, *micmac*,

⁶⁷ Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, « Catalogue de la plupart des écrivains français qui ont paru dans le siècle de Louis XIV », article « SAURIN, Jacques », 1751.

- au XVIII^e, *cambuse*, *bastringue*,
- au XIX^e, *gribiche* (« mégère »), *vaser* (« pleuvoir »),
- au XX^e, *margaille* (« bagarre, désordre »).

On peut se demander s'ils sont passés par des dialectes régionaux, passage que le dictionnaire n'a pas forcément signalé, ou s'il faut attribuer ces emprunts au contact avec des migrants, ou bien des gens de mer ; cette dernière hypothèse est la plus conforme au caractère général des emprunts au néerlandais. Ces emprunts sont devenus rares dans le français actuel : le *Robert électronique* n'en signale aucun depuis le mot *afrikaans*, attesté en 1952.

4.2.2.3. Histoire des russismes d'après le *TLFi* et le *Robert électronique*

Les deux dictionnaires s'accordent à témoigner de la rareté des emprunts au russe avant le XVIII^e siècle. Ce sont d'abord des cartographes comme Thévet au XVI^e siècle, Le Vasseur de Beauplan au XVII^e, ou des aventuriers, comme Jacques Margeret, ancien soldat au service d'Henri IV, parti chercher fortune auprès du tsar, qui introduisent quelques mots russes. Au XVIII^e siècle, les scientifiques comme l'astronome Chappe d'Auteroche rapportent de leurs expéditions quelques noms de *realia* russes. Sans avoir fait le voyage en Russie, Buffon, ou encore le zoologiste Brisson éprouvent le besoin d'emprunter au russe pour compléter leur nomenclature des espèces. Le *TLFi* et le *Robert électronique* signalent un décollage des russismes à partir de 1812, c'est-à-dire du début de la campagne de Russie : le contact entre les armées, accompagnées de leur charroi, n'est sans doute pas pour rien dans les emprunts *kibitka* (« chariot à capote ») et *téléga* (« charrette pour les marchandises ») ; le *hurrah* russe, emprunté dès le XVIII^e siècle par le truchement de l'anglais, s'emploie alors pour désigner, d'après leur cri de guerre, les attaques des cosaques (Brunot, 1937, p. 981).

Les résultats de l'enquête lexicographique divergent à partir de la troisième décennie du XIX^e siècle. Le *TLFi* donne, pour la période 1822-1876, 26 emprunts, diffusés par les récits de voyage des Dumas, Gautier, Mérimée, Stendhal, et par les traductions littéraires des romans russes. Pour la même période, le *Robert électronique* n'en signale que 18 ; il donne, en revanche, plus de place aux emprunts du XX^e siècle. Quelques dénominations de *realia* russes, comme les termes de géographie *merzlota* (« couche du sol qui ne dégèle jamais ») et *raspoutitsa* (« période de dégel avec formation d'une couche de boue gluante »), ressortissent aux vocabulaires spécialisés, souvent mieux représentés chez *Robert*. Mais c'est surtout dans le domaine politique que le *Robert électronique* accueille plus d'emprunts au russe ; si le *TLFi* laisse percevoir leur importance en relevant dix emprunts, le *Robert électronique* en ajoute, pour la même période, sept autres : *agit-prop*, *révisionnisme*, *défaitisme*, *gosplan*, *komsomol*, *marxologie*, *goulag*⁶⁸. Selon la source lexicographique, l'histoire des

⁶⁸ Ce poids du XX^e siècle se trouve évidemment alourdi des années postérieures à la rédaction du *TLF* ; alors que ce dernier s'arrête à *samizdat*, le *Robert électronique* enregistre encore sept emprunts :

russismes apparaît ainsi sous un jour quelque peu différent : le prisme du *TLFi* nous rend plus sensibles à la diffusion, par les traductions et usages d'écrivains, de la littérature russe du XIX^e siècle ; celui du *Robert électronique* nous laisse percevoir davantage la néologie formelle ou sémantique entraînée par la mise en place du régime soviétique, et par ses pratiques, au XX^e siècle. Aussi impartiaux que se veulent les dictionnaires contemporains, leur nomenclature n'est pas le fidèle reflet d'un « état de langue », mais un choix orienté par leur documentation et par leurs options linguistiques. Par le rôle institutionnel que leur prête la culture française tout particulièrement, ces choix ont probablement une incidence sur l'accueil des emprunts en français.

4.2.3. Les représentations de l'emprunt

2006 : *Mots*, n° 82, *L'emprunt et sa glose*, (en collaboration avec Jean-Paul Honoré), Lyon, ENS Editions.

2009 Les dictionnaires et l'emprunt, colloque co-organisé avec Odile Leclercq, Aino Niklas-Salminen, Mathilde Thorel, « Le traitement des emprunts dans le *Dictionnaire critique de la langue française* de Féraud », colloque « Les dictionnaires et l'emprunt (16^e-21^e siècle) », Aix-en-Provence. [p. 299-307]

Chaque mot du discours est susceptible d'être mis un jour sur la sellette : tel, nouveau, se présente et n'est pas agréé ; tel, pourtant employé depuis des lustres, dûment lexicographisé, est remercié pour cause d'obsolescence. Les emprunts, surtout quand ils se présentent avec des marques visibles de leur origine, sont examinés avec un soin particulier. Parmi les locuteurs se joue une dialectique de l'accueil et du rejet, que j'ai cherché à lire dans les commentaires métalinguistiques accompagnant les emprunts dans le discours non savant, ou encore dans les dictionnaires.

Les deux attitudes co-existent à chaque époque, l'une l'emportant parfois sur l'autre, mais sans que le débat soit jamais tranché définitivement. Bouhours voudrait qu'on limitât les emprunts à la nomination de référents venus d'ailleurs, comme l'acacia et la tulipe (Bouhours, *Doutes sur la langue françoise*, Paris, Mabre-Cramoisy, 1674, p. 54), Fénelon exhorte l'Académie à se débarrasser d'une « mauvaise honte sur la liberté d'emprunter par laquelle nous pouvons achever de nous enrichir » (Fénelon, *Lettre écrite à l'Académie françoise*, III, Paris, Dufour, [1716] 1826, p. 313). Quatre siècles plus tard, l'argumentaire *pro* et *contra* continue d'être inlassablement développé. L'emprunt est-il une nécessité, un enrichissement, une conquête, une commodité, une élégance, une autre manière de voir les choses, une chance pour la communication entre les peuples ? Ou bien un inutile gadget, menaçant le lexique existant et mettant en danger l'identité de la langue ? Pour faire pencher la balance, plusieurs facteurs interviennent : si les arguments linguistiques sont volontiers mis en avant, il est certain que le rapport de force entre langue prêteuse et langue emprunteuse intervient dans la décision finale.

apparatchik, *popov*, *tokamak* (appareil de physique nucléaire), *nomenklatura*, *refuznik*, *glasnost* et *perestroïka*.

4.2.3.1. Gloses d'emprunt en discours

2006 : « Présentation », *Mots*, n° 82, *L'emprunt et sa glose*, (en collaboration avec Jean-Paul Honoré), Lyon, ENS Editions, p. 5-8.

Au cours d'une première investigation, entreprise collectivement pour la réalisation d'un numéro de la revue *Mots*, j'ai voulu chercher à saisir ces attitudes à partir des gloses, dans le prolongement des travaux que nous avons menés à Aix sur ce type de séquences discursives.

Si les linguistes se sont attachés à combattre les idées reçues sur les prétendus dangers de l'emprunt (Hagège 1987), s'ils les ont classés selon leur nature formelle ou sémantique, selon leur degré d'assimilation, selon leur nécessité supposée (Deroy 1956 ; Rey-Debove 1998), ils ont plus rarement cherché à analyser l'attitude des locuteurs à l'égard des mots empruntés. Le dossier de *Mots* proposait d'aborder la question non par la sociolinguistique, à la manière de Louis-Jean Calvet, mais par l'analyse de discours : le mot emprunté, en effet, est parfois accompagné d'un commentaire métalinguistique, susceptible d'explicitier la position du locuteur-emprunteur à l'égard de la langue prêteuse. Les enquêtes menées sur des terrains variés amènent à nuancer le point de vue : ni purisme effarouché, ni fascination inconditionnelle dans ces commentaires. Le rapport à l'emprunt ne se réduit pas à une réaction systématique à l'emprunt pour sa qualité d'emprunt.

On ne peut toutefois dissimuler que, dans les cinq enquêtes, les gloses marquent une attitude de méfiance plutôt qu'un sincère enthousiasme. Seule mon étude sur les anglicismes au XVIII^e siècle pouvait faire état de commentaires favorables, comme celui de Jaucourt à propos de l'anglicisme *jury* dans l'*Encyclopédie*, ou comme celui de Brissot à propos de la lexie *esprit public*, calque de l'anglais *public spirit*, dont il regrette la diffusion insuffisante en français. Dans les autres enquêtes, les gloses expriment au mieux une neutralité indifférente – comme dans les commentaires des Finlandais sur le xénisme *laïcité* (Niklas-Salminen, 2006, p. 37-48) –, mais plus souvent un rejet teinté de mépris, comme celui d'Albert Londres à l'égard des mots qu'il emprunte au moré (Guérin, 2006, p. 23-36), ou d'inquiétude comme celle qui perçoit dans les gloses d'*hidjab* dans la presse contemporaine (Petiot et Reboul-Touré, 2006, p. 49-64). La question de l'intégration n'est pas même posée dans le premier cas ; dans le second, la porte à peine entrouverte est brutalement refermée. Pour examiner de plus près l'éventualité de l'intégration, il fallait s'intéresser de plus près à cet événement linguistique que représente l'entrée dans le dictionnaire.

4.2.3.2. Le traitement lexicographique de l'emprunt

2009 « Le traitement des emprunts dans le *Dictionnaire critique de la langue française* de l'Abbé Féraud », colloque « Les dictionnaires et l'emprunt (16^e-21^e siècle) », organisé par le LPL, Aix-en-Provence.

Les dictionnaires sont à la fois témoins et acteurs du procès auquel est soumis chaque mot. Pour ce qui est des mots empruntés, l'auteur de dictionnaire, en fonction de l'usage, des commentaires métalinguistiques, de ses propres opinions, décide d'en

retenir certains dans sa nomenclature. Quelles traces laisse dans le discours lexicographique ce processus ? Tel a été l'objet du colloque « Les dictionnaires et l'emprunt ».

On pouvait espérer trouver dans ce discours « savant » une catégorisation nette de l'emprunt : nous avons dû en fait constater que la notion d'emprunt en tant que telle n'était pas le souci majeur des lexicographes. Les distinctions entre mots hérités, entre emprunts externes et emprunts internes, n'ont pas été posées d'emblée dans les dictionnaires, et ne le sont pas nécessairement aujourd'hui. Toutefois, par l'indication d'origine, par la manière de la donner et par les commentaires qui, éventuellement, l'accompagnent, nous pouvons accéder à la réflexion du lexicographe sur le rapport entre la langue qu'il décrit et les autres langues.

L'indication d'origine est en elle-même une forme de reconnaissance de la présence de l'autre en soi. Dans le domaine français, le long silence de l'Académie est, à cet égard, éloquent. Quand cette indication est présente, sélections et réticences révèlent plus explicitement l'attachement des auteurs de dictionnaires à l'édification d'une identité linguistique originale.

Une forme particulièrement aiguë de cet attachement se cristallise en un « purisme », qui fait du « génie de la langue » son dogme (Meschonnic, 1997, p. 61-88, et 2000). En France, l'affirmation d'un « génie » propre est longtemps passée par la sélection d'un tour syntaxique préférentiellement aux autres : il a été par exemple convenu que l'on dirait en français *plus que* et non *davantage que* ; c'est surtout à ces délicates sélections que s'exerçaient les remarqueurs classiques. Mais la délicatesse lexicale à l'égard des emprunts, déjà revendiquée par un d'Estienne au XVI^e siècle dans la lutte contre les italianismes, a fini par devenir, avec l'inquiétude inspirée par les anglicismes, une expression majeure du purisme (Paveau et Rosier, 2008, p. 42).

Le traitement de l'emprunt dans les dictionnaires ouvre ainsi à deux approches complémentaires : une approche métalexicographique, qui s'attache au repérage des marques d'emprunt, et une approche idéologique, qui conduit vers la compréhension des enjeux socio-politiques inscrits dans ces marquages.

Le *Dictionnaire critique de la langue française* (1787-88) de Féraud, que j'ai étudié pour ce colloque, illustre, du point de vue métalexicographique, un marquage de l'emprunt encore non stabilisé : ainsi le terme *anglicisme* désigne-t-il tantôt l'erreur syntaxique d'un traducteur, tantôt l'emprunt, approuvé par l'usage, d'un mot anglais⁶⁹. Du point de vue socio-linguistique, son traitement de l'emprunt se situe en continuité avec la démarche des remarqueurs classiques. Dans leur perspective, les mots venus d'ailleurs ont un handicap initial : ils ne sont pas, sauf heureux hasard, « dans l'analogie de la langue ». L'usage les adopte contre l'analogie : sa caution est décisive, certes, puisque, dans la hiérarchie classique des normes, l'usage prévaut sur l'analogie, encore faut-il qu'elle soit assurée. Quand la décision de l'usage n'est pas certaine,

⁶⁹ L'équivoque d'*anglicisme*, comme, plus généralement d'*idiotisme* et ses hyponymes, est relevée par Beauzée (cf. *supra* 1.1.2.2.).

Féraud déclare une hostilité de principe au mélange des langues : comme les remarqueurs classiques, il estime devoir préserver le « génie de la langue française ». Sans doute pourrait-on voir là l'expression d'un traditionnel purisme, mais le « purisme » de Féraud n'est pas à sens unique, comme le remarquait Jean Stéfanini⁷⁰ : le français n'est pas seul à avoir un « génie ».

En philologue, Féraud se montre en effet parfois attentif aussi au génie des autres langues. S'il se moque des « ennemis du y grec » et de ceux qui « ont fait main basse sur le ph », c'est peut-être que l'helléniste en lui répugne à accouttrer les mots grecs « à la française ». Il ne veut pas d'une francisation inélégante, ni d'une assimilation forcée. Ainsi le voit-on s'élever contre la substitution d'un mot français à un mot d'origine étrangère :

ECCLÉSIASTE, ou ÉCLÉSIASTE, s. m. ECCLÉSIASTIQUE, adj. ECCLÉSIASTIQUEMENT [...] Ces mots ne doivent se dire que des Chrétiens. M. l'Ab. Grosier parle des principaux Mahométans *éclésiastiques* et séculiers. C'est un abus des termes, trop commun aujourd'hui. Bientôt on dira, *Eglise des Turcs*, et non pas *Mosquée*. Un Auteur a déjà dit, *Mosquée Cathédrale*. Plusieurs, sans égard à l'origine et au sens du mot, emploient *hiérarchie* dans les matières profanes. Que gagne à cela la langue ?

Convergent ainsi vers le scrupule différentialiste une répugnance aux mélanges linguistiques, héritée de la tradition classique, et le souci philologique, qui dominera la pensée linguistique du XIX^e siècle.

Si la « langue » a une identité, c'est une identité en perpétuelle évolution. Au changement lexical selon « l'analogie de la langue », par néologie sur « matrice interne », l'emprunt ajoute la discontinuité. L'attachement des locuteurs francophones à la langue française est ancien et profond : comme le rappellent les titres de d'ouvrages récents (Rey, Duval, Siouffi, 2007 : « Mille ans de langue française. Histoire d'une passion », Rey, 2007 : « L'amour du français », Paveau-Rosier, 2008 : « La langue française. Passions et polémiques »), il est de l'ordre de la « passion ». Qu'ils voient dans la néologie, et notamment dans la néologie par emprunt un risque, une chance ou un défi pour l'identité de leur langue, ils n'y sont en tout cas pas indifférents. Quelle influence leur position a-t-elle sur l'évolution de la langue ? Le pouvoir des locuteurs sur la langue a volontiers été représenté selon un modèle juridique : le modèle du droit coutumier prévalait dans la pensée linguistique classique, celui du droit législatif devient plus prégnant après la Révolution. Il ne s'agit là pourtant que d'analogies, et le juriste, quant à lui, s'est longtemps gardé de se mêler de la langue : « À vrai dire, le droit français aborde à peine le phénomène linguistique, qui reste extra-juridique » (Rouquette, 1995, p. 174). Les pouvoirs exécutifs et législatifs français tentent cependant périodiquement des incursions dans le domaine linguistique ; actuellement, la Commission de Terminologie, institutionnalisée en 1996, manifeste cet interventionnisme. Si ses recommandations restent souvent vaines,

⁷⁰ Relevant la sévérité de Féraud à l'égard de ceux qui notent le provençal avec « une orthographe purement française », Stéfanini glose : « Il est de l'intérêt des deux langues, nationale et régionale, que les Méridionaux en conçoivent le génie propre. Le plus grand danger que court le provençal, c'est de devenir du français patoisé, de même que le français doit être radicalement purgé de tout gasconisme ou provençalisme » (1969, p. 283).

elles ne le sont pas toujours : pour le lexique français d'aujourd'hui, la décision du pouvoir politique est un des paramètres du changement.

5. Perspectives : vers une histoire du changement lexical

5.1. Les dictionnaires de la période révolutionnaire : éditions critiques

Le projet d'éditer un ensemble de dictionnaires de l'époque révolutionnaire participe de deux volets de mon travail : il s'agit pour moi premièrement de constituer un matériau pour l'histoire du lexique, et notamment pour la compréhension de la néologie sémantique qui affecte le lexique du fait de la Révolution, et deuxièmement de suivre l'évolution des représentations linguistiques pendant cette période. Par la nature des données observées, ce projet m'amène à aborder en outre le domaine de l'histoire des dictionnaires.

Après les travaux fondateurs de Theodor Ranft (1908) et de Max Frey (1925), une enquête sur ces ouvrages avait été menée, à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, par l'équipe « XVIII^e et Révolution » du Laboratoire « Lexicométrie » de Saint-Cloud. Annie Geffroy (1988) avait posé un premier balisage chronologique pour cette période d'intense activité lexicographique, en distinguant trois phases :

- la phase initiale des dictionnaires engagés (Chantreau 1790, Gautier, 1791, Buée 1792), rédigés par des auteurs qui participent à l'événement ;
- la phase des dictionnaires bilingues (Snetlage 1795, Reinhardt (?) 1796, Schwann 1798), conçus par des étrangers, et qui, à partir de 1795, dressent un premier bilan des acquis lexicaux de la Révolution ;
- enfin, la phase des suppléments ou annexes ajoutés par les dictionnaires de langue pour rendre compte des néologismes révolutionnaires (Gattel 1797, *Dictionnaire de l'Académie française* 5^e éd., 1798).

Sur une période de huit années, nous disposons donc de documents qui permettent de suivre à la fois les modifications subies par le lexique français et la perception qu'en ont eue les témoins de l'époque.

En ce qui concerne l'histoire du lexique, l'objectif à long terme de mon projet, est de mettre à la disposition des chercheurs une base de dictionnaires, sur le modèle de bases déjà constituées par l'*American Research on the Treasury of French Language* (ARTFL) de l'Université de Chicago et par le laboratoire ATILF.

Du point de vue de l'histoire des représentations linguistiques, il s'agit de comprendre le basculement de la pensée métalinguistique, en France, entre la deuxième moitié du XVIII^e siècle et le début du XIX^e : en effet, alors que la deuxième moitié du XVIII^e siècle voit monter en puissance un discours favorable à la néologie, discours soutenu par les idéologues, qui croient à l'influence des mots sur la pensée, le début du XIX^e siècle marque le déclin de ce courant philosophique, et connaît un violent retour du « purisme ».

Quant à la métalexicographie, la période du XVIII^e siècle souffre, auprès des historiens du dictionnaire, d'une image défavorable, parce que les lexicographes de cette période semblent hésiter entre discours naturel et discours métalinguistique : ils recourent par exemple fréquemment au verbe *être* dans leurs définitions, ce qui en estompe le caractère métalinguistique. Or cet entrelacement du discours naturel et du discours métalinguistique constitue dans l'élaboration du discours lexicographique une étape qui ne peut être passée sous silence.

5.1.1. L'édition critique du *Dictionnaire national et anecdotique*

2008 Le *Dictionnaire national et anecdotique* de Pierre-Nicolas Chantreau.

Mon édition critique du *Dictionnaire national et anecdotique* de Chantreau (1790), parue fin 2008, est précédée d'une présentation qui dresse un état des lieux de la lexicographie et de ses techniques au XVIII^e siècle, explique la place du dictionnaire dans l'espace discursif des deux premières années de la Révolution française, et définit celle qu'y occupe le *Dictionnaire national et anecdotique*.

En 1789 et 1790, le genre dictionnaire est investi par les contre-révolutionnaires, qui s'inspirent du *Dictionnaire néologique* de l'abbé Desfontaines (1726) et de son style satirique ; leurs ouvrages restent cependant, sauf exception, des pamphlets assez brefs. Pierre-Nicolas Chantreau, disciple de Beauzée et auteur d'une grammaire destinée à l'apprentissage du français en Espagne, l'*Arte de hablar bien francés ó Gramática completa* (1781), entreprend de donner au camp patriote son dictionnaire : tout en relevant le défi de la satire, il décrit avec une appréciation positive les changements lexicaux à l'œuvre pendant les premiers mois de la Révolution. Par sa nomenclature étendue (184 entrées ou sous-entrées différentes, auxquelles s'ajoutent 185 mots et collocations placés dans un « Appendice des mots qui vont cesser d'être en usage »), le *Dictionnaire national et anecdotique* offre, du lexique révolutionnaire, la première analyse d'envergure. Il constitue donc premièrement un matériau pour l'histoire du lexique – notamment pour la compréhension de la néologie sémantique qui affecte le lexique du fait de la Révolution – et, en second lieu, un exemplaire des représentations linguistiques patriotes pendant la Révolution française.

5.1.2. Projets d'édition

Une deuxième étape dans ce défrichage lexicographique de la première période révolutionnaire sera l'édition critique de l'*Extrait d'un dictionnaire inutile*, publié la même année par l'abbé Gallais. De nomenclature un peu moins étendue, ce dictionnaire constitue un pendant contre-révolutionnaire du *Dictionnaire national et anecdotique*, et vaut par la qualité des analyses lexicales que développe l'auteur.

Je souhaiterais compléter l'édition de ces deux dictionnaires du début de la Révolution par celle de deux autres, également de couleur politique antagoniste :

- le *Nouveau dictionnaire français, contenant les expressions de nouvelle création du Peuple Français, Ouvrage additionnel au Dictionnaire de*

l'Académie française et à tout autre vocabulaire, Gottingue, Dieterich, 1795 de Leonard Snetlage, dont l'enthousiasme révolutionnaire, quoique tempéré par son exécution de Robespierre, s'attira les railleries de Casanova⁷¹,

- *Le néologiste français ou vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux de la langue française*, Nurnberg, Grattenauer, 1796, attribué à K.-F. Reihnard, attribution que mes premières investigations me conduisent à remettre en question. Fin sémanticien, sans sympathie pour les idées de 89, l'auteur du *Néologiste français* dénonce les errements de la néologie révolutionnaire.

L'ensemble de ces textes devrait constituer un corpus équilibré, susceptible d'éclairer les changements dans le lexique et dans ses représentations pendant cette période charnière.

⁷¹ La lettre À *Leonard Snetlage*, parue en 1797, est la dernière œuvre que publie Casanova ; le dictionnaire de Snetlage sert de prétexte à un vigoureux pamphlet contre la langue révolutionnaire, conçu dans le même esprit que celui de La Harpe, *Du fanatisme de la langue révolutionnaire*, publié la même année.

5.2. Essai sur le changement lexical au XVIII^e siècle

2009 « Le lexique avant et après la Révolution française. Essai de périodisation », séminaire du GEHLF (Françoise Berlan), Paris 4.

2008 « Penser le changement linguistique au 18^e siècle », séminaire DIPRALANG (Teddy Arnavielle), Université Montpellier 3.

2008 « Penser la néologie par emprunt », séminaire de l'équipe « Diachronie, discours, dictionnaires », Université de Provence.

2008 « Mots nouveaux pendant la Révolution française », séminaire « Langue et Littérature française » (Michèle Monte), Université de Toulon.

Croisant lecture des textes du XVIII^e siècle, documentation lexicographique et réflexion plus large sur la nature historique de la langue, j'ai entrepris de réexaminer la question du changement lexical au XVIII^e siècle. La synthèse de Ferdinand Gohin, pour la période 1740-1789, constitue bien entendu une base essentielle de ce travail. Mais Ferdinand Gohin écrivait il y a plus d'un siècle, et la question du changement lexical au XVIII^e siècle apparaît nécessairement un peu différente selon qu'on la regarde depuis le début du XX^e siècle ou depuis le début du XXI^e.

Les travaux de Sylvain Auroux invitent à la poser dans son contexte philosophique et à montrer, dans la première partie de mon étude, comment la néologie a fini par bénéficier de conditions épistémologiques favorables. Les moyens de la documentation électronique nous permettent de mettre en regard, au moins dans une certaine mesure, les différentes représentations du changement réalisé, depuis sa dénégaration dans le discours conservateur, jusqu'à l'importance donnée à la néologie savante par la lexicographie actuelle : on s'intéressera dans un second temps à ces points de vue sur le changement lexical au XVIII^e siècle. L'objectif sera de parcourir les questions suivantes : quelle conception les locuteurs du XVIII^e siècle se sont-ils faite du changement lexical ? Quelle perception ont-ils eue du changement qu'ils accomplissaient ? Comment a-t-elle évolué ? Quelle est-elle à présent ? Cet essai, en cours d'élaboration, adoptera la progression suivante :

Introduction

L'histoire de la langue, entre humaine fantaisie et main invisible

La périodisation : une question de point de vue

Première partie

Penser le changement lexical

1. Sémiotique cartésienne et néologie

1.1. Une néologie philosophique

1.2. De la langue savante à la langue commune

2. Changer la représentation de la néologie
 - 2.1. « Il ne s'agit point en cela de puissance ni d'autorité, mais de raison »
 - 2.2. « Des personnes d'un goust et d'un discernement éprouvés »
 - 2.3. Persistance de l'hostilité à la néologie
3. Le tournant néologiste
 - 3.1. L'influence des mots sur les idées
 - 3.2. Une convention générale
4. La Révolution : une politique du changement lexical

Deuxième partie

Les représentations du changement lexical

1. Le changement ressenti
 - 1.1. Un changement abusif
 - 1.2. La régénération du lexique
2. La controverse sur l'héritage lexical de la Révolution
 - 2.1. Nier le changement
 - 2.2. Un avant et un après
3. Les mots abolis
4. La néologie au XVIII^e siècle, d'après le *Robert électronique*
 - 4.1. Approche quantitative
 - 4.2. Approche qualitative
- Conclusion

On souhaiterait contribuer par cette étude au réinvestissement en cours par la linguistique de sa dimension historique. La linguistique du XX^e siècle a suivi Saussure plutôt que Meillet, et insisté sur l'autonomie de la langue, considérant qu'elle marche, pour l'essentiel, de son propre pas, selon une causalité qui lui serait propre. Bien entendu, pour Saussure, le découplage entre histoire sociale et histoire de la langue n'est pas absolu, puisqu'il regarde la langue comme un fait social. Saussure éprouve toutefois une difficulté radicale à concevoir dans l'histoire de la langue des changements soudains, à cause de la résistance des sujets parlants, au niveau individuel et collectif. Dans la 1^{ère} conférence de Genève, il explique ainsi :

Il n'est jamais arrivé que les gens de France se soient réveillés, en se disant bonjour en français, après s'être endormis la veille en se disant bonne nuit en latin. (Saussure, [1891] 2002, p. 151-152)

La langue, qu'il envisage ici à l'échelle du sujet parlant, lui paraît condamnée à une continuité temporelle à cause de sa continuité dans la mémoire individuelle. Cette inscription de la langue dans la mémoire individuelle explique peut-être sa réticence fondamentale à appréhender la discontinuité.

Un facteur aggravant tiendrait à la nature sociale de la langue : selon Saussure, l'addition des résistances individuelles conduit à ce qu'il appelle « la résistance de l'inertie collective à toute innovation ». Il considère ainsi que la langue est moins perméable au changement que toute autre institution :

La langue – et cette considération prime toutes les autres – est à chaque moment l'affaire de tout le monde [...] Les prescriptions d'un code, les rites d'une religion, les signaux maritimes, etc., n'occupent jamais qu'un certain nombre d'individus à la fois et pendant un temps limité ; la langue, au contraire, chacun y participe à tout instant, et c'est pourquoi elle subit sans cesse l'influence de tous. (Saussure publié par Bally, Sechehaye, Riedlinger, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1966 [1916], p. 107)

Si la langue change, ses changements se trouvent donc étalés dans le temps, et atténués. Plus que tout autre fait de culture, elle semblerait devoir être appréhendée dans la longue durée.

Dans cette perspective, on a pu voir les historiens de la langue s'efforcer d'émousser les angles trop aigus que constituent les grandes dates, comme 1789. Les travaux de Gunnar Von Proschwitz (1956), de Jean-Pierre Seguin (1972), comme souvent ceux des contributeurs des *Dictionnaires des usages socio-politiques (XVIII^e et Révolution)*, publiés de 1985 à 2006, et plus encore dans les cahiers du *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, publiés de 1985 à 2005, montrent ainsi que, du point de vue de l'histoire de la langue, la période du changement lexical commence bien avant 1789. D'autres cherchent un temps qui serait spécifique à l'histoire de la langue, ou du moins de la culture : selon Jacqueline Picoche et Christiane Marchello-Nizia, 1777, date d'achèvement de l'*Encyclopédie*, serait le *terminus ad quem* du français classique (1989, p. 346). Jacques-Philippe Saint-Gérard retient 1790, date du questionnaire de l'abbé Grégoire, comme *terminus a quo* de la « langue française du XIX^e siècle » (1999, p. 377). Ces propositions tendent à situer la charnière entre langue classique et langue moderne à des dates qui constituent des événements culturels plutôt qu'historiques.

Pour autant, la langue ne connaît-elle pas des changements liés à l'événement plutôt qu'aux lentes mutations ? L'investissement récent de la sociolinguistique dans des périodes plus anciennes (Lodge, 1997) que celles qu'elle a longtemps préférées peut paraître une circonstance favorable à une re-synchronisation entre histoire de la langue et histoire sociale. Si le lexique est traditionnellement considéré comme le secteur de la langue le plus éloigné du « noyau dur » de la langue, et le plus perméable aux « facteurs externes », ce caractère, qui détermine une certaine marginalisation dans la linguistique universitaire, le place cependant au cœur du changement linguistique et de son analyse.

Conclusion

L'itinéraire suivi dans cette synthèse partait de deux ports d'attache : la recherche sur des mots du XVIII^e siècle (partie 1) et l'enseignement de la linguistique aux étudiants de Lettres (partie 3) pour suivre leurs trajectoires respectives (parties 2 et 4), et indiquer une convergence dans une étude étendue sur le changement lexical et ses représentations au XVIII^e siècle (partie 5). Ma recherche personnelle sur les mots du XVIII^e siècle m'a conduite à un questionnement plus large sur le contrôle des mots ; mon enseignement supposait une diversification des approches linguistiques et une ouverture documentaire allant du XVI^e au XXI^e siècle, qui m'ont amenée à inscrire dans une périodisation large les parcours diachroniques des mots français. La description de ces parcours implique un retour sur les causes du changement lexical, sa réalité et sa perception. Faisant converger mon intérêt pour le XVIII^e siècle et le point de vue plus large acquis par l'enseignement, je voudrais contribuer à la réflexion, réamorcée par la sociolinguistique, sur le changement linguistique en l'étudiant dans mon terrain de spécialité.

La linéarité du discours contraint à souligner les axes majeurs, au détriment des chemins de traverse qu'empreinte, en réalité, l'enseignant-chercheur. Ainsi mon intérêt pour la glose ne dérive-t-il pas seulement de mes lectures de dix-huitiémiste, mais aussi de mon enseignement grammatical sur le discours rapporté et ses formes marginales ; inversement, mes travaux sur l'emprunt ne sont pas seulement issus de cours de lexicologie et d'histoire de la langue, mais aussi, bien évidemment, de mes études personnelles sur les anglicismes du XVIII^e siècle et des recherches menées collectivement sur la glose, dont les emprunts sont une cible privilégiée.

Ces recoupements sont dans la nature d'un parcours d'enseignant-chercheur ; pour celui qui travaille sur les mots s'y ajoute la particularité que certains objets de l'analyse en sont en même temps des concepts opératoires, et réciproquement. *Liberté de la presse* a été pour moi l'objet d'une enquête lexicale, mais aussi le moteur d'une réflexion sur l'encadrement juridique de la parole publique ; *ethos*, *norme*, ou *épilinguistique*, *emprunt*, *changement linguistique* ont fonctionné dans mon analyse comme des outils, mais aussi comme des objets d'enquête, et, par là, comme des entrées dans l'histoire des idées linguistiques.

Dans ces recherches, l'inscription des mots dans l'histoire a été pour moi un fil d'Ariane. Elle peut, à mon sens, s'interpréter de deux manières. Dans l'une, active, on considérera que les mots sont capables de modifier le cours de l'histoire. Façonneurs de la pensée, porte-étendard des luttes politiques, armes rhétoriques à toutes fins, ils cristallisent les espoirs ou les haines et contribuent à faire advenir les référents qu'ils nomment : tel a été par exemple, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le mot *patrie*. Les philosophes des Lumières et les révolutionnaires ont été particulièrement sensibles au pouvoir qu'ont les mots d'informer la pensée et de galvaniser l'action.

Dans la seconde interprétation, passive, on estimera que les mots changent sous l'effet de facteurs extra-linguistiques, comme les découvertes scientifiques, qui entraînent la création de termes, ou les déplacements humains, qui suscitent les

emprunts entre les langues. Remarquons toutefois que la découverte scientifique est seulement un facteur déclenchant l'innovation linguistique ; pour que le changement devienne effectif, il faut que le néologisme savant soit mis en circulation, et accepté, par une communauté de locuteurs. Dans le cas de l'emprunt, le déplacement physique est, plutôt que la cause essentielle, une occasion de l'innovation ; le facteur déclenchant en est un désir d'accéder à un autre univers référentiel : faut-il encore parler ici de facteur « extra-linguistique » ?

C'est aussi – et peut-être surtout, pour ce qui est de l'usage quotidien de la langue – dans la production langagière même que se trouve le principal facteur déclenchant de l'innovation. Chansons, répliques de cinéma, discours politiques, œuvres littéraires, paroles publiques en tout genre, pour peu qu'elles soient marquées au coin d'un style, peuvent laisser dans le discours commun les inflexions, les mots, les tournures qu'elles ont créées ou choisies ; imitations et commentaires, en sont les caisses de résonance : c'est à ces reprises, admiratives ou moqueuses, que l'on doit le retour récent du rimbaldien *abracadabrantique* et le succès de *bravitude*⁷². Pour ces péripéties lexicales récentes, le chemin suivi, depuis l'événement énonciatif jusqu'à l'événement discursif, est encore accessible à la mémoire du locuteur de 2009.

Quand le parcours lexical est plus ancien, l'oubli estompe le souvenir de l'événement énonciatif, et masque les passages du discours singulier au discours collectif. La compréhension du changement linguistique suppose cependant que soit mis à jour, en particulier, le rôle des grandes voix du passé dans la « fabrique de la langue » (Gauvin, 2004). Ainsi, au XVIII^e siècle, entre *bienfaisance*, recommandé, en 1725, par l'Abbé de Saint-Pierre et *vandalisme* créé en 1794 par l'abbé Grégoire, l'esprit chagrin de Voltaire forme *indébrouillable*, *indécomposable*, *indéfinissable*, et même *invendable* ; Diderot donne au lexique français *incommensurable*, ou, plus positivement, le sens usuel d'*enthousiaste*, et ne dédaigne pas de rire des travers de son siècle, avec *antiquomanie*, *fétichisme*, *pleurnicheur* ; Rousseau, solitaire aux paradoxes, invente *expansif*. Ces voix puissantes illustrent aussi des créations anonymes, comme l'anglicisme *désappointé*, répandu par Voltaire, ou la dérivation savante *perfectibilité*, formée, semble-t-il par Turgot, et reprise par Rousseau, qui fait de la faculté de se perfectionner le propre de l'homme, hissant *perfectibilité* au rang des mots-phares. Autant d'usages singuliers, qui, par leur introduction dans le discours commun, sont institués, pour un temps, en usages partagés et participent, parmi bien d'autres il est vrai (Pruvost et Sablayrolles, 2003, p. 64-73), à la grande mobilité de la langue dans le temps. Il faut une métaphore hugolienne pour représenter les regrets que laissent ces déplacements, mais aussi les espoirs qu'ils font naître :

Les langues sont comme la mer : elles oscillent sans cesse. À certains temps, elles quittent un rivage du monde de la pensée et en envahissent un autre. Tout ce que leur flot déserte ainsi sèche et s'efface du sol. C'est de cette façon que des idées s'éteignent, que des mots s'en vont. Il en est des idiomes humains comme de tout. Chaque siècle y apporte et en emporte quelque chose. (Hugo, *Préface de Cromwell*, *Œuvres complètes*, Drame, t. I, Cromwell, Paris, Hetzel, [1827] 1881, p. 57-58)

⁷² Voir Michel Arrivé, « Un néologisme sur le vif : la bravitude de Ségolène Royal », communication présentée à la Journée Conscla « Néologie », le 16 mars 2007, à paraître dans *Neologica* 3.

Bibliographie

(Bibliographie secondaire. Les références primaires sont données dans les notes infra-paginales)

- AMOSSY Ruth (éd.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne-Paris, Delachaux-Niestlé, 1999, p. 154.
- ANGENOT Marc, *La parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982.
- ANSCOMBRE Jean-Claude, DUCROT Oswald, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga, 1983.
- ANSCOMBRE Jean-Claude, *Théorie des topoi*, Paris, Kimé, 1995.
- ANSELME Jacqueline, *Les Auctoritates Aristotelis, un florilège médiéval*, Louvain-Paris, Publications universitaires, Béatrice-Nauwelaerts, 1974.
- Archives Parlementaires*, Mavidal et Laurent (dir.), Paris, P. Dupont, 1894 [Pergamon press 1990].
- AUROUX Sylvain, « Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien Régime et la Révolution », W. Busse et J. Trabant (éds), *Les idéologues*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 1986, p. 259-278.
- AUROUX Sylvain, *La révolution technologique de la grammatisation*, Liège, Mardaga, 1994.
- AUROUX Sylvain, « Langue, État, Nation : le modèle politique », P. Sériot (éd.), *Langue et nation en Europe centrale et orientale, du 18^e siècle à nos jours*, Cahiers de l'ILSL, Université de Lausanne, n° 8, 1996.
- AUROUX Sylvain (sous la direction de), *Histoire des idées linguistiques*, Liège Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur, 1989, 1992 et 2000.
- AUTHIEZ-REVUZ Jacqueline, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, Paris, Larousse, 1995.
- AUTHIEZ-REVUZ Jacqueline, « Avant-propos », *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*, Jacqueline Authier-Revuz, Marianne Doury, Sandrine Reboul-Touré (éds), Presses de la Sorbonne nouvelle (Paris III), 2003, p. 7-17.
- BACCOUCHE Taïeb, CLAS André et MEJRI Salah (éds), *La Mémoire des mots*, Tunis, n° spécial de la *Revue Tunisienne de Sciences Sociales*, 1998.
- BADIOU-MONFERAN Claire, « Coordonner : (Qu')est-ce (qu')ajouter ? », Jacqueline Authier-Revuz et Marie-Christine Lala, *Figures d'ajout*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2002, p. 97-110.
- BAKHTINE Mikhaïl, *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*, trad. Guy Verret, Lausanne, Éditions L'Âge d'homme, 2001 [1929].
- BARNY René, « Les mots et les choses chez les hommes de la Révolution française », *La Pensée*, n° 202, 1978, p. 96-115.
- BARTHES Roland, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil, 1972 [1953].

- BÉGUELIN Marie-José (sous la direction de), *De la phrase aux énoncés : grammaire scolaire et description linguistique*, Bruxelles, De Boeck Duculot, 2000.
- BERLAN Françoise, « Synonymistes et écrivains au XVIII^e siècle : de la clarté oppositive au lyrisme accumulatif », *L'information grammaticale*, n° 82, 1999, p. 51-61.
- BERLAN Françoise, SIOUFFI Gilles, « Introduction », Berlan Françoise (éd.), *Langue littéraire et changements linguistiques*, Paris, Presses de l'Université Paris- Sorbonne, 2006, p. 9-22.
- BIKIALO Stéphane, « De la reformulation à la glose : l'exemple de ou plutôt », Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), *Les marqueurs de la glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 145-158.
- BLANCHÉ Robert, *Introduction à la logique contemporaine*, Paris, Armand Colin, 1957.
- BLANCHÉ Robert, DUBUCS Jacques, *La logique et son histoire*, Paris, Armand Colin, 1996.
- BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La reproduction*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.
- BRANCA-ROSOFF Sonia, « Les mots de parti pris. Citoyen, Aristocrate et Insurrection dans quelques dictionnaires (1762-1798) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, 1988, p. 47-73.
- BRANCA-ROSOFF Sonia, « Des styles littéraires aux pratiques langagières ordinaires », *Pratiques*, A. Rabatel et A. Petitjean, « Pratiques des styles », n° 135-136, déc. 2007, p. 74-90.
- BRINTON, Laurel J. and Elizabeth Closs TRAUGOTT, *Lexicalization and Language Change*, Research Surveys in Linguistics, Cambridge University Press, 2005.
- BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française*, t. IX-X, Paris, Armand Colin, 1937-1943.
- BUCHI Éva, Bolchevik, mazout, toundra et les autres : *dictionnaire des emprunts au russe dans les langues romanes. Inventaire - Histoire - Intégration*, 622 pages manuscrites, 2003.
- CALAS Frédéric, *Introduction à la stylistique*, Paris, Hachette, 2007.
- CANUT Cécile, « L'épilinguistique en question », Gilles Siouffi et Agnès Steuckardt (éds), *Les linguistes et la norme*, Bern, Peter Lang, 2007, p. 49-72.
- CERTEAU Michel de, JULIA Dominique, REVEL Jacques, *Une politique de la langue*, Paris, Gallimard, 1975.
- CHERVEL André, *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XXI^e siècle*, Paris, Retz, collection Usuels, 2006.
- CHOUILLET Jacques, *Diderot, poète de l'énergie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984.
- CULIOLI Antoine, *Pour une linguistique de l'énonciation*, t. 1 et t. 2, Gap-Paris, Ophrys, 1999.

- DEFAUX Gérard, *Rabelais agoniste : du rieur au prophète, Etudes sur Pantagruel, Gargantua, Le Quart Livre*, Genève, Droz, 1997.
- DEROY Louis, « Vingt ans après *l’Emprunt linguistique* : critique et réflexions », *Cahiers de l’Institut de Linguistique de Louvain*, 6, 1-2, 1980, p. 7-18.
- DEROY Louis, *L’emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1980 [1956].
- DÉTRIE Catherine, « La dynamique idiolectalisante », *Cahiers de praxématique*, n° 44, 2005, p. 51-75.
- DOUAY Françoise, « L’Allégorie comme trope dans la tradition rhétorique », Joëlle Gardes Tamine (éd.), *L’Allégorie corps et âme*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 2002, p. 29-48.
- DOUAY Françoise, « Aspects philologiques et rhétoriques de la glose », Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), *Les marqueurs de la glose*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 2005, p. 6-12.
- DOUAY Françoise, « Beazée et les figures de synonymie », 2006, <http://www.sens-texte-histoire.paris-sorbonne.fr/spip.php?article105>.
- DOUAY Françoise et SERMAIN Jean-Paul, « Présentation », dans Éric Négrel et Jean-Paul Sermain (éds), *Une expérience rhétorique. L’éloquence de la Révolution*, Oxford, Voltaire foundation, 2002, p. 1-16.
- DROIXHE Daniel, « Matérialisme et histoire dans la linguistique du Président de Brosses. Un entretien avec Helvétius », *Logos semantikos. Studia linguistica in honorem E. Coseriu*, H. Geckeler et al. (éds), Madrid-Berlin, Gredos-De Gruyter, 1981, p. 69-75.
- DUPRIEZ Bernard, *Gradus*, Paris, Union générale d’éditions, 10/18, 1984.
- ECO Umberto, *Kant et l’ornithorynque*, trad. Julien Gayraud, Paris, Grasset et Fasquelle, [1997] 1999.
- FANLO Jean-Raymond, « Rigueur et exubérance : quelques paradoxes de la représentation allégorique à la fin de la Renaissance », Joëlle Gardes Tamine (éd.), *L’Allégorie corps et âme*, Aix-en-Provence, Publications de l’Université de Provence, 2002, p. 141-160.
- FLAUX, Nelly, « L’antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française*, n° 92, 1991, p. 26-45.
- FOUCAULT Michel, *L’archéologie des savoirs*, Paris, Gallimard, 1969.
- FRANÇOIS Alexis, *La grammaire du purisme et l’Académie française au XVIII^e siècle*, Paris, Société nouvelle de Librairie et d’édition, 1905.
- FREGE Friedrich Ludwig Gottlob, *Écrits logiques et philosophiques*, trad. Claude Imbert, Paris, Seuil, 1971 [1892].
- FREY Max, *Les transformations du vocabulaire français à l’époque de la Révolution française (1789-1800)*, Paris, Presses universitaires de France, 1925.
- FUCHS Catherine, *La paraphrase*, Paris, Presses universitaires de France, 1982.
- FUCHS Catherine, *Paraphrase et énonciation*, Paris, Ophrys, 1990.

- FUMAROLI Marc (éd.), *La querelle des Anciens et des modernes*, Paris, Gallimard, 2001.
- FUMAROLI Marc, *Discours sur la vertu*, 5 décembre 2002, http://www.academie-francaise.fr/immortels/discours_SPA/Vertu/fumaroli_2002.html.
- GARDES TAMINE Joëlle (éd.), *L'Allégorie corps et âme*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 29-48.
- GARDES TAMINE, Joëlle, *Pour une grammaire de l'écrit*, Paris, Belin, 2004.
- GAUVIN Lise, *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*, Paris, Seuil, 2004.
- GEFFROY Annie, « Sans-culotte(s) », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, Paris, Klincksieck, 1985, p. 159-186.
- GEFFROY Annie, « Les dictionnaires socio-politiques 1770-1815 : une bibliographie », *Dictionnaires, normes, usages*, fascicule 3, Paris, Klincksieck, 1988.
- GEHLF (Groupe d'Études en Histoire de la Langue Française), *Autour de Féraud: la lexicographie en France de 1762 à 1835*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1986.
- GEHLF, *Études critiques sur Féraud lexicographe*, Paris, Presses de l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 1987.
- GLATIGNY Michel (éd.), *Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, *Lexique*, n° 9, 1990.
- GOHIN Ferdinand, *Les transformations de la langue française pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle (1740-1789)*, Paris, Belin frères, 1903.
- GOMILA Corinne, « La glose introduite par *ça veut dire* dans le discours didactique scolaire », Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), *Les marqueurs de la glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 103-112.
- GOURMONT Rémy de, *Esthétique de la langue française : la déformation, la métaphore, le cliché, le vers libre, le vers populaire*, Paris, Mercure de France, 1899.
- GUILBERT Louis, *La créativité lexicale*, Paris, Larousse, 1975.
- GUILHAUMOU Jacques, « Aristocrates, aristocratie », *Dictionnaire des usages socio-politiques (1770-1815)*, fasc. 1, Paris, Klincksieck, 1985, p. 9-38.
- GUILHAUMOU Jacques, *La langue politique et la Révolution française*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1989.
- GUILHAUMOU Jacques, *Discours et événement : l'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006.
- GRIEDER Joséphine, *Anglomania in France 1740-1789. Fact, fiction, and political discourse*, Genève-Paris, Droz, 1985.
- HAGÈGE Claude, *Le français et les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987.
- Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, München, Oldenburg, 1985-2005.

- HÉBERT Louis, *Introduction à la sémantique textuelle*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- HOPPER Paul, TRAUGOTT Elizabeth Closs, *Grammaticalization*, Cambridge, Text books linguistics, 1993.
- HUCHON Mireille, *Louise Labé. Une créature de papier*, Genève, Droz, 2006.
- JAUBERT Anna, « Genres discursifs et genres littéraires : de la scène d'énonciation à l'empreinte stylistique », Ruth Amossy et Dominique Maingueneau (éds), *L'analyse du discours dans les études littéraires*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, p. 281-295.
- JOUSSET Philippe, *Anthropologie du style*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 2008.
- JULIA Catherine, *Fixer le sens ? La sémantique spontanée des gloses de spécification du sens*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2001.
- KARA Mohamed, « Reformulations et polyphonie », *Pratiques*, n° 123/124, 2004, p. 27-54.
- KLEIBER Georges, « Dénomination et relations dénominales », *Langage*, n° 76, 1984, p. 77-94.
- KRIEG-PLANQUE Alice, *La notion de « formule » en analyse de discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.
- LEFEUVRE Florence, *La phrase averbale en français*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- LE GUERN Michel, *Nicolas Beauzée, grammairien philosophe*, Paris, Honoré Champion, 2009.
- LE GOFFIC Pierre, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette, 1993.
- LEHMANN Alise, MARTIN-BERTHET Françoise, *Introduction à la lexicologie*, (troisième édition revue et actualisée), Paris, Armand Colin, Collection "Lettres Sup.", 2008.
- LIPOVETSKY Gilles, *Le crépuscule du devoir*, Paris, Gallimard, 1987.
- LODGE Anthony, *Le Français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Traduit de l'anglais par Cyril Veken, Paris, Fayard, 1997.
- LOTE Georges, *Histoire du vers français*, t. VII, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1992.
- MAINGUENEAU Dominique, « Ethos, scénographie, incorporation », Ruth Amossy (éd.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne-Paris, Delachaux-Niestlé, 1999, p. 75-101.
- MALHERBE Jean-François, *Épistémologies anglo-saxonnes*, Namur, Presses Universitaires de Namur, 1981.
- MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Grammaticalisation et changement linguistique*, Issy-les-Moulineaux, Louvain-la-Neuve, De Boek Université, 2006.
- MARTIN Daniel, « Louise Labé est-elle une créature de papier ? », *Réforme Humanisme Renaissance*, n°63, p.7-37, 2006.

- MARTIN Robert, *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga, 1987.
- MEILLET Antoine, *Linguistique historique et linguistique générale*, Genève et Paris, Slatkine et Champion, [1906] 1982.
- MESCHONNIC Henri, *De la langue française*, Paris, Hachette, 1997.
- MESCHONNIC Henri (éd.), *Et le génie des langues ?*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, 2000.
- MOIRAND Sophie, « Variations discursives dans deux situations contrastées de la presse ordinaire », Cusin-Berche Fabienne (éd.), *Rencontres discursives entre sciences et politique dans les médias*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2000, p. 45-62.
- MOIRAND Sophie, « De la nomination au dialogisme, quelques questionnements autour de l'objet de discours et de la mémoire des mots », Armelle Cassanas *et alii* (éds), *Dialogisme et nomination*, Montpellier, Publications de l'Université Paul Valéry, 2004, p. 27-61.
- MOLINO Jean, « Pour une théorie sémiologique du style », Georges Molinié et Pierre Cahné (éds), *Qu'est-ce que le style*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994, p. 213-262.
- MOLINIÉ Georges, *Éléments de stylistique française*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986.
- MOLINIÉ Georges, *Dictionnaire de rhétorique*, Paris, Le Livre de poche, 1992.
- MORIER Henri, *Dictionnaire de poétique et de rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975.
- MORTUREUX Marie-Françoise, « Paraphrase et métalangage dans le dialogue de vulgarisation », *Langue française* n° 53, Paris, Larousse, 1982, p. 48-61.
- MORTUREUX Marie-Françoise, « Paradigmes désignationnels », *Semen*, n° 8, 1993, p. 123-141.
- MULDER Walter de, TASMOWSKI Liliane et VETTERS Carl, *Anaphores temporelles et (in)-cohérence*, Amsterdam, Rodopi, 1996.
- NEVEU Franck, « La glose et le système appositif », Agnès Steuckardt et Aïno Niklas-Salminen (éds), *Le mot et sa glose*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, p. 143-187.
- NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1986.
- NYE Edward, *Literary and linguistic Eigtheenth-Century France. From Nuances to Impertinences*, Oxford, Clarendon Press, 2000.
- OGDEN Charles Kay et RICHARDS Ivor Armstrong, *The Meaning of Meaning*, London, Kegan Pau, 1923.
- PAVEAU Marie-Anne, *Les prédiscours : sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2006.
- PAVEAU Marie-Anne, ROSIER Laurence, *La langue française. Passions et polémiques*, Paris, Vuibert, 2008.

- PERELMAN Chaïm et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles, [1958] 1988.
- PERELMAN Chaïm, *L'empire rhétorique*, Paris, Vrin, [1977] 1997.
- PERRIN Laurent, *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Metz, Publications de l'Université Paul Verlaine, 2006.
- PERRIN-NAFFAKH Anne-Marie, *Stylistique. Pratique du commentaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.
- PETIT Gérard, « Référence », Patrick Charaudeau, Dominique Maingueneau (éds), *Dictionnaire d'analyse de discours*, Paris, Seuil, 2002, p. 487-489.
- PETREQUIN Gilles, « Pour une révision des notices historico-étymologiques consacrées aux anglicismes dans le *TLF(i)* : pistes et réflexions », 2006.
<http://www.atilf.fr/atilf/evenement/JourneeEtude/LHF2005/Petrequin.pdf>
- PHILIPPE Gilles, *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française (1890-1940)*, Paris, Gallimard, 2002.
- PIAT Julien, « Vers une stylistique des imaginaires langagiers », Véronique Magri (éd.), « Corpus et stylistique », *Corpus*, n° 5, 2006.
- PICOCHÉ Jacqueline, MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Histoire de la langue française*, Paris, Nathan Université, 1989.
- PILLON Agnesa, *La mémoire des mots*, Bruxelles, Mardaga, 1993.
- PROSCHWITZ Gunnar Von, *Introduction à l'étude du vocabulaire de Beaumarchais*, Genève, Slatkine Reprints, [1956] 1981.
- PRUVOST Jean et SABLAYROLLES Jean-François, *Les néologismes*, Paris, Presses Universitaires de France, 2003.
- QUEFFÉLEC Ambroise, « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? », D. Latin et C. Poirier (éds), *Contacts de langues et identités culturelles. Perspectives lexicographiques*, Laval, Presses de l'Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, 2000, p. 283-300.
- RANFT Theodor, *Der Einfluss der französischen Revolution auf den Wortschatz der französischen Sprache*, Darmstadt, 1908.
- RASTIER François, *Sémantique interprétative*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.
- REY-DEBOVE Josette, *Le métalangage : étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Le Robert, [1978] 1997.
- REY-DEBOVE Josette, *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Paris, Armand Colin, 1998.
- REY Alain, *L'amour du français. Contre les puristes et autres censeurs de la langue*, Paris, Denoël, 2007.
- REY Alain, DUVAL Frédéric, SIOUFFI Gilles, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007.

- RICKEN Ulrich, « Réflexions du XVIII^e siècle sur l'abus des mots », *Mots*, n° 4, 1982, p. 29-42.
- RICKEN Ulrich, « Abus des mots », *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 1-4.
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France, 1994.
- ROSSARI Corinne, *Les opérations de reformulation*, Bern, Peter Lang, 1997.
- ROUQUETTE Rémi, « Le droit et la qualité de la langue », Jean-Michel ELOY (éd.), *La qualité de la langue*, Paris, Honoré Champion, 1995, p. 173-186.
- SABLAYROLLES Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*, Paris, Honoré Champion, 2000.
- SAINT-GÉRAND Jacques-Philippe de, « Langue et Langages du XIX^e siècle », Jacques Chaurand (éd.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, Seuil, 1999, p. 377-504.
- SAUSSURE Ferdinand de, « Conférences de Genève », *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard, [1891] 2002.
- SAUSSURE Ferdinand de, publié par Bally, Sechehaye, Riedlinger, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, [1916] 1966.
- SCHLIEBEN-LANGE Brigitte, *Idéologie, révolution et uniformité de la langue*, Liège, Mardaga, 1996.
- SEGUIN Jean-Pierre, *La langue française au XVIII^e siècle*, Paris, Bordas, 1972.
- SEGUIN Jean-Pierre, Danielle BOUVEROT, Philippe CARON, Nathalie FOURNIER & Isabelle LANDY-HOUILLON, « Les marqueurs de mauvais usage dans le *Dictionnaire critique* de Féraud », *Les marques d'usage dans les dictionnaires (XVII^e-XVIII^e siècles)*, *Lexique*, n° 9, 1990, p. 129-51.
- SERMAIN Jean-Paul, « Littérature et langue commune : Paroles en quête d'écriture. Du classicisme aux Lumières », Sonia Branca-Rosoff (éd.), *L'institution du français*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2001, p. 109-123.
- SIBLOT Paul, « Nomination », Catherine Détrie, Paul Siblot, Bertrand Vérine (éds), *Termes et concepts pour l'analyse du discours*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 205-207.
- SPITZER Léo, *Études de style*, Paris, Gallimard, 1970.
- TOURNIER Maurice, *Propos d'étymologie sociale*, t. 1 [1993], 2 [1997] et 3, Lyon, ENS éditions, 2002.
- TREPS Marie, *Les mots voyageurs, petite histoire du français venu d'ailleurs*, Paris, Le Seuil, 2003.
- VICTOR Lucien, « Grammaire et poésie : trois exemples », Michèle Monte et Joëlle Gardes Tamine (éd.), *Linguistique et poésie : le poème et ses réseaux*, *Semen*, n° 24, 2007, p. 55-72.

VOVELLE Michel (éd.), *Textes choisis de Marat*, Paris, Éditions sociales, 1975.

WAHNICH Sophie, *L'impossible étranger*, Paris, Albin Michel, 1997.

WALTER Henriette, *L'aventure des mots français venus d'ailleurs*, Paris, Robert Laffont, 1998.

Table des matières

1. La dynamique lexicale du XVIII^e siècle	3
1.1. La déstabilisation lexicale.....	3
1.1.1. Déstabilisation dans le discours philosophique et politique	3
1.1.1.1. Les journaux révolutionnaires	3
1.1.1.2. Le discours philosophique et politique au XVIII ^e siècle	4
1.1.2. Étude de cas : Voltaire, Beauzée	6
1.1.2.1. La déstabilisation systématique du <i>Dictionnaire philosophique</i>	7
1.1.2.2. La terminologie grammaticale de Beauzée	8
1.2. Néologismes du XVIII ^e siècle	11
1.2.1. Emprunts	11
1.2.1.1. <i>Patrie</i> : latinisme ou anglicisme ?	11
1.2.1.2. <i>Liberté de la presse</i>	15
1.2.1.3. Les anglicismes politiques	19
1.2.2. Réinventer les mots	20
1.2.2.1. L'invention du vocabulaire politique chez Marat	20
1.2.2.2. Les députés néologues	22
2. Le contrôle des mots	26
2.1. La norme	26
2.1.1. Discours normatifs sur le lexique	26
2.1.2. <i>Norme</i> , le mot et la notion	27
2.1.3. Le sujet dans les dictionnaires de langue, jusqu'à la Révolution	28
2.1.3.1. Le <i>nous</i> des dictionnaires	30
2.1.3.2. Le locuteur de référence : de l'honnête homme à Monsieur Josse	31
2.2. La glose.....	33
2.2.1. Préalables terminologiques : nommer un fait linguistique	33
2.2.2. Description syntaxique	37
2.2.3. Description sémiotique	39
2.2.4. Description sémantico-pragmatique	42
2.2.5. Description rhétorique	43
2.2.6. Les marqueurs de glose en diachronie.....	46
3. Les mots dans le discours.....	48
3.1. Du discours au monde : l'approche rhétorique.....	49
3.1.1. L'argumentation dans les mots.....	49
3.1.2. La terminologie rhétorique	50
3.1.2.1. <i>Allégorie</i>	50
3.1.2.2. <i>Ethos</i>	51
3.1.3. La rhétorique dans l'histoire : le moment révolutionnaire	52
3.2. Du monde au discours : sémantique, syntaxe	54
3.2.1. Les expressions référentielles.....	54
3.2.2. Approche syntaxique des expressions référentielles	56
3.3. L'approche stylistique	58
3.3.1. Une stylistique « linguistique-littéraire »	58
3.3.2. À la recherche des récurrences singulières	59
3.4. Études de cas.....	61
3.4.1. Les structures comparatives de Louise Labbé	61
3.4.2. La phrase nominale de Montaigne.....	63

3.4.3. Les expressions référentielles de l'Abbé Prévost	65
3.4.4. L'estompage de la syntaxe dans les <i>Élégies</i> d'André Chénier	67
3.4.4.1. Estompage de la structuration propositionnelle	67
3.4.4.2. Le goût des noms	68
4. Les mots dans l'histoire de la langue	71
4.1. Enquête sur l'histoire du vocabulaire moral	71
4.1.1. Quelques jalons lexicaux de la morale privée	72
4.1.2. Quelques jalons lexicaux de la morale publique	76
4.2. Pour une histoire des emprunts	82
4.2.1. Emprunt et changement linguistique	83
4.2.1.1. Cadre théorique	83
4.2.1.2. Le processus de l'innovation linguistique	84
4.2.1.3. La notion de mémoire des mots	85
4.2.1.4. La mémoire des emprunts	87
4.2.1.5. Le seuil de l'intégration	88
4.2.2. Histoire des emprunts : méthodes et résultats	89
4.2.2.1. Les recherches étymologiques dans les dictionnaires informatisés	89
4.2.2.2. Un exemple d'exploitation : l'histoire des emprunts au néerlandais d'après le <i>Robert électronique</i>	92
4.2.2.3. Histoire des russismes d'après le <i>TLFi</i> et le <i>Robert électronique</i>	94
4.2.3. Les représentations de l'emprunt	95
4.2.3.1. Gloses d'emprunt en discours	96
4.2.3.2. Le traitement lexicographique de l'emprunt	96
5. Perspectives : vers une histoire du changement lexical	100
5.1. Les dictionnaires de la période révolutionnaire : éditions critiques	100
5.1.1. L'édition critique du <i>Dictionnaire national et anecdotique</i>	101
5.1.2. Projets d'édition	101
5.2. Essai sur le changement lexical au XVIII ^e siècle	103
Bibliographie	108
Table des matières	117